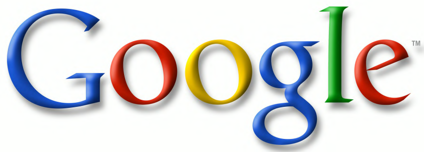


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

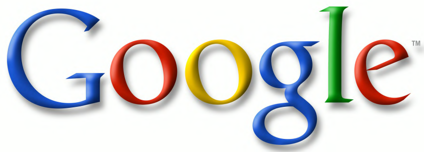
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



V7. S. 1752 (11)



LE SIECLE DE LOUIS XIV.

PUBLIÉ

Par M. DE FRANCHEVILLE *conseiller aulique de sa Majesté, & membre de l'académie roiale des sciences & belles lettres de prusse.*

TOME SECOND.

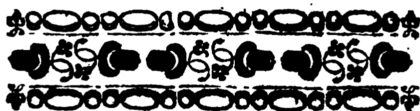
LA SECONDE EDITION.



A LONDRES,
Chez R. DODSLEY, à la Tête de Tully en Pall-mall.

M.DCC.LII.





LE SIECLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÉME.

Particularités & anecdotes du régne de LOUIS XIV.



OUIS XIV mit dans sa cour, comme dans son régne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'europe & de tous les contemporains.

La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. on est plus avide, surtout en france, de savoir les particularités de sa cour, que les révolutions de quelques autres états. tel est l'effet de la grande réputation. on aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet & dans la cour d'auguste, que le détail des conquêtes d'attila ou de tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guéres d'historiens, qui n'aient publié les premiers goûts de louis x i v. pour la baronne de beauvais, pour mademoiselle d'argencourt, pour la niéce du cardinal mazarin, qui fut mariée au comte de soissons pére du prince eugéne, surtout pour marie mancini sa sœur, qui épousa ensuite le connêtable colonne.

Il ne régnat pas encore, quand ces amusemens occupaient l'oisiveté où le cardinal mazarin, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. l'attachement seul pour marie mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'epouser, & fut assez maître de lui-même pour s'en separer. cette victoire, qu'il remporta sur sa passion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. il en remporta une plus forte, & plus difficile,

en laiſſant le cardinal mazarin maître absolu. la reconnaiſſance l'empécha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. c'était une anecdote très connuë à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : " je ne ſai pas ce que j'aurais " fait, s'il avait véeu plus longtems.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; & furtout il en liſait avec la connétable, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. il ſe plaiſait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïſme, flattaient en ſecret ſon caractére. il liſait les tragédies de corneille, & ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit & le ſentiment prompt d'un eſprit bienfait. la converſation de ſa mére & des dames de ſa cour ne contribuérent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, & à le former à cette politeſſe ſinguliére, qui commençait dèslors à caractériſer la cour. anne d'aûtriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du génie eſpagnol de ces tems-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en france. le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous

ses précepteurs, l'abbé de beaumont & le président de périgni. on ne lui avait presque rien appris. il eût été à désirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, & surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. il était triste, qu'on n'eût encor réussi que dans des romans inutiles; & que ce qui était nécessaire fût rebutant. on fit imprimer sous son nom une traduction des commentaires de césar, & une de florus sous le nom de son frére. mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eû inutilement pour leurs thémes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui présidaient à l'éducation du roi sous le maréchal de villeroi son gouverneur, étaient tels qu'il les fallait, savans & aimables. périgni était un des plus beaux esprits de france. c'est de lui que sont ces vers, mis depuis en musique par lulli.

Dans vos concerts nouveaux, muses, faites entendre
A l'empire français, ce qu'il doit espérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cepen-

Cependant leur disciple n'apprit presque rien sous eux: les guerres civiles en furent la cause; & le cardinal mazarin souffrait volontiers, qu'on donnât au roi peu de lumiéres; lorsqu'il s'attacha à marie mancini, il apprit aisément l'italien pour elle; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. l'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il serait toûjours gouverné comme louis XIII son pére.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa premiére campagne & son sacre, le parlement voulut encor s'assembler au sujet de quelques édits; le roi, qui n'avait pas dix-sept ans, partit de vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour; entra au parlement en grosses bottes & le fouet à la main; & prononça ces propres mots: “ on sait les malheurs qu'ont produit vos assemblées; „ j'ordonne qu'on cesse celles qui sont „ commencées sur mes édits. monsieur “ le

„ le premier président, je vous défens
„ de souffrir des assemblées, & à pas un
„ de vous de les demander.

Sa taille déja majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton & l'air de maître dont il parla, imposérent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusques-là peu respectée. mais ces prémices de sa grandeur semblérent se perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en france n'était pas encor un art, & de la tragédie qui était devenuë un art sublime entre les mains de pierre corneille. un curé de saint-germain-l'auxerrois, qui panchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles, dès les premiéres années de la régence. il prétendit que l'on était danné pour y assister; il fit même signer cet anathéme par sept docteurs de sorbonne: mais l'abbé de beaumont, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condannations. il calma ainsi les scrupules de la reine; & quand il fut archévêque de paris, il autorisa le senti-

ment

ment qu'il avait défendu etant abbé.

Il faut obſerver, que depuis que le cardinal de richelieu avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu paris la rivale d'athênes; non ſeulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſons corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal mazarin, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théatre du palais roial & du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, éxécutés par des voix qu'il fit venir d'italie. ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiécles, & la création de quelques uns. c'était en france un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de richelieu & de mazarin voulurent réprimer, s'en vangérent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. les luthériens & les calviniſtes en avaient uſé ainſi du tems du pape léon x. il ſuffit d'ailleurs d'être novateur, pour être auſtere. les mêmes eſprits, qui bou-

leverseraient un état pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens, nécessaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation, l'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siécle d'attila, que du siécle de louis XIV.

La danse qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des régles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amusements de la cour, louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet état d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les art furent en france trente ans après. louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, & qui ne blessaient pas celles de son rang. les courses de bagues, qu'on faisait quèlquefois & où l'on étalait déja une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat l'adresse qu'il avait à tous les exercices. tout respirait les plaisirs & la magnificence qu'on connaissait alors. c'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit, quand le roi régna par lui même; mais c'était dequoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de louis

louis XIII. ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. il n'y avait pas pour cent-mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. le cardinal mazarin n'en laissa que pour douze-cent-mille; & aujour'd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout prit, au mariage de louis XIV, un caractére plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. quand il fit son entrée avec la reine son éspouse, tout paris vît avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûtèr à sa beauté mâle & héroïque, qui arrétait tous les regards.

On prépara au bout des allées de vincennes, un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le tems qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matiére durable: il ne fut élevé qu'en plâtre; & il a été depuis totalement démoli. claude perrault en avait donné le dessein. la porte saint-antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpure. tous ceux

qui avaient vu, le jour de la bataille de saint-antoine, rapporter à paris par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoiens, & qui volaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, & rendaient grace d'un si heureux changement.

Le cardinal mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au louvre l'opéra italien intitulé *ercole amante*. il ne plut pas aux francais: ils n'y virent avec plaisir, que le roi & la reine qui y danserent. le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. le secretaire d'état de lionne se chargea de faire composer une espéce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'europe*, à laquelle le cardinal de richelieu avait travaillé. ce fut un bonheur pour le grand corneille, qu'il ne fut pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. le sujet était *lisis & hespérie*. lisis signifiait la france, & hespérie l'espagne. quinaut fut chargé d'y travailler. il venait de se faire une grande réputation par la piéce du *faux tibérinus*, qui quoique mauvaise, avait eû un prodigieux succès. il n'en fut pas de même de lisis. on l'éxécuta au louvre. il n'y eut de beau que les machines. le marquis de sourd'ac du nom de rieux, à qui l'on dut depuis

puis l'établissement de l'opéra en france, fit éxécuter dans ce tems-là même à ses dépens, dans son château de neubourg, *la toison d'or* de pierre corneille, avec des machines. quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour. corneille avait son nom & la france.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie depuis le mariage du roi. elles redoublérent à celui de monsieur frére du roi, avec henriette d'angleterre sœur de charles second; & elles n'avaient été interrompuës qu'en 1661, par la mort du cardinal mazarin.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événément qui n'a point d'éxemple; & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. on envoïa dans le plus grand secret au château de l'île sainte-marguerite dans la mèr de provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. ce prisonnier dans la route portait un masque, dont la mentonniére avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de mangèr avec le masque sur le visage. on avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un officier de confian-

ce nommé ſaint-mars gouverneur de pignerol, aiant été fait gouverneur de la baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'île de ſainte-marguerite, & le conduiſit à la baſtille toûjours maſqué. le marquis de louvois alla le voir dans cette île avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenait du reſpect. cet inconnu fut mené à la baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. on ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. ſon plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. on lui faiſait la plus grande chére, & le gouverneur s'aſſéiait rarement devant lui. un vieux médecin de la baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent éxaminé ſa langue & le reſte de ſon corps, il était admirablement bien fait, diſait ce médecin; ſa peau était un peu brune; il intéreſſait par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignait jamais de ſon état, & ne laiſſant point éntrevoir ce qu'il pouvait être. un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, eſt témoin de ce que j'avance; & monſieur de bernaville, ſucceſſeur de ſaint-mars, l'a ſouvent confirmé.

Cet

Cét inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroisse saint-paul. ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoia aux îles sainte-marguerite, il ne disparut dans l'europe aucun homme considérable. monsieur de chamillard fut le dernier ministre, qui eut cet étrange secret. le second maréchal de la feuillade son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beaupére, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fèr.* chamillard lui répondit, que c'était le secret de l'état, & qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageait son tems, entre les plaisirs qui étaient de son âge, & les affaires qui étaient de son devoir. il tenait conseil tous les jours, & travailait ensuite secrettement avec colbert. ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célébre fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secretaire d'état guénégaud, pélisson, gourville, & tant d'autres. la chûte de ce ministre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. sa perte était déja résoluë, quand le Roi accepta la fête ma-

gnifique, que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de vaux. ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourdhui. il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le nôtre*, & regardés alors comme le plus beaux de l'europe. les eaux jailliſſantes de vaux, qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de verſailles, de marly & de ſaint-clou, étaient alors des prodiges. mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit-millions, dont les comptes éxiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le roi. il eſt vrai, qu'il s'en falait beaucoup que ſaint-germain & fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de vaux. louis XIV le ſentit & en fut irrité. on voit partout dans cette maiſon les armes & la deviſe de fouquet. c'eſt un écureuil avec ces paroles : *quò non aſcendam? où ne monterai-je point?* le roi ſe les fit expliquer. l'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le monarque. les courtiſans remarquérent, que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleu-

vre,

vre, qui était les armes de colbert. la fête fut au-dessus de celles que le cardinal mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. on y représenta pour la premiére fois, *les fatheux* de molière. pélisson avait fait le prologue, qu'on admira. les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la reine mére, pélisson & lui auraient été arrêtés dans vaux le jour de la fête. ce qui augmentait le ressentiment du maître, c'est que mademoiselle de la vallière, pour qui le roi commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. il avait offert à mademoiselle de la valliére deux-cent-mille livres ; & cette offre avait été reçuë avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. le surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur ; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arrêter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire.

on

on eût dit, que le monarque déja tout puissant eût craint le parti que fouquet s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées. mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires, qui, sans être injustes, laissent toûjours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. le duc de guise, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette chargé de la couronne au duc de bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'état, & pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités. il fit portèr à l'épargne le prix de

sa

sa charge; & cette belle action ne le sauva pas. on attira avec adresse à nantes un homme, qu'un éxemt & deux gardes pouvaient arrétèr à paris. le roi lui fit des caresses avant sa disgrace. je ne sai pourquoi la pluspart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. la dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. elle n'est jamais une vertu, & ne peut devenir un talent estimable, que quand elle est absolument nécessaire. louis XIV parut sortir de son caractére; mais on lui avait fait entendre, que fouquet faisait faire de grandes fortifications à belle-île, & qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors & au dedans du roiaume. il parut bien, quand il fut arrété & conduit à la bastille & à vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, & qui l'oubliérent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. il ne lui resta d'amis que pélisson, gourville, mademoiselle scudéri, ceux qui eurent part à sa disgrace & quelques gens de lettres. on connait ces vers de hainault le traducteur de lucréce, contre colbert le persécuteur de fouquet:

Ministr

Ministre avare & lâche, esclave malheureux.
Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune,
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice.
Et prêt d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Mon-

Monsieur colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. on lui dit que non : „ je ne „ le suis donc pas,“ répondit le ministre.

Il est vrai que faire le procès au surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal mazarin. les plus grandes déprédations dans les finances, étaient son ouvrage. il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'état. il avait traité en son nom & à son profit des munitions des armées. „ il imposait, „ (dit fouquet dans ses défenses) par let- „ tres de cachet, des sommes extraordi- „ naires sur les généralités ; ce qui ne „ s'était jamais fait que par lui & pour „ lui, & ce qui est punissable de mort par „ les ordonnances.“ c'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu contèr à feu monsieur de caumartin intendant des finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais mazarin, où logeaient le duc son héritier & la duchesse hortense ; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. les clez en avaient été perdues depuis long-tems, & on

on avait négligé d'ouvrir les tiroirs, monsieur de caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. on l'ouvrit: elle était toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. madame de mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le cardinal mazarin avait fait de sa puissance despotique, ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint, l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. de vingt-deux juges qui opinérent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui gourville avait fait accepter des présens, opinérent à un bannissement perpétuel. le roi commua la peine en une plus dure. il fut enfermé au château de pignerol. tous les historiens disent, qu'il y mourut en 1680; mais il est constant, qu'-

qu'avant ſa mort il eut permiſſion de ſe retirer dans une terre de ſa femme. c'eſt ce que m'aſſûra, il y a lông-tems, la comteſſe de vaux ſa belle-fille, & ce que depuis les mémoires de gourville ont confirmé.

Le ſécretaire d'état guénégaud, qui vendit ſa charge à colbert, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune.

Saint-évremond, attaché au ſurihtendant, fut enveloppé dans ſa diſgrace. colbert, qui cherchait par tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du pleſſis-belliévre; & dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de ſaint-évremond ſur la paix des pirénées. on lût au roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'état. colbert, qui dédaignait de ſe vanger de hainault homme obſcur, perſécuta dans ſaint-évremond l'ami de fouquet qu'il haïſſait, & le bel eſprit quil craignait. le roi eut l'extréme ſévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait longtems, contre le cardinal mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la coûr avait outragé, calomnié & proſcrit impunément pendant pluſieurs années. de mille écrits faits contre ce miniſtre, le moins mordant

dant fut le seul puni, & le fut après sa mort.

Saint-évremond, retiré en angleterre, vécut chez une nation libre & philosophe. le marquis de miremont, son ami, me disait autrefois à londres, qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que saint-évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, & en travaillant sans relâche à la grandeur de l'état.

La cour devint le centre des plaisirs & le modéle des autres cours. le roi se piqua de donner des fêtes, qui fissent oublier celle de vaux. il semblait, que la nature prît plaisir alors à produire en france les plus grands hommes dans tous les arts, & à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille & par la beauté majestueuse de ses traits. le son de sa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. il avait une démarche, qui ne pouvait con-

venir qu'à lui & à son rang, & qui eût été ridicule en tout autre. l'embarras, qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient, flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. ce vieil officier, qui se troublait, qui béguéiait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever son discours, lui dit: " sire, que votre majesté daigne croire, que je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis :" n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la société n'avait pas encor reçu toute sa perfection à la cour. la reine mére, anne d'aûtriche, commençait à aimer la retraite. la reine régnante savait à peine le français, & la bonté faisait son seul mérite. la princesse d'angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une conversation douce & animée ; soûtenuë bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût sûr & délicat. elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encor au tems de son mariage. elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, & introduisit à la cour une politesse & des graces, dont à peine le reste de l'europe avait l'idée. madame avait tout l'esprit de charles second son frére, embelli par les charmes de son

sexe,

séxe, par le don & par le désir de plaire. la cour de louis XIV respirait une galanterie pleine de decence. celle qui régnait à la cour de charles second, était plus hardie; & trop de grossiéreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre madame & le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit & de cette intelligence secrette, qui se remarquérent dans de petites fêtes souvent répétées. le roi lui envoiait des vers; elle y répondait. il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de madame dans ce commerce ingénieux. c'était le marquis de dangeau. le roi le chargeait d'écrire pour lui; & la princesse l'engageait à répondre au roi. il les servit ainsi tous deux, sans laisser scoupçonnèr à l'un, qu'il fût emploié par l'autre; & ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille roiale. le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. lorsque madame fit depuis travailler racine & corneille à la tragédie de *bérénice*, elle avait en vuë non seulement la rupture du roi avec la connêtable colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne de-

devînt dangereux. louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *bérénice* de racine :

Qu'en quelque obscurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voïant eût reconnu son maître.

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse & plus suivie, qu'il eut pour mademoiselle de la valiére, fille d'honneur de madame. il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. un jeune valet de chambre du roi, nommé belloc, composa plusieurs récits qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez madame; & ces récits exprimaient avec mistére le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissemens publics, que le roi donnait, étaient autant d'hommages à sa maîtresse. on fit en 1662 un carrousel, non pas dans la place roiale (comme le dit l'histoire de la hode ou la motte sous le nom de la martiniére : cette place n'y est pas propre;) mais vis-à-vis

les tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrouſel. il y eut cinq quadrilles. le roi était à la tête des romains; ſon frére, des perſans; le prince de condé, des turcs; le duc d'enguien ſon fils, des indiens; le duc de guiſe, des américains. ce duc de guiſe était petit-fils du balafré. il s'était rendu célébre dans le monde par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de naples. ſa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures le rendaient ſingulier en tout. il ſemblait être d'un autre ſiécle. on diſait de lui en le voiant courir avec le grand condé: *voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La reine mére, la reine régnante, la reine d'angleterre veuve de charles I, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. le comte de ſault, fils du duc de leſdiguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine mére. ces fêtes ranimérent plus que jamais le goût des deviſes & des emblémes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'ouvrier, imagina alors pour louis XIV. l'embléme d'un

ſoleil

soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots, *nec pluribus impar*. l'idée était un peu imitée d'une devise espagnole, faite pour philippe second, & plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'états dans l'ancien, qu'à un jeune roi de france qui ne donnait encor que des espérances. cette devise eut un succès prodigieux. les armoires du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. on a reproché injustement à louis XIV le faste de cette devise, comme s'il avait choisie lui-même; & elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. le corps ne représente pas ce que la légende signifie; & cette légende n'a pas un sens assez clair & assez déterminé. ce qu'on peut expliquer de plusieurs maniéres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes. & ont de l'agrément, quand les allusions sont justes, nouvelles & piquantes. il vaut mieux n'en point avoir, que d'en souffrir de mauvaises & des basses, comme celle de louis douze; c'était un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique*. les devises sont par rapport aux in-
 scriptions

ſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoûtaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encor été embellie. verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq mai, le roi y vint avec une cour compoſée de ſix-cent perſonnes, qui furent défraiées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevérent les grecs & les romains. mais la promptitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille maniéres, augmentait encor le charme de ces ſpectacles.

Il y eût d'abord une eſpéce de carrouſel, ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revuë; ils étaient précédés de hérauts-d'armes, de

de pages, d'écuiers, qui portaient leurs devises & leurs boucliers; & sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par perigni & par benserade: ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il fallait toujours des allusions délicates & piquantes, aux caractéres des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, & aux passions qui animaient la cour. le roi représentait roger; tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. les reines & trois cent dames, sous des arcs de triomphe, voiaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de la valière. la fête était pour elle seule; elle en jouissait, confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes célestes, les saisons, les heures, suivaient à pied ce char. tout était caractérisé. des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par inter-

vaſſes les muſettes & les violons. quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'apollon, vinrent d'abord réciter aux reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux perſonnes. les courſes finies, & la nuit venue, quatre-mille gros flambeaux éclairérent l'eſpace, où ſe donnaient les fêtes. des tables y furent ſervies par deux-cent perſonnages, qui repréſentaient les ſaiſons, les faunes, les ſylvains, les dryades, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs. pan & diane avançaient ſur une montagne mouvante, & en deſcendirent pour faire poſer ſur les tables ce que les campagnes & les forêts produiſent de plus délicieux. derriére les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq-cent girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies ; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durérent ſept jours. le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princeſſe d'élide*, quoi-

quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures des moliére, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. on était encor très entêté à la cour de l'astrologie judiciaire. plusieurs princes pensaient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. le duc de savoie victor amédée, pére de la duchesse de bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. moliere osa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y avoit aussi un fou de cour. ces misérables étaient encor fort à la mode. c'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-tems en allemagne qu'ailleurs. le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. le fou, qui était alors auprès de louis XIV, avait appartenu au prince de condé. il s'appellait l'angeli. le comte de grammont disait, que de tous les fous qui avaient suivi monsieur le prince, il n'y avait que l'angeli qui eût fait fortu-

ne. ce bouffon ne manquait pas d'esprit: c'est lui qui dit, *qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, & qu'il n'entendait pas le raisonnement.*

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête, mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en france du goût & des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encor de plusieurs traits de ces allégories de benserade, qui ornaient les ballets de ce tems-là. je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton

De

De Daphné ni de Phaëton,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piège, où vous puissiez
donner;
Le moien de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie, & qu'un hom-
me vous méne?

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnaient en france le goût, la politesse & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux assidus du monarque. sans ces travaux, il n'aurait sû que tenir une cour; il n'aurait pas sû régner; & si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misére du peuple, ils n'eussent été qu'odieux: mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662; il fit venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre; il avait remis au peuple trois millions de tailles: nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée; son gouvernement était respecté au dehors: le roi d'espagne obligé de lui céder la préséance, le pape forcé de lui faire satisfaction, dunkerque ajouté à la france par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux

pour le vendeur; enfin toutes ses démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, chigi, neveu du pape alexandre VII, venant au milieu de toutes les réjouissances de versailles faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un spectacle nouveau. ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. les honneurs qu'on lui fit, rendaient la satisfaction plus éclatante. il reçut sous un dais les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. il entra dans paris au bruit du canon, ayant le grand condé à sa droite & le fils de ce prince à sa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encor tiré l'épée. il dîna avec le roi après l'audience, & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaisirs. on traita depuis le doge de gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altiéres.

Tout cela donnait à la cour de louis XIV, un air de grandeur qui éclipsait toutes les autres cours de l'europe. il voulait que cet éclat attaché à sa personne re-

rejaillît sur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frére & par monsieur le prince. c'est dans cette vue, qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, & s'étaient mis en possession de ce droit. il régla dans un conseil extraordinaire, que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or & d'argent. la permission de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité méne. on les demandait presque comme le collier de l'ordre. on peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans ; & sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée. on avait une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint

celle de toute l'europe, excepté de l'espagne & de la pologne. on se piquait déja d'immiter presque partout la cour de louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garderobe. il rétablit les tables instituées par françois premier, & les augmenta. il y en eut douze pour les officers commençaux, servies avec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de souverains; il voulait que les étrangers y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son régne. il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette; rien de ce qui appartinent à un luxe commode, n'était oublié: quiconque était du voiage, pouvait donner des repas dans son apartement: on y était servi avec la même delicatesse que le maître. ces petites choses n'acquiérent du prix, que quand elle sont soûtenuës par les grandes. dans tout ce qu'il faisait, on voiait de la splendeur & de la générosité. il faisait présent de deux-cent-mille francs aux

aux filles de ses ministres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. l'idée lui en vint d'un discours du duc de saint-aignan, qui lui conta que le cardinal de richelieu avait envoié des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, lionne & colbert, de choisir un nombre de français & d'étrangers distingués dans la littérature, ausquels il donnerait des marques de sa générosité. lionne aiant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes: les uns eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, & leur mérite. le bibliothécaire du vatican, allati, le comte graziani sécrétaire d'état du duc de modéne, le célébre viviani mathématicien du grand-duc de florence, vossius l'historiographe des provinces-unies, l'illustre mathématicien huygens, un résident hollandais en suède; enfin jusqu'à des professeurs d'altorf & de helmstadt, villes

presque inconnuës des français, furent étonnés de recevoir des lettres de monsieur colbert, par lesquelles il leur mandait, que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les français, on sut distinguer racine, quinaut, fléchier depuis évêque de nîmes, encor fort jeunes; ils eurent des présens. il est vrai que chapelain & cotin eurent des pensions; mais c'etait principalement chapelain que le ministre colbert avait consulté. ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. chapelain avait une littérature immense; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques des plus éclairés. il y a une distance immense de tout cela au génie: la science & l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. personne en france n'eut plus de réputation de son tems, que ronsard & chapelain. c'est qu'on était barbare dans le tems de ronsard, & qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de chapelain. cossar, le compagnon d'é-

tude

tude de balsac & de voiture, appelle chapelain le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encor fait que des satires, & l'on sait que ces satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés: le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Les présens, faits dans les païs étrangers, furent si considérables, que viviani fit bâtir à florence une maison des libéralités de louis XIV. il mit en lettres d'or sur le frontispice, *ædes à deo datæ*: allusion au surnom de *dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'europe cette magnificence extraordinaire; & si on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères & les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. les français ne furent pas les seuls qui le louérent. on prononça douze panégyriques de louis XIV en diverses villes d'italie; & le marquis zampieri les lui envoia reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toûjours à répandre ses bien-

bienfaits sur les lettres & sur les arts: des gratifications particuliéres d'environ quatre mille louis d'or à racine; la fortune de despréaux, celle de quinault, sur-tout celle de lulli & de tous les artistes qui lui consacrérent leurs travaux, en sont des preuves. il donna même mille louis à benserade, pour faire graver les tailles douces de ses métamorphoses d'ovide en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. il récompensait dans benserade le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

On ne voit pas après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'état, peut être avare comme un particulier; mais un roi de france, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guères être atteint de ce vice. l'attention & la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le comte de bussi fit des siens, fut rigoureusement puni. on le mit à la bastille en 1765. les amours des gaules fu-

furent le prétexte de sa prison; mais la véritable cause était cette chanson, où Louis XIV était trop compromis, & dont on lit [illegible] alors les paroles [illegible] à [illegible] de [illegible]

Que Déodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons, pour compenser le mal qu'ils lui firent; il parlait purement sa langue; il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement s'il lui avait pardonné; il vengea son injure personnelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi ni personne ne croiait sincère.

CHA-

CHAPITRE VINGT-CINQUIÉME.

Suite des particularités & anecdotes.



la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premiéres années de ce gouvernement, louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi, de faire des choix heureux. de deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. le premièr était le marquis de vardes, confident du goût du roi pour madame de la valiére. on sait que des intrigues de cour le firent cherchèr à per-

perdre madame de la valiére, qui par sa place devait avoir des jalouses, & qui par son caractére ne devait point avoir d'ennemis. on sait qu'il osa, de concert avec le comte de guiche & la comtesse de soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'espagne son pere. cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison roiale. il ajoûta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc & la duchesse de navailles. ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. l'atrocité de la conduite de vardes fut trop tard connue; & vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guéres plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de lauzun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec mademoiselle, & qu'il fit ensuite secrétement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il

qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigants : cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents & un ingrat.*

Ni les plaisirs qui embellissaient les maisons roiales & de paris, ni les soins de la police du roiaume, ne discontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. il avait alors trente-deux ans. on joua devant lui à saint-germain la tragédie de *britannicus*; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux romains.

dès-lors il ne dansa plus en public ; & le poëte réforma le monarque. son union avec madame de la vallière subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait ; ces infidélités lui coûtaient peu de soins ; il ne trouvait guères

de

de femmes qui le séduisaient, & revenait toûjours à celle, qui par la douceur & par la bonté de son caractère, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art: mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que madame de montespan prenait de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de sa rivale, & sans presque se plaindre; elle se crut encor heureuse dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toûjours, & de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embrassa la ressource des ames tendres, ausquelles il faut des sentimens profonds qui les subjuguent. elle crut que dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. elle se fit carmélite à paris, & persévéra. se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnuë; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de mollesse & de plaisirs. elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom de sœur louise de la miséricorde. un roi qui punirait ainsi la personne la plus coupable, serait un ty-

rain ; & c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. il n'y a presque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont guéres d'empire que sur les faibles.

On sait que quand on annonça à sœur louise de la miséricorde la mort du duc de vermandois qu'elle avait eû du roi, elle dit ; *je dois pleurer sa naissance encor plus que sa mort.* il lui resta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus ressemblante à son pére, & qui épousa le prince armand de conti petit-neveu du grand condé.

Cependant la marquise de montespan jouissait de sa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la valiére avait eû de modestie.

Tandis que madame de la valiére & madame de montespan se disputaient encor la premiére place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. louvois même était sensible. parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le charactére dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une madame du frénoi, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis

le

le crédit de faire ériger une charge chez la reine : on la fit dame du lit ; elle eut les grandes entrées. le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand éxemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de henri quatre, d'avoir un mari. mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eû l'espérance d'épouser louis XIV, voulut faire à quarante trois ans la fortune d'un gentilhomme. elle obtint la permission d'épouser péguilin du nom de caumont, comte de lausun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne subsistent plus, & pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. il y avait cent éxemples de princesses, qui avaient épousé des gentilhommes ; les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'asie, plus puissans & plus despotiques qu'un roi de france, n'épousent jamais que des esclaves de leurs péres.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt-millions, au comte de lausun ;

fun ; quatre duchez, la souveraineté de dombes, le comté d'eu, le palais d'orléans qu'on nomme le luxembourg. elle ne se réservait rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune, qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. le contrat était dressé. lausun fut un jour duc de montpensier. il ne manquait plus que la signature. tout était prêt, lorsque le roi, assaili par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole & défendit cette alliance. il avait écrit aux cours étrangéres pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. on le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. il pleura de rendre mademoiselle malheureuse. mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer lausun, en novembre 1670, au château de pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouser en public. il fut enfermé dix années entiéres. il y a plus d'un roiaume, où un monarque n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont, sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. le citoien, qui n'offense point les loix de l'état, doit-il être puni si févé-

sévérement par celui qui représente l'état ? n'y a-t-il pas une trés grande différence entre déplaire à son souverain, & trahir son souverain ? un roi doit-il traitèr un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit * que madame de montespan, après avoir empéché le mariage, irritée contre le comte de lausun qui éclatait en reproches violens, éxigea de louis XIV cette vangeance ; ont fait bien plus de tort à ce monarque. il y aurait eû à la fois de la tyrannie & de la pusillanimité, à sacrifier à la colére d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de montespan. qu'on pardonne ces réfléctions : les droits de l'humanité les arrachent. mais en même tems l'équité veut que louis XIV. n'aiant fait dans tout son régne aucune action

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *ségraisiana*. c'est un recueil posthume de quelques conversations de ségrais, presque toutes falsifiées. il est plein de contradictions ; & l'on sait qu'aucun de ces *anà* ne mérite de créance.

action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. c'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité, un mariage clandestin une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. retirer sa faveur était très juste. la prison était bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de mademoiselle. ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. on voit que cette même princesse, qui s'était plaint si amérement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. elle avoue qu'on la croiait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui*: elles seraient décisives.

Lausun & fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais fouquet surtout, qui dans sa gloire & dans sa puissance avait vu de loin péguilin dans la foule comme un gentil-homme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eû la permission d'épouser la petite-fille de henri IV, avec tous les biens & les titres de la maison de montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il

il en sortit enfin. mais ce ne fut qu'après que madame de montespan eut engagé mademoiselle à donner la souveraineté de dombes & le comté d'eu, au duc du maine encor enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. elle ne fit cette donation, que dans l'espérance que monsieur de lausun serait reconnu pour son époux; elle se trompa: le roi lui permit seulement de donnèr à ce mari secret & infortuné les terres de saint-fargeau & de thiers, avec d'autres revenus considérables que lausun ne trouva pas suffisans. elle fut réduite à être secrettement sa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions; elle mourut en 1693. *

Pour le comte de lausun, il passa ensuite en angleterre en 1688. toûjours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en france la reine épouse de jac-

* On a imprimé à la fin de ses mémoires, une histoire des amours de mademoiselle & de monsieur de lausun. c'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. on y a joint des vers, dignes de l'histoire & de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimèr en hollande.

jacques second, & son fils au berceau. il fut fait duc. il commanda en irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses aventures, que de considération personelle. nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de montespan était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de mortemar femme du marquis de montespan, sa sœur aînée la marquise de thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'abbaïe de fontévraud, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. le duc de vivonne leur frére, maréchal de france, était aussi un des hommes de la cour, qui avait le plus de goût & de lecture. c'était lui à qui le roi disait un jour: *mais à quoi sert de lire?* le duc de vivonne répondit. „ la lecture fait à „ l'esprit, ce que vos perdrix font à mes „ joués." c'est qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de con-

ver-

verſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appellait l'eſprit des mortemar, elles écrivaient toutes avec une légéreté & une grace particuliére. on voit par-là, combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveler, que madame de monteſpan était obligée de faire écrire ſes lettres au roi par madame ſcarron ; & que c'eſt là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Madame ſcarron, depuis madame de maintenon, avait à la vérité plus de lumiéres acquiſes par la lecture ; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante. il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. mais madame de monteſpan n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne ; & elle fut long-tems favorite, avant que madame de maintenon lui fût préſentée.

Le triomphe de madame de monteſpan éclata au voiage que le roi fit en flandre en 1670. la ruine des hollandais fut préparée dans ce voiage, au milieu des plaiſirs. ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ſes voiages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiére fois dans un caroſſe à glaces. les chaiſes de poſte n'étaient point encor inventées. la reine, *madame* ſa belle-ſœur, la mar-

quiſe de monteſpan, étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres, & quand madame de monteſpan allait ſeule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de ſon caroſſe. le dauphin arriva enſuite avec ſa cour, mademoiſelle avec la ſienne ; c'était avant la fatale aventure de ſon mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, & voiait avec complaiſance ſon amant favori du roi, à la tête de ſa compagnie des gardes. on faiſait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la couronne, on trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. toute la maiſon de guerre accompagnait le roi, & toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. les tables étaient tenuës comme à saint-germain. la cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes, les principales dames de bruxelles, de gand, venaient voir cette magnificence. le roi les invitait à ſa table ; il leur faiſait des préſens pleins de galanterie. tous les officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications, il en coûta pluſieurs fois quinzecent louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de monteſpan, excepté ce que le devoir donnait à la reine.

reine. cependant cette dame n'était pas du secret. le roi savait distinguer les affaires d'état, des plaisirs.

Madame, seule chargée de l'union des deux rois & de la destruction de la hollande, s'embarqua à dunkerque sur la flote du roi d'angleterre, charles second son frére, avec une partie de la cour de france. elle menait avec elle mademoiselle de kerowal, depuis duchesse de portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de montespan. elle fut depuis en angleterre, ce que madame de montespan était en france, mais avec plus de crédit. le roi charles fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de sa vie; & quoique souvent infidéle, il fut toûjours maîtrisé. jamais femme n'a conservé plus long-tems sa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de soixante & dix ans, une figure encor noble & agreable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frére à canterberi, & revint avec la gloire du succès. elle en jouissait, lorsqu'une mort subite & douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1672. la cour fut dans une douleur & dans une consternation que le genre de mort augmentait. cette princesse s'était cru empoisonnée. l'ambassadeur d'angleterre, montaigu, en était

persuadé ; la cour n'en doutait pas ; & toute l'europe le disait. un des anciens domestiques de la maison de son mari, m'a nommé celui, qui (selon lui) donna le poison. " cet homme, me disait-il, qui
„ n'était pas riche, se retira immédiate-
„ ment après en normandie, où il acheta
„ une terre dans laquelle il vécut long-
„ tems avec opulence. ce poison (ajoutait-
„ il) était de la poudre de diamant mise
„ au lieu de sucre dans des fraises „, la cour & la ville pensérent que madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulsions de la mort. mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. le verre d'eau ne pouvait être empoisonnée, puisque madame de la faïette & une autre personne burent le reste sans ressentir la plus legére incommodité. la poudre de diamant n'est pas plus un venin, que la poudre de corail. il y avait long-tems que madame était malade d'un abscès qui se formait dans le foie. elle était trés mal-saine, & méme avait accouché d'un enfant absolument pourri. son mari, trop soupçonné dans l'europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la

noir-

noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. le genre humain ferait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces, que de les croire.

On prétendit, que le chevalier de lorraine favori de monsieur, pour se vanger d'un éxil & d'une prison que sa conduite coupable auprès de madame lui avait attiré, s'était porté à cette horrible vangeance. on ne fait pas attention, que le chevalier de lorraine était alors à rome, & qu'il est bien difficile à un chevalier de malthe de vingt ans, qui est à rome, d'achéter à paris la mort d'une grande princesse.

Il n'est que trop vrai, qu'une faiblesse & une indiscrétion du vicomte de turenne avaient été la premiére cause de toutes ces rumeurs odieuses, qu'on se plaît encor à réveiller. il était à soixante ans l'amant de madame de coatquen & sa dupe, comme il l'avait été de madame de longueville. il révéla à cette dame le secret de l'état, qu'on cachait au frére du roi. madame de coatquen, qui aimait le chevalier de lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit monsieur. l'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalousies. ces trou-

bles éclatérent avant le voiage de madame. l'amertume redoubla à son retour. les emportemens de monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de madame, remplirent la maison de confusion & de douleur. madame, quelque tems avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendrissantes, à la marquise de coatquen, les malheurs dont elle était cause. cette dame, à genoux auprès de son lit & arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de venceslas:

J'allais . . . j'étais . . . l'amour a
sur moi tant d'empire;
Je m'égare, madame, & ne puis que
vous dire . . .

le chevalier de lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoié par le roi à pierre-encise; le comte de marsan de la moison de lorraine, & le marquis depuis maréchal de villeroi, furent éxilés. enfin on regarda comme la suite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce tems on commença à connaître ce crime en france. on n'avait point emploié

cette vangeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. ce crime, par une fatalité singuliére, infecta la france dans le tems de la gloire & des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un se nommait éxili, travaillérent longtems avec un apoticaire allemand nommé glaser, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale.* les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. ils vendirent secrettement des poisons. la confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croiant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier: la confession, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de paris, que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. il en donna avis au gouvernement. les deux italiens soupçonnés furent mis à la bastille: l'un des deux y mourut. éxili y resta sans être convaincu; & du fond de sa prison, il répandit dans paris ces funestes secrets, qui coûtérent la vie au lieutenant-civil d'aubrai & à sa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomma *la chambre ardente.*

L'amour fut la premiére source de ces horribles aventures. le marquis de brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'aubrai, logea chez lui sainte-croix, * capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. sa femme lui en fit craindre les conséquences. le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle & sensible. ce qui devait arriver, arriva : ils s'aimérent. le lieutenant-civil, pére de la marquise, fut assez sévére & assez imprudent, pour solliciter une lettre de cachet, & pour faire envoièr à la bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoier qu'à son régiment. sainte-croix fut mis malheureusement dans la chambre où était exili. cet italien lui apprit à se vanger. on en sait les suites qui font frémir. la marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vangeance la porta à empoisonner son pére, ses deux fréres & sa sœur. au milieu de tant de crimes, elle avait

* L'histoire de louis XIV, sous le nom de la martiniére, le nomme l'abbé de la croix. cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

avait de la religion; elle allait souvent à confesse; & même, lorsqu'on l'arrêta dans liège, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de présomption. il est faux, qu'elle eût essaié ses poisons dans les hôpitau, comme le disait le peuple, & comme il est écrit dans les *causes célèbres*, ouvrage d'un avocat sans cause, & fait pour le peuple. mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que sainte-croix, des liaisons secrettes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. mais depuis 1670, qu'exili avait commencé à faire des poisons jusqu'en 1680, ce crime infecta paris. on ne peut dissimuler, que pennautier le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque tems après d'avoir mis ses secrets en usage; & qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les preuves.

La voisin, la vigoureux, un prêtre nommé le sage, & d'autres, trafiquérent des secrets d'exili, sous prétexte d'amuser les ames curieuses & faibles par des prédictions & par des apparitions d'esprits. on crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. la chambre ardente fut établie à l'arsenal près de la bastile en

 1680.

1680\. les plus grands seigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du cardinal mazarin, la duchesse de bouillon, & la comtesse de soissons mére du prince eugéne. elles ne furent point décrétées de prise de corps, comme le dit l'histoire de réboulet. il ne se trompe pas moins en disant, que la duchesse de bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. quels amis dans ce tems-là eussent pu soustraire quelqu'un à la justice? la duchesse de bouillon ne fut accusée que d'avoir eû des curiosités ridicules. on imputait des choses plus sérieuses à la comtesse de soissons, qui se retira à bruxelles. le maréchal de luxembourg fut mis à la bastille, & subit un long interrogatoire, après lequel il resta encor quatorze mois en prison. on peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans paris. le supplice du feu, dont la voisin & ses complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame henriette d'angleterre, on le crut ensuite de sa fille marie-louise, qu'on maria en 1679 au roi d'espagne charles second. cette jeune princesse partit à regret pour madrid. mademoiselle avait souvent dit à monsieur, frére du roi : *ne menez pas si souvent vôtre fille à la cour ; elle sera trop malheureuse ailleurs.* cette jeune princesse voulait épouser monseigneur. *je vous fais reine d'espagne*, lui dit le roi. *que pourrais-je de plus pour ma fille?* " ah! répondit-elle, „ vous pourriez plus pour votre niéce.„ elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mére. il passa pour constant, que le conseil aûtrichien de charles second voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son païs, & qu'elle pouvait empécher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la france. on lui envoia même de versailles de ce qu'on croit du contrepoison, précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. le contrepoison prétendu arriva après sa mort. ceux qui ont lû les mémoires compilés par le marquis de dangeau, troveront que le roi dit en soupant : " la reine d'espagne est morte „ em-

„ empoisonnée dans une tourte d'anguille, la comtesse de pernits, les camérístes zapata & nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison.

Après avoir lû cette étrange anecdote, dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan, qui n'avait presque point quitté louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encor en doute; je m'informai à d'anciens domestiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toûjours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes; ils m'assûrérent tous, que rien n'était plus faux. je demandai à des personnes considérables qui arrivaient d'espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine; elles me donnérent des attestations, que toutes trois avaient survécu longtems à leur maîtresse. enfin je sus que ces mémoires du marquis de dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ses domestiques; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit assez au stile, aux inutilités & aux faussetés dont ce recueil est rempli. après toutes ces idées funestes, où la mort de henriette d'angle-

gleterre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, & fut mére du duc d'orleans, régent du roiaume; il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser monsieur; mais elle conserva toûjours pour son ancienne religion, un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. ce malheur est connu par le sonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime . . . &c.

les dangers, attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuse, déterminèrent à substituer, aux douze filles d'honneur qui embelissaient la cour de la reine, douze dames du palais; & depuis la maison des reines fut ainsi composée. cet établissement rendait la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant

xant les maris & les parens de ces dames, ce qui augmentait la société & répandait plus d'opulence.

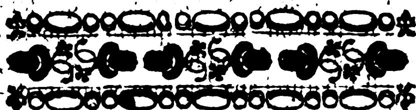
La princesse de bavière, épouse de monseigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette cour. la marquise de montespan attirait toûjours l'attention principale : mais enfin elle cessait de plaire ; & les emportemens altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. cependant elle tenait toûjours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine ; & au roi, par ses enfans, par l'habitude & par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération & de l'amitié, qui ne la consolait pas ; & le roi, affligé de lui causer des chagrins violens & entraîné par d'autres goûts, trouvait déja dans la conversation de madame de maintenon, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. il se sentait à la fois partagé, entre madame de montespan qu'il ne pouvait quitter, mademoiselle de fontagne qu'il aimait, & madame de maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à son ame tourmentée. ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. il paraît assez hono-

norable pour louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement, rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que louis XIV avait une ame auſſi grande que ſenſible.

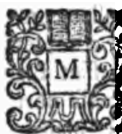
Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangéres à l'état, ne devraient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le nom de louis XIV ne rendait tout intéreſſant ; & ſi le voile de ces miſtéres n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la pluspart les ont défigurés.





CHAPITRE VINGT-SIXIÉME.

Suite des particularités & anecdotes.



Madame de fontange devint grosse en 1680. on la fit duchesse. elle ne jouit pas longtems de sa fortune: elle mourut un an après, des suites de sa couche; & le fils qu'elle avait eû du roi, ne survécut pas à sa mére.

La marquise de montespan, n'aiant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ses murmures. quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous be-
soin

soin de la société d'une femme complaisante. le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. la nouvelle favorite, madame de maintenon, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art, qui est si naturel aux femmes & qui ne déplait pas aux hommes.

Elle écrivait un jour à madame de frontenac sa cousine, en qui elle avait une entiére confiance: „ je le renvoie „ toûjours affligé & jamais désespéré. „ dans ce tems, où sa faveur croissait & où madame de montespan touchait à sa chûte, ces deux rivales se voiaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrette, tantôt avec une confiance passagére, que la nécéssité de se parler & la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens, elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui se passait à la cour, l'ouvrage ne fut pas poussé fort loin, madame de montespan se plaisait à lire quelque chose de ces mémoires à ses amis, dans les derniéres années de sa vie, la dévotion, qui se mêlait à toutes ces intrigues secrettes, affermissait encor la faveur de madame de maintenon, & éloignait madame de montespan. le roi se reprochait son attachement pour une fem-

femme mariée, & sentait surtout ce scrupule, depuis qu'il ne sentait plus d'amour. cette situation embarassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de nantes. on voiait alors des scénes bien différentes: d'un côté, le désespoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à versailles, trianon & marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuisé. le mariage du petit-fils du grand condé, & de mademoiselle de nantes fille du roi de madame de montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eûs d'elle, mademoiselle de blois avec le duc de chartres que nous avons vu régent du roiaume, & le duc du maine à louise bénédicte de bourbon petite-fille du grand condé & sœur de monsieur le duc, princesse célébre par son esprit & par le goût des arts. ceux qui ont seulement approché du palais roial & de sceaux, savent combien sont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maison d'orléans & la maison de condé s'indignérent de

ces

ces propoſitions; vous lirez que la princeſſe mére du duc de chartres menaça ſon fils; vous lirez même qu'elle le frapa. les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le roi s'étant ſervi de l'abbé du bois ſous-précepture du duc de chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le duc avec mademoiſelle de nantes, le marquis de ſeignelar, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de ſceaux plantés par *le notre* avec autant de goût que ceux de verſailles. on y éxécuta l'idylle de *la paix*, compoſée par racine. il y eut dans verſailles un nouveau carrouſel; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſinguliére, dont le cardinal mazarin avait donné la premiére idée en 1656. on établit dans le ſalon de marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de paris avait produit de plus riche & de plus recherché. ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. madame de mon-

montespan en tenait une avec monseigneur. sa rivale en tenait une autre avec le duc du maine. les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; monsieur le duc avec madame de thiange; & madame la duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de chévreuse. les dames & les hommes nommés du voiage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. ainsi le roi fit des présens à toute la cour, d'une maniére digne de lui, la lotterie du cardinal mazarin fut moins ingénieuse & moins brillante. ces lotteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, madame de montespan ne reparut plus à la cour. elle vécut à paris avec beaucoup de dignité. elle avait un grand revenu, mais viager; & le roi lui fit paier toûjours une pension de mille louis d'or par mois. elle allait prendre tous les ans les eaux à bourbon, & y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impressions, envoie aux carmélites. elle mourut à bourbon en 1707.

L'an-

L'année même du mariage de mademoiselle de nantes avec monsieur le duc, mourut à chantilli le prince de condé à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la duchesse, qui avait la petite vérole. on peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eû de la répugnance au mariage de son petit-fils, avec une fille du roi & de madame de montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la hollande était alors infectée. on trouve encor dans une histoire du prince de condé, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince; & qu'au mariage de la princesse de conti fille de madame de la valiére, le secrétaire d'état *lui refusa le titre de haut & puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. l'écrivain, qui a composé l'histoire de louis XIV dans avignon en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde & les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la duchesse, après l'éclipse totale de la mére, madame de maintenon victorieuse

prit un tel ascendant, & inspira à louis xiv tant de tendresse & de scrupules, que le roi, par le conseil du pére de la chaise, l'épousa secrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'apartement occupé depuis par le duc de bourgogne. il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. l'archevêque de paris, harlai de chamvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; montchevreuil & bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu & sur les dates. louis xiv était alors dans sa quarante-huitiéme année, & la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxiéme. ce prince, comblé de gloire, voulait méler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang. il fut toujours problématique à la cour, si madame de maintenon était mariée. on respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

La destinée de cette dame parait parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont

ont eû des commencemens plus petits. la marquise de saint-sébastien, que le roi de sardaigne victor-amédée épousa, n'était pas au dessus de madame de maintenon; & l'impératrice catherine était fort au dessous.

Elle était d'une très ancienne maison, petite-fille de théodore-agrippa d'aubigné, gentil-homme ordinaire de la chambre de henri quatre. son pére, constant d'aubigné, aiant voulu faire un établissement à la caroline & s'étant adressé aux anglais, fut mis en prison au château trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé de cardillac, gentil-homme bourdelois. constant d'aubigné épousa sa bienfaictrice en 1627, & la mena à la caroline. de retour en france avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à niort en poitou par ordre de la cour. ce fut dans cette prison de niort, que nâquit en 1635 françoise d'aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune, menée à l'âge de trois ans en amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de neuillant, mére de la duchesse de navail-

lue sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 paul scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'enfer. scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque, dont il faisait profession, l'avilissait en le faisant aimer. ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre. elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de paris; & ce tems de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. après la mort de son mari arrivée en 1660, elle fit long-tems solliciter auprès du roi une petite pension de quinze-cent livres, dont scarron avait joui. enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux-mille, en lui disant: „ madame, je vous ai fait „ attendre long-tems; mais vous avez „ tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul „ ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le cardinal de fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que louis XIV

lui

lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de fréjus.

En 1671 la naissance du duc du maine était encor un secret. ce prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. le premier médecin d'aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoier l'enfant aux eaux de barége. on chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. le roi se souvint de madame scarron. monsieur de louvois alla secrettement à paris lui proposer ce voiage. elle eut soin depuis ce tems-là de l'éducation du duc du maine, nommée à cet emploi par le roi, & non point par madame de montespan, comme on l'a dit. elle écrivait au roi directement; ses lettres plûrent beaucoup. voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste. le roi lui acheta la terre de maintenon en 1679. ce fut le seul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. renfermée dans son apartement qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encor les voiait-elle rarement. le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant & après le souper, & y demeurait jusqu'à minuit. il y travaillait avec

ses ministres, pendant que madame de maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménageant son crédit en ne l'emploiant qu'avec une circonspection extrême. elle ne profita point de sa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans sa famille. son frére, le comte d'aubigné ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de france. un cordon bleu & quelques parts secrettes dans les fermes générales furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de vivonne, frére de madame de montespan, *qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.* ce fut une fortune pour la fille de ce comte, d'épouser le duc de noailles, plustôt que pour le duc. deux autres niéces de madame de maintenon, l'une mariée au marquis de caylus, l'autre au marquis de villette, n'eurent presque point de bien. une pension modique, donnée par louis XIV, fut presque la seule dot de madame de caylus. madame de villete n'eut guères que des

des espérances. c'est elle qui épousa en secondes nôces le vicomte de bullingbrock, célébre par son ministére, sa disgrace & son éloquence. elle m'a conté souvent, qu'elle avait reproché à sa tante le peu qu'elle faisait pour sa famille, & qu'elle lui avait dit en colére: " vous voulez „ jouir de votre modération, & que vo„ tre famille en soit la victime." madame de maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentimens de louis XIV. elle n'osa pas même soûtenir le cardinal de noailles contre le pére le tellier. elle avait beaucoup d'amitié pour racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse, pour le protéger contre un leger ressentiment du roi. un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misére du peuple en 1698, misére toûjours éxagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le reméde. le roi le lut; & en aiant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. racine, plus faible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractére, dont elle était incapable de rendre service, el-

le l'était aussi de nuire. l'abbé de choisi rapporte, que le ministre louvois s'était jetté aux pieds de louis XIV. pour l'empécher d'épouser la veuve scarron. si l'abbé de choisi savait ce fait, madame de maintenon en était instruite ; & non seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle appaisa le roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur brusque du marquis de louvois inspirait quelquefois à son maître.

Louis XIV, en épousant madame de maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable & soûmise. la seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrette, c'était qu'à la messe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi & la reine. d'ailleurs, nul extérieur de grandeur. la dévotion qu'elle avait inspirée au roi, & qui avait servi à son mariage, devint peu-à-peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifiérent. elle s'était déja donnée à la cour & auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à noisi plusieurs filles de qualité ; & le roi avait affecté déja les revenus de l'abbaïe de saint-denis, à cette communauté naissante. sainte-cyr fut bâti au bout du parc de versailles en

1686.

1686. elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec godet desmarets évêque de chartres, & fut elle-même supérieure de ce couvent. elle y allait souvent passer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de la maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme:

„ Que ne puis-je vous donner mon „ expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, „ & la peine qu'ils ont à remplir leurs „ journées! ne voiez-vous pas que je „ meurs de tristesse, dans une fortune „ qu'on aurait eû peine à imaginer? „ j'ai été jeune & jolie; j'ai goûté „ des plaisirs; j'ai été aimée partout. dans un âge plus avancé, j'ai „ passé des années dans le commerce de „ l'esprit; je suis venuë à la faveur; & je „ vous proteste, ma chére fille, que „ tous les états laissent un vuide af„ freux. „

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. madame de maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi,



disait un jour au comte d'aubigné, son frère : " je n'y peux plus tenir ; je vou-" drais être morte. ,, on sait quelle réponse il lui fit : *vous avez donc parole d'épouser Dieu le père.*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à saint-cyr. ce qui peut surprendre, c'est que louis xiv ne lui avait rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'orléans. elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut exactement païée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. on a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de scarron : ce nom n'est point avilissant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec madame de maintenon une vie plus retirée ; & la maladie considérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusques-là signalé presque toutes ses années. il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. l'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès que dans tout le reste de l'europe, n'était pas encor familiarisé avec cette maladie. le cardinal de richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. le

danger du roi, émut toute la france. les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux, ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce qui s'est passé de nos jours, lorsque son successeur, fut en danger de mort à metz en 1744. ces deux époques apprendront à jamais aux rois, ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que louis XIV ressentit les premiéres atteintes de ce mal, son premier chirurgien félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fussent dans le même péril ; il consulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa avec eux des instrumens, qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuse. le roi la souffrit sans se plaindre. il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même ; & afin que la nouvelle de son danger ne fit aucun changement dans les cours de l'europe, il donna audiance le lendemain aux ambassadeurs. à ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa felix : il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce tems, le roi n'alla plus aux spectacles, la dauphine de baviére, de-

venuë mélancolique & ataquée, d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son apartement. elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de saint-cyr, qui ranima le goût des choses d'esprit. madame de maintenon pria racine, qui avait renoncé au théatre pour le jansénisme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ces éléves. elle voulait un sujet tiré de la bible. racine composa esthèr. cette piéce, aiant d'abord été jouée dans la maison de saint-cyr, le fut ensuite plusieurs fois à versailles devant le roi dans l'hivèr de 1689. des prélats, des jésuites, s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. il me paraît remarquable, que cette piéce eut alors un succès universel ; & que deux ans après, athalie jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à paris, longtems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. athalie représentée en 1717, fut reçuë comme elle devait l'être, avec transport ; & esthèr en 1721 n'inspira que de la froideur & ne reparut

reparut plus. mais alors il n'y avait plus de courtisans, qui reconnussent avec flatterie esther dans madame de maintenon, & avec malignité vasthi dans madame de montespan, aman dans monsieur de louvois, & surtout les huguenots persécutés par ce ministre, dans la proscription des hébreux. le public impartial ne vit qu'une avanture sans intérêt & sans vraisemblance ; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui aiant sans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi légérement. mais malgré le vice du sujet, trente vers d'esther valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eû de grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencérent, pour l'éducation d'adelaïde de savoie duchesse de bourgogne, amenée en france à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des personnes roiales. on éleva un petit théâtre dans l'apartement de madame de maintenon. la duchesse de bourgogne, le duc d'orléans,

y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. le fameux acteur baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. la plûpart des tragédies de duché, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théatre ; & l'abbé genêt, aumônier de la duchesse d'orléans, en faisait pour la duchesse du maine, que cette princesse & sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'ésprit & animaient la société. comment le marquis de la fare peut-il dire dans ses mémoires, que *depuis la mort de madame, ce ne fut que jeu, confusion & impolitesse?* on jouait beaucoup dans les voiages de marli & de fontainbleau, mais jamais chez madame de maintenon ; & la cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politesse. la duchesse d'orleans alors duchesse de chartres, la duchesse du main, la princesse de conti, madame la duchesse, démentaient bien ce que le marquis de la fare avance. cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. il était mécontent du gouvernement: il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour ; & cette société fit d'un homme très aimable, un historien quelquefois injuste.

Ni

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré louis XIV; ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. car quoiqu'il y eût des héros comme jean sobieski & des rois de suéde, qui affaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. il faut avouër encor, qu'il soûtint ses malheurs & qu'il les répara. il a eû des défauts; il a fait des fautes : mais ceux qui le condannent, l'auraient ils égalé, s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de bourgogne croissait en graces & en mérite. les éloges, qu'on donnait à sa sœur en espagne, lui inspirérent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. ces avantages étaient embellis par son esprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. elle était, comme henriette d'angleterre, l'idole & le modéle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la france attendait du duc de bourgogne un gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginérent, mais dont l'austérité serait tempérée par

les

les grâces de cette princesse, plus faites encor pour être senties que la philosophie de son époux. le monde sait, comme toutes ces espérances furent trompées. ce fut le sort de louis XIV, de voir périr en france toute sa famille par des morts prématurées; sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; & un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils le dauphin duc de bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de bretagne, portés à saint-denis dans le même char, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. le duc de berri, frére du duc de bourgogne, les suivit deux ans après; & sa fille, dans le même tems, passa du berceau au cercueil.

Ce tems de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que dans la minorité de louis XV j'ai vu plusieurs personnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts precipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du roiaume.

Ces mêmes soupçons, qu'on avait eûs à la mort de madame & à celle de ma-

rie-louise reine d'espagne, se réveillèrent avec une fureur qui n'a point d'exemple. l'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. il y avait du délire à penser, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes roiales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. la maladie, qui emporta le dauphin de bourgogne, sa femme & son fils, était une rougeole pourprée épidémique. ce mal fit périr à paris en moins d'un mois plus de cinq-cent personnes. monsieur le duc de bourbon petit-fils du prince de condé, le duc de la trimouille, madame de la vrillière, madame de listenai, en furent attaqués à la cour. le marquis de gondrin, fils du duc d'antin, en mourut en deux jours. sa femme, depuis comtesse de toulouse, fut à l'agonie. cette maladie parcourut toute la france. elle fit périr en lorraine les aînés de ce duc de lorraine françois, destiné à être un jour empereur & à relever la maison d'autriche.

Cependant, ce fut assez qu'un médecin nommé boudin, homme de plaisir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles: „ nous n'entendons rien à de pareilles „ maladies „: c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un

Un prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. le cri public était affreux. il faut en avoir été témoin pour le croire. plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. j'ose dire, que frapé de tout tems de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de canillac, l'une des plus honnêtes hommes du roïaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. le marquis de canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. son chimiste homberg court se rendre à la bastille, pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. le prince (qui le croirait !) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mére demande avec lui cette justification cruelle. la lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée : & le mar-

marquis de canillac, dans cette émotion d'esprit conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. il fit que la mére du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. le monarque qui l'accordait, & son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV dévorait sa douleur en public : il se laissa voir à l'ordinaire. mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulsions. il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assûré de la paix, & dans un tems où la misére désolait le roiaume. on ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. sa confiance entiére pour le pére le tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. c'est une chose trés remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. il perdit les trois derniéres années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa ten-

tendresse, qui redoublait pour le duc du maine & pour le comte de toulouse ses fils légitimés, le porta à leur donner en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance. il assûrait, par cet édit, la couronne à leur maison, au défaut de tous les princes du sang de france; & tempérait ainsi par la loi naturelle, la sévérité des loix positives, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la succession paternelle. les rois dispensent de cette loi. il crut pouvoir faire pour son sang, ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfans, ce qu'il avait fait passer au parlement sans opposition, pour les princes de la maison de lorraine. cependant on murmura, le procès, que les princes du sang intentérent depuis aux princes légitimés, est connu, ceux-ci ont conservé pour leurs personnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par louis XIV. ce qui regarde leur postérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de marli, de la maladie qui termina ses jours. ses jam-

jambes s'enflérent; la gangréne commença à se manifester. le comte de stairs ambassadeur d'angleterre paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. le duc d'orléans, qui au voiage de marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. il mangea, & l'empirique assura qu'il guérirait. la foule, qui entourait le duc d'orléans, diminua dans le moment. „ si le roi mange une seconde fois, dit le duc d'orléans, nous n'aurons plus personne. " mais la maladie était mortelle. les mesures étaient prises, pour donne la régence absolue au duc d'orleans. le roi ne la lui avait laissée que très limitée par son testament déposé au parlement; ou plustôt, il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante. cependant il lui dit: *je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance.* c'est qu'il ne croiait pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du roiaume, cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité

partagée l'eſt encor davantage. il crut qu'aiant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon pére.

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à madame de maintenon: *j'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; diſant à ſes domeſtiques: *pourquoi pleurez-vous? m'avez vous cru immortel?* donnant tranquilement ſes ordres ſur beaucoup de choſes & même ſur ſa pompe funébre. quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort, meurt toûjours avec courage. louis XIII, dans ſa derniére maladie, avait mis en muſique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. le courage d'eſprit avec lequel louis XIV vit ſa fin, fut dépouillé de cette oſtentation répanduë ſur toute ſa vie, ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. ſon ſucceſſeur a toûjours conſervé, écrites au chevet de ſon lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant ſur ſon lit entre ſes bras: ces paroles ne ſont point telles, qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. les voici fidélement copiées: " vous „ allez être bientôt roi d'un grand roiau- „ me. ce que je vous recommande plus

„ fortement, est de n'oublier jamais les
„ obligations que vous avez à Dieu. sou-
„ venez-vous que vous lui devez tout ce
„ que vous êtes. tâchez de conserver la
„ paix avec vos voisins. j'ai trop aimé
„ la guerre: n'imitez pas en cela, non
„ plus que dans les trop grandes dépen-
„ ses que j'ai faites. prenez conseil en
„ toutes choses, & cherchez à connaître
„ le meilleur pour le suivre toûjours.
„ soulagez vos peuples le plustôt que vous
„ le pourrez, & faites ce que j'ai eû
„ le malheur de ne pouvoir faire moi-
„ même.

Il est à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que louis XV a donnée à ses ennemis; dans laquelle on a vu un roi victorieux rendre toutes ses conquêtes pour tenir sa parole, rétablir, tous ses alliés, & devenir l'arbitre de l'europe par son désintéressement plus encor que par ses victoires.

Quoique la vie & la mort de louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. l'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité où chacun se figurait une fortune; l'affaire de la *constitution* qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui

allait

allait plus loin que l'indifférence. nous avons vu cé même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funébre avec des démonstrations bien différentes. on prétend que la reine sa mére lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : *mon fils, ressemblez à votre grand-pére & non pas à votre pére.* le roi en aiant demandé la raison : *c'est,* dit-elle, *qu'à la mort de henri* IV *on pleurait, & qu'on a ri à celle de louis* XIII. quoiqu'il en soit, il paraît que le tems, qui meurit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans avoir l'idée d'un siécle à jamais mémorable.

Si on le considére dans sa vie privée, on le voit bon fils sans vouloir que sa mére gouverne, bon mari même sans être jamais fidéle, bon pére, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentil-homme de

* Tout cela est tiré des anecdotes imprimées parmi les mélanges du même auteur, & fonduës dans cette histoire.

de la chambre &, le grand maître de la garderobe se disputaient l'honneur de le servir: *qu'importe lequel de mes valets me serve.* un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au sujet de ses dettes: *que ne parlez-vous à vos amis?* mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'est pas même vrai, qu'il ait écrit au duc de la rochefoucault: „je vous fais „mon compliment comme votre ami, „sur la charge de grand-maître de la „garderobe, que je vous donne comme „votre roi.“ les historiens lui font honneur de cette lettre. c'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle: c'est ce que henri quatre aurait pu dire au duc de maienne avant l'entiére réconciliation. le secretaire du cabinet *rose* écrivit cette lettre; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoier. c'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses, dont charpentier de l'académie française avait chargé les tableaux de *le brun* dans la ga-

lerie de versailles; *l'incroiable passage du rhin, la merveilleuse prise de valenciennes*, &c. le roi sentit que la prise de valenciennes, le passage du rhin, disaient davantage, charpentier avait eû raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de notre patrie.; la flatterie seule avait nui á l'éxécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très peu de chose. on prétend, que quand il résolut d'abolir en france le calvinisme, il dit: ,, mon grand-pére aimait ,, les huguenots & ne les craignait pas; ,, mon pére ne les aimait point & les ,, craignait: moi je ne les aime ni ne les ,, crainds.

Il s'exprimait toûjours noblement & avec précision. s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. lorsque le duc d'anjou partit pour aller régnèr en espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations: *il n'y a plus de piréńées.*

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse & de dignité, que de saillies; & d'ailleurs on n'éxige pas qu'on roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse.

Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, & de se rendre

dre agréable à tous ceux qui l'approchent. on ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toûjours dire des choses qui plaisent. il s'en était fait une heureuse habitude. c'était entre lui & sa cour un commerce continuel, de tout ce que la majesté peut avoir de graces sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. il était, surtout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentait encor celle de ses courtisans; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses, qui flattent l'amour propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de bourgogne encor fort jeune, voiant à son souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup & très haut sur sa laideur: ,, je le trouve, madame, (dit ,, le roi encor plus haut) un des plus ,, beaux hommes de mon roiaume; car ,, c'est un des plus braves.

Le comte de marivaux lieutenant-général, homme un peu brutal & qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de louis XIV, avait perdu un bras dans une action, & se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé,

autant qu'on le peut faire pour un bras cassé: „ je voudrais avoir perdu aussi „ l'autre, dit-il, & ne plus servir votre „ majesté. „ *j'en serais bien fâché pour vous & pour moi*, lui repondit louis XIV: & ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Il se plaisait & se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables; & quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci:

Chez mon cadet de frère,
Le chancelier serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage boisfrand
Est celui qui sait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le conseil:

Le conseil à ses yeux a beau se présenter;

Si

*Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte
tout pour elle*
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs ; & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représentèr en monarque sur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archévêque de rheims au sûjet du marquis de barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrémement négligé, fait plus d'honneur à son caractére, que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. il avait donné à ce jeune homme la place de secretaire d'état de la guerre, qu'avait eû le marquis de louvois son pére. bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secretaire d'état, il veut le corriger sans le trop mortifier. dans cette vuë il s'adresse à son oncle l'archévêque de rheims ; il le prie d'avertir son neveu. c'est un maître instruit de tout, c'est un pére qui parle.

„ Je sai, dit-il, ce que je dois à la „ mémoire de monsieur de louvois ; „ mais si votre neveu ne change de con-„ duite, je serai forcé de prendre un

 „ par-

„ parti. j'en ſerai fâché ; mais il en fau-
„ dra prendre un. il a des talens ; mais il
„ n'en fait pas un bon uſage. il donne
„ trop ſouvent à ſouper aux princes, au
„ lieu de travailler ; il néglige les affai-
„ res pour ſes plaiſirs ; il fait attendre
„ trop long tems les officiers dans ſon
„ antichambre ; il leur parle avec hau-
„ teur, & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'a vuë autrefois en original. elle fait bien voir, que louis XIV n'était pas gouverné par ſes miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. mais louis XIV ne les recevait pas toûjours. quand elles etaient trop fortes. lorſque notre académie, qui lui rendait toûjours comte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci : *qu'elle eſt de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préference ?* le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. il ſouffrit les prologues de quinaut ; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. virgile & horace par reconnaiſſance, & ovide par une

une indigne faibleſſe, prodiguérent à auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Le duc d'antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'un faire. le roi va couchèr à petit-bourg : il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vuë de la riviére. le duc d'antin la fait abattre pendant la nuit. le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condannés. *c'eſt parce que votre majeſté les a condannés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aiant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de fontainebleau déplaiſait au roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il le fit donnèr un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatuës, à la place des victoires & à celle de vendôme, ſont entourées d'eſclaves enchaînés. mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatuës. celle de la place des victoires eſt le monument da la grandeur

d'ame & de la reconnaissance du premier maréchal de la feuillade pour son maître. il y dépensa cinq-cent-mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place régulière. j'ai toûjours été révolté, contre l'injustice qui imputait à louis XIV le faste de cette statuë, & contre l'indifférence qui ne rend pas assez de justice à la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves ; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincuës. le duël aboli, l'hérésie détruite. les inscriptions le témoignent assez. elles célébrent aussi la jonction des mèrs, la paix de nimégue, & ne parlent que de bienfaits ; & aucun de ces esclaves n'a rien qui caractérise les peuples vaincus par louis XIV. d'ailleurs c'est un ancien usage des sculptures, de mettre des esclaves aux pieds des statuës des rois. il vaudrait mieux y représenter des citoiens libres & heureux. mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément henri quatre, & de louis XIII à paris ; on en voit à livourne sous la statuë de ferdinand de médicis, qui n'enchaîna assûrément aucune nation ; on en voit à berlin sous la statuë d'un électeur, qui repoussa

les

les suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la france, & les français eux-mêmes, ont rendu très injustement louis XIV responsable de cet usage. l'inscription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme si ce mot signifiait autre chose, que l'immortalité de sa gloire. l'inscription de viviani, à sa maison de florence.

Ædes à deo datæ,

Maison donnée par un dieu,

serait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant d'une allusion, au surnom de *dieudonné*, & au vers de virgile, *deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la statue de la place vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. le roi avait destiné les bâtimens de cette place, pour sa bibliothéque publique. la place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déja élevés. lorsque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. ainsi le louvre n'a point été fini; ainsi la fontaine & l'obélisque, que colbert vou-

lait faire élever vis-à-vis le portail de perrault, n'ont paru que dans les desseins; ainsi le beau portail de saint-gervais est demeuré offusqué; & la plupart des monumens de paris laissent des regrets.

La nation désirait, que louis XIV eût préféré son louvre & sa capitale au palais de versailles, que le duc de créqui appellait un favori sans mérite. la postérité admire avec reconnaissance, ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joind à l'admiration, quand on voit ce que louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que louis XIV aimait en tout la grandeur & la gloire, un prince, qui aiant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encor simple & modeste, serait le premier des rois, & louis XIV le second. *

S'il se repentit en mourant, d'avoir entrepris legérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeait pas par les événemens; car de toutes ses guerres, la plus juste & la plus indispensable, celle

* Paroles tirées des anecdotes sur louis XIV refonduës dans cette histoire.

celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre *monseigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent postérité. il eut encor d'une demoiselle attachée à madame de montespan, une fille non reconnuë, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de versailles, nommée de la queuë.

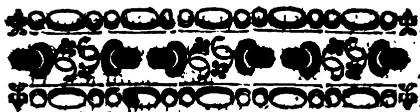
On soupçonna avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaïe de moret, d'être sa fille. elle était extrémement basannée, & d'ailleurs lui ressemblait. le roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. l'opinion qu'elle avait de sa naissance, lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. madame de maintenon, dans un voiage de fontainebleau, alla au couvent de moret; & voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. ,, madame, ,, (lui dit cette personne) la peine ,, que prend une dame de votre élé- ,, vation, de venir exprès ici me dire ,, que je ne suis pas fille du roi, me

 ,, per-

„ perſuade que je le ſuis." le couvent de moret ſe ſouvient encor de cette anecdote.

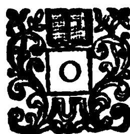
Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe; mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.





CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.



N doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. la postérité leur doit une éternelle reconnaissance des éxemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. cette juste gloire est leur unique récompense. il est certain que l'amour de cette gloire anima louis XIV, lors-

lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon roiaume, embellir ſa cour, & perfectionner les arts.

Non ſeulement il s'impoſa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ſes miniſtres; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audiance particuliére, & tout citoien avait la liberté de lui préſenter des requêtes & des projets. les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtilles: ils furent dans la ſuite renvoiés aux bureaux des miniſtres. les projets étaient examinés dans le conſeil, quand ils méritaient de l'être; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les miniſtres, en préſence du maître. ainſi on vit entre le trône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. il écrivit les premiéres dépêches à ſes ambaſſadeurs. les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main; & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

A

A peine colbert, après la chûte de fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de taillies. on abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. ainsi l'abbé de choisi paraît, ou bien mal-instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. il est certain, qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier présidént de bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'aiguillon & de plusieurs citoiens, avaient établi l'hôpital-général. le roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du roiaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-a-peu ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous louis XV, l'admiration des étrangers. de quelque côté qu'on sorte de paris, on voiage à présent environ quarante lieuës, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. les chemins construits par les anciens romains étaient plus durables, mais non pas plus spacieux & plus beaux.

Le génie de colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faible-

faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. les anglais, & encor plus les hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la france. les hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les distribuaient dans l'europe. le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le droit de fret, que païaient tous les vaisseaux étrangers; & il donna aux français toutes les facilités de transportèr eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais, alors le commerce maritime nâquit. le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; & le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de dunkerque & de marseille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du levant à marseille, & celui du nord à dunkerque.

On forma une compagnie des indes occidentales en 1664; & celle des grandes indes fut établie la même année. avant ce tems, il fallait que le luxe de la france fût tributaire de l'industrie hollandaise. les partisans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & resserrée, declamérent envain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent

gent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. ils ne faisaient pas réfléction, que ces marchandises de l'inde devenuës nécessaires auraient été païées plus chérement à l'étranger. il est vrai, qu'on porte aux indes orientales, plus d'espéces qu'on n'en retire & que par-là l'europe s'appauvrit. mais ces espéces viennent du pérou & du mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à cadix; & il reste plus de cet argent en france, que les indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la compagnie. il invita les personnes riches à s'y intéresser. les reines, les princes & toute la cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. les cours supérieures donnérent douze-cent-mille livres, les financiers deux-millions, le corps des marchands six-cint-cinquante-mille livres. toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toûjours subsisté. car encor que les hollandais eussent pris pontichéri en 1694, & que le commerce des indes languît depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. pontichéri est devenuë la rivale de batavia; & cette compagnie des indes, fon-

dée avec des peines extrêmes par le grand colbert. reproduite de nos jours par des secousses singuliéres, est devenuë une des plus grandes ressources du roiaume. le roi forma encor une compagnie du nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des indes. il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'éxemple du monarque.

La compagnie des indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encor trop s'étonner, que l'abbé de choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires qu'il faut lire avec défiance. nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre colbert fit pour le bien du roiaume ; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats, on lui fut à paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tom-

tombérent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. il y avait plus de bourgeois que de citoiens. peu de personnes portaient leurs vuës sur l'avantage public. on sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit & l'intérêt non seulement d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. la réponse grossiére d'un marchand nommé hazon (qui consulté par ce ministre, lui dit: *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre.*) était encor citée avec complaisance dans ma jeunesse; & cette anecdote se retrouve dans le moréri. il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en france, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entiére à la mémoire de ce grand homme. il avait la même éxactitude que le duc de de sulli, & des vuës beaucoup plus étenduës. l'un ne savait que ménager; l'autre savait faire de grands établissemens.

Presque tout fut, ou réparé, ou crée de son tems. la réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. il voulait enrichir la france & la peupler.

pler. les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une éxemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'etabliriant à l'âge de vingt ans ; & tout pére de famille qui avait dix enfans, était éxemt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donnèr en paient la taille. ce réglement aurait dû être à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce ministére, jusqu'en 1672, fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. les draps fins, qu'on tirait auparavant d'angleterre, de hollande, furent fabriqués dans abbeville. le roi avançait au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. on compta dans l'annêe 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roiaume. les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là ; & non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangéres pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi

d'auffi belles glaces qu'à venife, qui en avait toûjour fourni toute l'europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. les tapis de turquie & de perfe furent furpaffés à la favonnerie. les tapifferies de flandre cédérent à celles des gobelins. ce vafte enclos des gobelins était rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avait trois-cent qu'on y logeait. les millieurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou fur leurs propres deffeins, ou fur ceux des anciens maîtres d'italie. outre les tapifferies, on y fabriqua des ouvrages de rapport, efpéce de mofaïque admirable; & l'art de la marquéterie put pouffé à fa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapifferies aux gobelins, on en établit une autre à beauvais. le premier manufacturier eut fix-cent ouvriers dans cette ville; & le roi lui fit préfent de foixante-mille livres.

Seiz-cent filles furent occupiées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvriéres de venife & deux-cent de flandre; & on leur donna trente fix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de fédan, celles des tapifferies d'aubuffon, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On

On ſait que le miniſtere acheta en angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguille. le fèr-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés qu'on avait toûjours fait venir de loin, furent travaillés en france. mais des calviniſtes, qui avaient le ſecret du fèr-blanc & de l'acier, emportérent en 1686 ce ſecret avec eux; & firent partager cet avantage à des nations étrangéres.

Le roi achetait tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de goût, qu'on fabriquait dans ſon roiaume; & il en faiſait des préſens.

Il s'en fallait beaucoup, que la ville de paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté, il falut pourvoir à ce nétoiement continuel des ruës, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville toute entiére; y conſtruire deux nouveaux ports; rétablir les anciens; faire veillèr une garde continuelle à pied & à cheval, pour la ſûreté des citoiens. le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veillèr à la police. la

plus-

pluspart des grandes villes de l'europe ont à peine imité ces éxemples long-tems après; mais aucune ne les a égalés. il n'y a point de ville pavé comme paris; & rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police, qu'eut paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siécle; aussi était-ce un homme capable de tout. il fut depuis dans le ministére; & il eût été bon général d'armée. la place de lieutenant de police était au dessous de sa naissance & de son mérite; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le ministére géné & passager, qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici, que monsieur d'argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût éxercé la magistrature. la france est presque l'unique païs de l'europe, où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. presque tous les autres états, par un reste de barbarie gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au louvre, à saint-germain, à versailles, depuis 1661.

les particuliers, à son exemple, élevérent dans paris mille édifices superbes & commodes. le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du palais roiale & ceux de saint-sulpice, il se forma dans paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. ce fut en ce tems-la, qu'on inventa la commodité magnifique de ces carosses ornés de glaces & suspendus par des resorts; de sorte qu'un citoien de paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. cet usage, qui a commencé dans paris, fut bientôt reçu dans toute l'europe; & devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. dès que le controuleur-général colbert eût, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le ministre des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. il falut d'abord travaillèr à achever le louvre. françois mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eû la france, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projettait. il ne voulut pas s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraî-

paraîtrait défectueux dans l'exécution. cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. on appela de rome le cavalier bernini, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de saint-pierre, par la statuë équestre de constantin, par la fontaine navonne. des équipages lui furent fournis pour son voiage. il fut conduit à paris, en homme qui venait honorer la france. il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante-mille écus, avec une pension de deux-mille écus, & une de cinq-cent pour son fils. cette générosité de louis XIV envers le bernin, fut encor plus grande que la magnificence de françois premier pour raphaël. le bernin par reconnaissance fit depuis à rome la statuë équestre du roi, qu'on voit à versailles. mais quand il arriva à paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessein de la façade du louvre, du côté de saint-germain l'auxerrois, qui devint bientôt après dans l'éxécution un des plus augustes monumens d'architecture, qui soient au monde. claude perrault avait donné ce dessein, éxécuté par louis le vau & d'orbay. il inventa les machines, avec lesquel-

quelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontispice de ce majestueux édifice. on va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. aucun palais de rome n'a une entrée comparable à celle du louvre. dont on est redevable à ce perrault, qui boileau osa vouloir rendre ridicule. ces vignes si renommées ne sont pas, de l'aveu des voiageurs, supérieures au seul château de *maisons*, qu'avait bâti françois mansard à si peu de frais. bernini fut magnifiquement récompensé & ne mérita pas ces récompenses : il donna seulement des desseins, qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce louvre dont l'achévement est tant désiré, en faisant une ville à versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant trianon, marli, & en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'observatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'académie des sciences. mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur & par ses difficultés, fut ce canal de languedoc, qui joind les deux mers, & qui tombe dans le port de *cette*, construit pour recevoir ses eaux. tout ce travail fut commencé dès 1664 ; & on le continua sans interruption

ruption jusqu'en 1681, la fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de paris, l'établissement de saint-cyr le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire benir sa mémoire. quatre-mille soldats, & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célébrent louis xiv. l'établissement de saint-cyr sera surpassé par celui que louis xv vient de former, pour élever cinq-cens-gentils-hommes; mais loin de faire oublier saint-cyr, il en fait souvenir. c'est l'art de faire du bien, qui s'est perfectionné.

Louis xiv voulut en même tems faire des choses plus grandes & d'une utilité plus générale; mais d'une éxécution plus difficile; c'était de réformer les loix. il y fit travailler le chancelier séguier, les lamoignon, les talon, les bignon, & surtout le conseillier d'état pussort. il assistait quelquefois à leurs assemblées. l'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premiéres loix & de ses premiéres conquêtes. l'ordonnance civile parut d'a-

 bord,

bord; ensuite le code des eaux & forêts; puis des statuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; celui de la marine: tout cela se suivit presque d'année en année. il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des négres de nos colonies; espéce d'hommes, que n'avait pas encor joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. mais le roi était instruit des loix principales; il en possédait l'esprit, & savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. il jugeait souvent les causes de ses sujets, non seulement dans le conseil des secretaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le conseil des parties. il y a de lui deux jugemens célébres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui & des particuliers de paris qui avaient bâti sur son fonds. il voulut que les maisons leur demeurassent, avec le fonds qui lui appartenait & qu'il leur céda.

L'autre regardait un persan nommé *roupli*, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un présent de trois-mille écus.

rempli, porta dans sa patrie son admiration & sa reconnoissance. lorsque nous avons vu depuis à paris l'ambassadeur persan *mehemet rizabeg*, nous l'avons trouvé instruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duëls fut un des plus grands services rendus à la patrie. ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlemens même & par l'église; & quoiqu'ils fussent défendus depuis henri quatre, cette funeste coûtume subsistait plus que jamais. le fameux combat des *la frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermine louis XIV à ne plus pardonner. son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voisines, qui se conformérent à nos sages coûtumes après avoir pris nos mauvaises. il y a dans l'europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. ce fut lui, qui la premiére année de son administration ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations. ce fut lui,

 qui

qui institua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du roi est formée, sur le pied où ils sont aujourd'hui. il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, ausquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable, & après la mort du duc d'épernon, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres: il voulait l'être, & le devait. le maréchal de grammont, simple mestre-de-camp des gardes-françaises sous le duc d'epernon & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. il instalait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes-françaises, qui maintenant en ont trois. il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. il ne faut pas oublier l'établissement

des

des haras en 1667. ils étaient absolument abandonnés auparavant ; & ils furent d'une grande ressource, pour remonter la cavalerie.

L'usage de la baionette au bout du fusil, est de son institution. avant lui on s'en servait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies, qui combattissent avec cette arme. point d'usage uniforme, point d'éxercice : tout était abandonné à la volonté du général. les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. le premier régiment, qui eut des baionnettes & qu'on forma à cet éxercice, fut celui des fusiliers, établi en 1671.

La maniére dont l'artillerie est servie aujourd'hui, lui est duë toute entiére. il en fonda des écoles à douai, puis à metz & à strasbourg : & le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers, presque tous capables de bien conduire un siége. tous les magazins du roiaume étaient pourvus, & on y distribuait tous les ans huit-cent milliers de poudre. il forma un régiment de bombardiers & un de housards : avant lui on ne connaissait les housards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. ces milices s'éxerçaient à la

guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenuës dans la pluspart des places frontiéres : ils y apprenaient les mathématiques, le dessein & tous les exercices, & faisaient les fonctions de soldats. cette institution dura dix années. on se lassa enfin de cette jeunesse, trop difficile à discipliner. mais le corps des ingénieurs, que le roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de vauban & ses éléves, qui surpassérent le comte de pagan. il construisit ou répara cent-cinquante places de guerre.

Pour soûtenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs-généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voiait par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de saint-louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. l'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent-quatre-vingt-mille hom-

mes

mes de troupes réglées, & qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vû de si fortes armées. ses ennemis lui en opposérent à peine d'aussi considérables; mais il falait qu'ils fussent réunis. il montra ce que la france seule pouvait; & il eut toûjours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mèr. d'abord le peu de vaisseaux que le cardinal mazarin avait laissé pourrir dans les ports, sont réparés. on en fait achetér en hollande, en suéde; & dès la troisiéme année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essaièr à gigeri sur la côte d'afrique. le duc de beaufort purge les mèrs de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la france a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. ce n'est là qu'un commencement. mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déja toute sa force. il ne veut pas con-

sentir que ses vaisseaux baissent leur pa-
villon devant celui d'angleterre. envain
le conseil du roi charles seconde insiste
sur ce droit, que la force, l'industrie & le
tems avaient donné aux anglais. louis
XIV écrit au cômte d'estrade son ambas-
sadeur : " le roi d'angleterre & son chan-
„ celier peuvent voir quelles sont mes
„ forces ; mais ils ne voient pas mon
„ cœur. tout ne m'est rien à l'égard de
„ l'honneur.

Il ne disait que ce qu'il était résolu de
soûtenir ; & en effet l'usurpation des an-
glais céda au droit naturel & à la ferme-
té de louis XIV. tout fut égal entre les
deux nations sur la mèr. mais tandis qu'il
veut l'égalité avec l'angleterre, il soû-
tient sa supériorité avec l'espagne. il fait
baisser le pavillon aux amiraux espagnols
devant le sien en vertu de cette préfé-
ance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à
l'établissement d'une marine, capable de
justifiér ces sentimens de hauteur. on bâ-
tit la ville & le port de rochefort à l'em-
bouchure de la charente. en enrôle, on
enclasse des matelots, qui doivent servir,
tantôt sur les vaisseaux marchands, tan-
tôt sur les flotes roiales. il s'en trouve
bientôt soixante-mille d'enclassés.

Des conseils de constructioni sont éta-
blis

blis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. cinq arsenaux de marine sont bâtis à brest, à rochefort, à toulon, à dunkerque, au havre de grace. dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne & quarante frégates. dans l'année 1681, il se trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges ; & trente galéres sont dans le port de toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. onze-mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux : les galéres en ont trois-mille. il y a cent-soixante & six-mille hommes d'enclassés, pour tous les services divers de la marine. on compta les années suivantes dans ce service, mille gentils-hommes, ou enfans de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux & apprenent dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre : ce sont les gardes marines : ils étaient sur mèr ce que les cadets étaient sur terre, on les avait institués en 1672, mais en petit nombre. ce corps a été l'école, d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eû encor de maréchaux de france dans le corps de la marine : & c'est un preuve, combien cette partie essentielle des forces de la france

avait été négligée. jean d'étrée fut le premier maréchal en 1681. il parait, qu'une des grandes attentions de louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flotes françaises livrérent, l'avantage leur demeura toûjours, jusqu'à la journée de la hogue en 1692; lorsque le comte de tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais & hollandais: il falut céder au nombre: on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouérent & qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. malgré cet échec, les forces maritimes se soûtinrent; mais elles déclinérent toûjours dans la guerre de la succession. elles n'ont commencé à se bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuse paix, seul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loisir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. les colonies de la martinique, de saint domingue, du canada, auparavant languissantes, fleurirent; non pas au point où on les voit prospérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'a-

n'avait point espéré jusqu'alors ; car depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissemens avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à la caienne ; bientôt après une autre à madagascar. Il tente toutes les voïes de réparer le tort & le malheur, qu'avait eû si long-tems la france, de négliger la mèr, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce seul coup d'oeil, quels changemens louis XIV fit dans l'état ; changemens utiles, puisqu'ils subsistent. ses ministres le secondérent à l'envi. on leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. il est certain, que les magistrats n'eussent pas réformé les loix ; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le roiaume ; qu'on n'eût point eû de flotes ; que les arts n'eussent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec persévérance, & sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vuës, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la france, & il regar-

da pas le roiaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs: tout roi qui aime la gloire, aime le bien public. il n'avait plus ni colbert ni louvois, lorsque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'instruction du duc de bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. par là on pouvait avoir une notice éxacte du roiaume, & un dénombrement juste des peuples. l'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité & l'attention de monsieur de lamoignon de bâville. si on avait rempli les vuës du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siécle. il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. il eût été à désirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoiens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaises terres, de tout le clergé régulier & séculier, de leurs reve-

venus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la pluspart des mémoires qu'on a donnes: les matiéres y sont peu approfondies & peu éxactes: il faut y chercher souvent avec peine les connaissances dont on a besoin, & qu'un ministre doit trouver sous sa main & embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins, & les ressources. le projet était excellent; & une éxécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que louis XIV fit & essaïa, pour rendre sa nation plus florissante. il me semble, qu'on ne peut guères voir tous ces travaux & tous ces efforts, sans quelque reconnaissance & sans être animé de l'amour du bien public, qui les inspira. qu'on se représente ce qu'était le roiaume du tems de la fronde, & ce qu'il est de nos jours. louis XIV fit plus de bien à sa nation, que vingt de ses prédécesseurs ensemble; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû la guerre, qui finit par la paix de riswick, commença la ruine de ce grand commerce, que son ministre colbert avait établi; & la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait emploïé à embellir paris, à finir

finir le louvre, les sommes immenses que coûtérent les aquéducs & les travaux de maintenon, pour conduire des eaux à versailles ; travaux interrompus & devenus inutiles : s'il avait dépensé à paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à versailles ; paris serait dans toute son étendue aussi beau qu'il l'est du côté des tuileries & du pont-roial, & serait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'est beaucoup, d'avoir réformé les loix : mais la chicane n'a pû être écrasée par la justice. on pensa à rendre la jurisprudence uniforme ; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoiens. c'est un très grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coûtumes differentes. des droits de terres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la société, subsistent encore, comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus. ce sont des décombres d'un bâtiment gotique ruiné. l'uniformité en tout genre d'administration est une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraïé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisé-

fément de la ressource dangereuse des traitans, où le reduisit l'anticipation qu'il fit presque toûjours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru, qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la france n'eût pas perdu tant de citoiens, * ce païs cependant, malgré ses secousses & ses pertes, est aujourd'hui le païs le plus florissant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait louis XIV subsiste, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. enfin la postérité, qui juge les rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en pesant les vertus & les faiblesses de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la statuë qu'on lui a érigée à montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est: *à louis le grand après sa mort.*

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'état, en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs.

* Voiez le chapitre du calvinisme.

mœurs. l'esprit de faction, de fureur & de rébellion, qui possédait les citoiens depuis le tems de françois second, devint une émulation de servir le prince. les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux; les gouverneurs des provinces n'aiant plus de postes importans à donner; chacun songea à ne mériter de graces, que celles du souverain; & l'état devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions & des conspirations, qui avaient toûjours troublé l'état pendant tant d'années. il n'y eût sous l'administration de louis XIV qu'une seule conjuration en 1674, imaginée par la truaumont, gentil-homme normand perdu de débauches & de dettes, & embrassée par un homme de la maison de rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de préaux, neveu de la truaumont, qui séduit par son oncle, séduisit sa maitresse madame de villiers. leur but & leur espérance n'étaient pas & ne pouvaient être de se faire un parti dans le roiaume. ils prétendaient seulement vendre & livrer quillebuf aux hollandais, & introduire les ennemis en normandie.

ce

ce fut plustôt une lâche trahison mal ourdie, qu'une conspiration. le supplice de tous les coupables fut le seul événement, que produisit ce crime insensé & inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. les huguenots même furent toûjours tranquiles, jusqu'au tems où l'on démolit leurs temples. enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusques-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. les moeurs s'adoucirent, sans faire tort au courage.

Les maisons, que tous les seigneurs bâtirent ou achetérent dans paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formérent des écoles de politesse, qui retirérent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor longtems à la mode, & qui n'inspirait qu'une débauche hardie. les moeurs tiennent à si peu de chose, que la coûtume d'aller à cheval dans paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessérent quand cet usage fut aboli. la dé-

décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblérent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus solides. les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. les horreurs des brinvilliers & des voisins ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; & il serait aussi déraisonnable de condannèr une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables, par des défaults qui les caractérisaient. les militaires & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour. il en était de même des universités & des médecins. les marchands portaient encor de petites robes, lorsqu'ils s'assemblaient & qu'ils allaient chez les ministres; & les plus grands commerçans étaient alors des hom-

hommes grossiers. mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoiens presque semblable. on s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. les provinces se sont ressenties avec le tems de tous ces changemens.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité, la foule de pages & de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. on a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux nations, chez lesquelles on ne sait encor que se montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extréme facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur rome & sur athênes, dans le tems de leur splendeur.

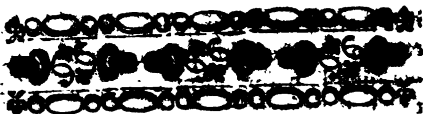
On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits, qu'au-

qu'autrefois. il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la fronde & sous louis XIII & dans les siécles précédens mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtems avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. on voit des gentils-hommes, des citoiens, qui se seraient cru honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux & très souvent leurs supérieurs dans le service militaire; & plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un état est florissant.

On a comparé le siécle de louis XIV à celui d'auguste. ce n'est pas que la puissance & les événemens personnels soient comparables. rome & auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde, que louis XIV & paris. mais il faut se souvenir, qu'athénes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puissance. il faut encor songer, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne rome & qu'auguste, cependant toute l'europe ensemble est très supérieure à tout l'empire romain. il n'y avait du tems d'auguste qu'une seule nation, & il y en a aujourd'hui plusieurs,

ſieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui poſſédent des arts que les grecs & les romains ignorérent ; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiécle, que la nation formée en quelque ſorte par louis XIV.





CHAPITRE VINGT-HUITIÉME.

FINANCES.



Si on compare l'adminiſtration de colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps, après ſa mort. les français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toûjours avec abondance dans la paix. cépendant en 1702, on avait encor l'ingratitude de rejetter ſur colbert, la langueur

gueur, qui commençait [à se faire sentir dans les nerfs de l'état. un financier de normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la france en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. c'était précisément le contraire. la france n'avait jamais été si florissante, que depuis la mort du cardinal mazarin jusqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'état, commençant à être malade, se soûtint par la vigueur que colbert avait répanduë dans tous ses membres. l'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens fonds du roiaume avaient été diminués de quinze-cent-millions. rien n'était, ni plus faux, ni moins vraisemblable. cependant ses argumens captieux persuadérent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être persuadés. c'est ainsi qu'en angleterre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'état est ruiné.

Il était plus aisé en france qu'ailleurs, de décrier le ministére des finances dans l'esprit des peuples. ce ministére est le plus odieux, parce que les impôts le sont toûjours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours mê-

même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'orléans, que *la valeur intrinséque du marc d'argent est de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinséque, que celle du poids & du tître; & le duc d'orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez, pour relever cette méprise du parlement.

Il est vrai, que colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encor moins ce qu'il voulait, les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; & dans un grand roiaume il y a toûjours de grands abus. la taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la france étrangère à l'autre & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soûtient l'état quelque tems, & l'oberre pour plusieurs années.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé,

que

que la richeſſe d'un païs ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce: on voit, que le roi poſſédant très peu de domaines particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, que quelque-tems après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveau impôts. il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraier la cupidité des gens d'affaires. mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt: le roi preſſait, & il falait des moiens prompts.

Cette invention, apportée d'italie en france par catharine de médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de henri quatre, elle reparut dans tout le régne de louis XIII, & infecta ſurtout les derniers tems de louis XIV.

Six ans après la mort de colbert en

 1689,

1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soûtenir contre toute l'europe, sans avoir de fonds en réserve. le ministre le pelletier crut, qu'il suffisait de diminuer le luxe. il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voiait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs & qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monoie. le roi donna l'exemple; il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces consoles, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs d'œuvre de ciselure des mains de *balin* homme unique en son genre, & tous éxécutés sur les desseins de *le brun*. ils avaient coûté dix-millions; on en retira trois. les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. la ressource était faible.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'état parurent sensiblement dérangés. ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de louis XIV dans ses bâtimens, dans les arts & dans les plaisirs, ne savaient pas, qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un état. c'est la guerre, qui ap-

pau-

pauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. depuis les anciens romains, je ne connais aucune nation, qui se soit enrichie par des victoires. l'italie au XVI siécle n'était riche que par le commerce. la hollande n'eût pas subsisté longtems, si elle se fût bornée à enlever la flote d'argent des espagnols, & si les grandes indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. l'angleterre s'est toûjours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flotes françaises; & le commerce seul l'a soûtenue. les algérines, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

Parmi les nations de l'europe, la guerre au bout de quelques années, rend le vainqueur presqu'aussi malheureux que le vaincu. c'est un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. l'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, en-

fouissent leur argent ; & le défaut de la circulation fait languir le roiaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe & stable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. le contrôleur-général de pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux-mille écus en 1696 : cinq-cent particuliers en achetérent : mais la ressource fut passagére, & la honte durable. on obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, & de paier la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. des maltôtiers traitérent de cette affaire, & avancérent l'argent. le ministére n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixiéme, que dans l'année 1710. mais ce dixiéme, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur, qu'on n'osa pas l'éxigèr avec rigueur. le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monoies. il vaut mieux ne la point changer du tout l'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des

des mesures invariables. il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept ; & après lui, dans les dernières années de louis XIV on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales ; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment pour être ruiné ensuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. celui qui devait vingt-sept livres en 1683, donnait un marc ; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à peu-près ce même marc. les diminutions qui suivirent, dérangérent le peu qui restait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie ressource dans un papier de crédit ; mais ce papier doit être établi dans un tems de prospérité, pour se soutenir dans un tems malheureux.

Le ministre chamillard commença en 1706 à payer en billets de monoie, en billets de subsistance, d'ustencile ; & comme cette monoie de papier n'était pas recuë dans les coffres du roi, elle fut décriée presqu'aussitôt qu'elle parut. on fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance

quatre années des revenus de la couronne.

Le contrôleur-général desmarêts neveu de l'illustre colbert, aïant en 1708 succédé à chamillard, ne peut guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'état. le cruel hivèr de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas deqnoi païer ses soldats. la disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. la dépense de cette année 1709 montait à deux-cent-vingt & un millions; & le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. il falut donc ruïner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres, le désordre s'accrut tellement & fut si peu réparé, que longtems après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en espéces. enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espéces se trouvérent alors réduites, ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monoie courante en 1750.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soûtenir, s'il y avait eû alors en france un commerce florissant, un papier de crédit établi, & des compagnies solides qui eûssent répondu de ce papier, comme en suéde, en angleterre, à venise & en hollande. car lorsqu'un état puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation suffisent pour païer. mais il s'en falait beaucoup, que la france eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste & si compliquée dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son régne, dépensa dix-huit-milliars; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compensant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monoies.

Sous l'administration du grand colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent-dix-sept-millions, à vingt-sept livres le marc d'argent. ainsi tout le surplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. colbert fut obligé, par exemple, d'en faire pour quatre-cent-millions en six années de tems, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de louis XIV avec ceux de louis

xv, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de colbert, avec cent-dix-sept-millions de revenu, que son succeſſeur ne l'était en 1730, avec près de deux-cent-millions : & cela eſt très vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. car cent-dix-ſept-millions numéraires, au marc de vingt-ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux cent-millions, à quarante-neuf livres ; à quoi ſe montait le revenu du roi en 1730 : & de plus, il faut comter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. mais auſſi les revenus du roi, c'eſt-à-dire de l'état, ſont accrûs depuis ; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741 il n'y a pas eû un moment de diſcrédit. on a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les anglais : il a falu adopter une partie de leur ſyſtème de finançe, ainſi que leur philoſophie : & ſi, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'angleterre. la puiſſance de la france acquerrait ſon dernier dégré de perfection.

Il y avait environ cinq-cent-millions nu-

numéraires d'argent monoié dans le roiaume en 1683; & il y en a environ douze-cent, de la maniére dont on compte aujourd'hui. mais le numéraire de notre tems est presque le double du numéraire du tems de colbert. il paraît donc, que la france n'est environ que d'un sixiéme plus riche en espéces circulantes, depuis la mort de ce ministre. elle l'est beaucoup davantage en matiéres d'argent & d'or, travaillées & mises en œuvre pour le service & pour le luxe. il n'y en avait pas pour quatre-cent-millions de notre monoie d'aujourd'hui en 1690; & à présent on en posséde autant qu'il y a d'espéces circulantes. rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont colbert ouvrit les sources, s'est accrû, lorsque ses canaux fermés par les guerres ont été débouchés. l'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes, que dispersa la révocation de l'édit de nantes; & cette industrie augmente encor tous les jours. la nation est capable d'aussi grandes choses, & de plus grandes encor que sous louis XIV, parce que le génie & le commerce fortifient toûjours, quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables

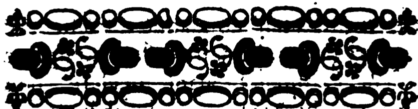
bâties dans paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe; on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richesse. il n'en coûte guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal sous henri quatre. une belle glace de nos manufacteurs orne nos maisons à bien moins de frais, qu'on ne faisait venir les petites glaces de venise. nos belles & paſantes étoffes sont moins chéres, que celles qu'on tirait de l'étranger & qui ne les valaient pas. ce n'est point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. un peuple qui n'aurait que ces métaux, serait très misérable. un peuple, qui sans ces metaux mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. la france a cet avantage, avec beaucoup plus d'espéces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne est restée à-peu-près dans le même état où elle a toûjours été. il semble, que le plus grand nombre des hommes soit destiné à être réduit au nécessaire pour travailler. la taille proportionelle, substituée à l'arbitraire dans

pres-

presque toutes les provinces, a seulement mis plus de justice dans les contributions, & soulagé un peu les paisans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être misérables.

Le moien ordre s'est enrichi à force d'industrie. les ministres & les courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent aiant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les pensions sont restés les mêmes, & le prix des denrées est monté à plus du double. par-là il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. enfin, de quelque maniére que les finances soient administrées, la france posséde, dans l'industrie de plus de vingt-millions d'habitants, un trésor inéstimable.



CHAPITRE VINGT-NEUVIÉME.

SCIENCES ET ARTS.



E siécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de louis XIII, qu'elle se tirât du cahos où elle était plongée. l'inquisition d'italie, d'espagne, de portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion les guerres civiles en france, & les querelles du calvinisme n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine, que le fut le fanatisme du tems de cromwel en angle-

terre. si un chanoine de thorn avait renouvelé l'ancien ſiſtéme planétaire des caldéens oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condanné à rome: & la congrégation du saint-office composée de ſept cardinaux aiant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand galilée aiant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eû raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçuë ſur la terre. le chancelier bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir: galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps: torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne: on avait fait quelques expériences à magdebourg. avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire: au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. il était le plus grand géométre de ſon ſiécle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. celui de descartes était trop porté à l'invention. le premier des mathématiciens ne fit guères que des romans de philoſophie. un homme qui dédai-

daignait les expériences; qui ne cita jamais galilée; qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il avait de romanesque réussit, & le peu de vérités mêlé à ses chiméres nouvelles fut d'abord combattu; mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite; car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fût égaré. c'était beaucoup de détruire les chiméres du péripatétisme, quoique par d'autres chiméres. ces deux fantômes se combattirent. ils tombérent l'un après l'autre, & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. il y avait à florence une académie d'expériences, sous le nom *del cimento*, établie par le cardinal léopold de médicis vers l'an 1655. on sentait déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piéce à piéce. cette académie, après les jours de galilée & dès le tems de torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en angleterre, sous la sombre administration de cromwell, s'assemblérent pour chercher en paix

pait des vérites, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. charles second, rappellé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. la société roiale, ou plustôt la société libre de londres travailla pour l'honneur de travailler. c'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiére, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce siécle, le siécle des anglais, aussi bien que celui de louis XIV.

En 1666, monsieur colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les français la partageassent; & à la priére de quelques savans, il fit agréer à louis XIV l'établissement d'une académie de sciences. elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'angleterre & comme l'académie française. colbert attira d'italie dominique cassini & huygens de hollande par de fortes pensions. ils découvrirent les satellites & l'anneau de saturne. on est redevable à huygens des horloges à pendule. on acquit peu-à-peu des connaissances de toutes les parties de la

vraie physique, en rejetant tout sistême. le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-de-là des bornes de la nature; une astronomie, qui ne prédisait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phases de la lune. la corruption ne fut plus la mère des animaux & des plantes. il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connuë.

On l'étudia dans toutes ses productions. la géographie reçut des accroissemens étonnans. à peine louis xiv a-t-il fait bâtir l'observatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par dominique cassini & par picart. elle est continuée vers le nord en 1683 par la hire; & enfin cassini la prolonge en 1700, jusqu'à l'extrémité du roussillon. c'est le plus beau monument de l'astronomie, & il suffit pour éterniser ce siécle.

On envoie en 1672 des physiciens à la caienne, faire des observations utiles. ce voiage a été la première origine de la connaissance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand neuton a démontrée; & il a préparé à ces voiages plus fameux, qui depuis ont illustré le régne de louis xv.

On

On fait partir en 1700 tournefort pour le levant. il y va recueillir des plantes, qui enrichissent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'europe. la bibliothéque royale, déja nombreuse, s'enrichit sous louis XIV de plus de trente-mille volumes; & cet éxemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. il établit dans toutes les universités de france un professeur de droit français. il semble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix romaines, incorporées à celles du païs, devraient former un seul corps des loix de la nation.

Sous lui, les journaux s'établissent. on n'ignore pas que le journal des savans, qui commence en 1665, est le pére de tous les ouvrages de ce genre, dont l'europe est aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie française pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de louis XIV, devint utile au public

public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque; & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits. elle fit à peu-près dans l'histoire, ce que l'académie des sciences faisait dans la physique; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse & de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. c'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. on ne l'eût pas osé sous henri quatre & sous louis XIII; & si depuis 1672 il y a eû encor des accusations de maléfices, les juges n'ont condanné les accusés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploiaient le poison.

Il était très commun auparavant, d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuèrent encor long-tems parmi le peuple. tout berger était sorcier; & les amulétes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes. les effet de la baguette de coudrier,
avec

avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passaient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'allemagne. il n'y avait presque personne, qui ne se fit tirer son horoscope. on n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. des savans, des magistrats, avaient écrit sérieusement sur ces matiéres. on distinguait parmi les auteurs, une classe de démonographes. il y avait des régles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin, jusques vers ces tems-là l'on n'avait guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cométes les effraïent encor en 1680. on osait à peine combattre cette crainte populaire. jacques bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'europe, en répondant à propos de cette cométe aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la cométe ne peut être un signe de la colére divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queuë pourrait bien en être un. cependant, ni la tête, ni la queuë, ne sont éternelles. il falut que bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les

pro-

progrès de la raison ont rendu aujourd'hui inutile.

On ne croirait pas, que les souverains eussent obligation aux philosophes. cependant il est vrai, que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. si on a dit, que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois; il est très vrai de dire, que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets, philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de paris autour d'un tombeau à saint-médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être sages. mais avant ce siécle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'état; les miracles de saint-médard eussent été accrédités par les plus considérables citoiens; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes

gnes des cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumiéres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

ARTS.

La saine philosophie ne fit pas en france d'aussi grands progrès qu'en angleterre & à florence; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la france au-dessus des autres nations. toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les français furent les législateurs de l'europe. il n'y avait plus de goût en italie. la véritable éloquence était par-tout ignorée; la religion, enseignée ridiculement en chaire; & les causes, plaidées de même dans le barreau. les prédicateurs citaient virgile & ovide; les avocats, saint-augustin & saint-jérome. il ne s'était point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue fran-

çaise

çaise le tour, le nombre, la propriété du stile & la dignité. quelques vers de malherbe faisaient sentir seulement, qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. les mêmes génies, qui avaient écrit très bien en latin, comme un président de thou, un chancelier de l'hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. le français n'était encor recommandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de joinville, d'amiot, de marot, de montagne, de régnier, de la satire ménippée. cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossiéreté.

Jean de lingendes évêque de mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. ses sermons & ses oraisons funébres, quoique mêlées encor de la rouille de son tems, furent le modéle des orateurs, qui l'imitérent & le surpassérent. l'oraison funébre de charles-émanuel duc de savoie surnommé le grand dans son païs, prononcée par lingendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que fléchier longtems après en prit l'exorde tout entier, aussi bien que le texte & plusieurs passages considérables,

pour

pour en orner sa fameuse oraison funébre du vicomte de turenne.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la prose. il est vrai que ses lettres étaient des harangues empoulées. il écrivit au premier cardinal de rets: „vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses.“ il écrivait de rome à bois-robert, en parlant des eaux de senteur: „je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums.“ avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. l'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira balsac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles; & même pour l'avoir emploiée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des graces légéres de ce stile épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. c'est un badinage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractéres des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme constante. on en

étoit redevable à l'académie françaife, & furtout à vaugelas. sa traduction de quinte-curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; & il s'y trouve peu d'expressions & de tours, qui aïent vieilli.

Olivier patru, qui le fuivit de prés, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; & quoiqu'il ne paffat pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienféance, l'élégance du difcours; mérites abfolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages, qui contribua le plus à former le goût de la nation & à lui donnèr un efprit de justeffe & de précifion, fut le petit recueil des *maximes de françois duc de la rochefoucault*. quoiqu'il n'y ait prefque qu'une vérité dans ce livre, qui eft que *l'amour propre eft le mobile de tout*; cependant cette penfée fe préfente fous tant d'afpects variés, qu'elle eft prefque toûjours piquante. c'eft moins un livre, que des matériaux pour ornèr un livre, on lut avidement ce petit recueil; il accoûtuma à penfèr & à renfermer fes penfées dans un tour vif, précis & délicat. c'était un mérite que perfonne n'avait eû avant lui en europe, depuis la renaiffance des lettres, mais le premier livre de génie, qu'on vit en

profe,

prose, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. toutes les fortes d'éloquence y font renfermées. il n'y a pas un seul mot, qui depuis cent ans se soit ressenti du changement qui altére souvent les langues vivantes. il faut rapportèr à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. l'évêque de luçon fils du célébre bussi m'a dit, qu'aiant demandé à monsieur de meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, bossuet lui répondit, *les lettres provinciales*.

Le bon goût qui régne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des derniéres lettres ne corrigérent pas d'abord le stile lâche, diffus, incorrect & décousu, qui depuis longtems était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison toûjours éloquente, fut le pére bourdalouë vers l'an 1668. ce fut une lumiére nouvelle. il y a eû après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le pére massillon évêque de clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du siécle; mais aucun ne l'a fait oublier. dans son stile plus nerveux que fleuri, sans aucune

imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir pluſtôt convaincre, que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coûtume de précher ſur un texte. en effet, parler long-tems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtére. le texte devient une eſpéce de deviſe, ou pluſtôt d'énigme, que le diſcours dévelope. jamais les grecs & les romains ne connurent cet uſage, c'eſt dans la décadence des lettres, qu'il commença; & le tems l'a conſacré.

L'habitude de deviſer toûjours en deux ou trois points des choſes qui comme la morale n'éxigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la controverſe, eſt encor une coûtume génante, que le père bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par boſſuet depuis évêque de meaux. celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était d'abord deſtiné au parti de la robe; & il s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer ma-

demoi-

demoiselle desvieux, fille d'un rare mérite. ses talens pour la théologie & pour cette espéce d'éloquence qui le caractérise, se montrérent de si bonne heure, que ses parens & ses amis le déterminérent à l'eglise, , mademoiselle desvieux l'y engagea elle même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec lui. voilà la source d'un bruit qui s'est répandu dans le monde, qu'il était marié. ce conte, long-tems accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tire vanité de savoir les secrets des familles, n'avait ni vérité ni vraisemblance, il avait préché assez jeune devant le roi & la reine mére en 1662, long-tems avant que le pére bourdalouë fût connu, ses discours soûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la cour qui approchassent du sublime, eûrent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son pére intendant de soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le pére bourdalouë parut, monsieur bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. il s'était déja donné aux oraisons funébres; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poësie, dont il faut toûjours em-

emprunter quelque chose; quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime, l'oraison funébre de la reine mére, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évéché de condom: mais ce discours n'était pas encor digne de lui; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. l'éloge funébre de la reine d'angleterre veuve de charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. c'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. l'éloge funébre de madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour: il fut obligé de s'arréter après ces paroles: *ô nuit désastreuse! nuit effroiable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, madame se meurt, madame est morte, &c.* l'auditoire éclata en sanglots; & la voix de l'orateur fut interrompuë par ses soupirs & par ses pleurs.

Les français furent les seuls, qui réussirent dans ce genre d'éloquence. le même homme quelque-tems après en inventa

venta un nouveau, qui ne pouvait guères avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. ſon diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, compoſé pour l'éducation du dauphin, n'a eû ni modéle ni imitateurs. ſi le ſiſtéme qu'il adopte, pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtile n'a trouvé que des admirateurs. on fut étonné de cette force majeſteueuſe, dont il décrit les mœurs, le gouvérnement, l'accroiſſement & la chûte des grands empires ; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Preſque tous les ouvrages qui honorérent ce ſiécle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. le *télémaque* eſt de ce nombre. fenelon, le diſciple, l'ami de boſſuet, & depuis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui ſubſtituë une proſe cadencée à la verſification. il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman, comme monſieur de meaux avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſur tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre



humain; morale entiérement négligée dans toutes les inventions fabuleuses. on a cru, qu'il avait composé ce livre pour servir de thémes & d'instruction au duc de bourgogne & aux deux autres enfans de france, dont il fut le précepteur; ainsi que bossuet avait fait son histoire universelle, pour l'éducation de monseigneur. mais son neveu le marquis de fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui à été tué à la bataille de rocou, m'a assûré le contraire. en effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de calypso & d'eucharis eussent été les premiéres leçons, qu'un prêtre eût données aux enfans de france.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégue dans son archévéché de cambrai. plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un stile, qui n'était qu'à lui & qui coulait de source avec abondance. j'ai vû son manuscrit original: il n'y a pas dix ratures. on prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. si cela est, l'archévêque de cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en europe. mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. on crut voir dans le *télémaque*, une critique indirecte du gouvernement de louis

XIV.

XIV. séſoſtris qui triomphait avec trop de faſte, idoménée, qui établiſſait le luxe dans ſalente, & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi. ſon miniſtre louvois ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de protéſilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines, qui ſervaient l'état & non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre louis XIV, & qui depuis ébranlérent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même idoménée, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtile harmonieux, qui inſinuë d'une maniére ſi tendre la modération & la concorde. les étrangers & les français même, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation maligne, une ſatire dans un livre fait pour enſeigner la vertu. les éditions en furent innombrables, j'en ai vû quatorze en langue anglaiſe. il eſt vrai, qu'après la mort de ce monarque, ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous & ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétenduës qui cenſuraient ſa conduite, les juges d'un goût ſévére ont traité le *télémaque* avec

quelque rigueur, ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre : mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *caractéres* de la bruïére. il n'y avait pas chez les anciens plus d'éxemples d'un tel ouvrage, que du *telémaque*. un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue mais qui n'en blesse pas les régles, frapérent le public ; & les allusions, qu'on y trouvait en foule, achevérent le succès. quand la bruïére montra son ouvrage manuscrit à maléfieux, celui-ci lui dit : *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiére, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *telémaque* n'a point fait d'imitateurs ; les *caractéres* de la bruïére en ont produit. il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frap-

frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise & qui instruise à la fois. l'art délicat de répandre des graces jusques sur la philosophie, fut encor une chose nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté & surtout la vérité. ce qui pourrait empécher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimére des tourbillons de descartes.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celle que produisit bayle, en donnant une espéce de dictionnaire de raisonnement. c'est le premier ouvrage de ce genre, où l'on puisse apprendre à penser. il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de bayle, d'un lecteur grave & de la postérité. au reste, en plaçant ici bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siécle de louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en holland, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du parlement de toulouse, qui, en déclarant son testament valide en france malgré la rigueur des loix, dit expressément, qu'*un tel*

homme ne peut être regardé comme un étranger.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siécle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singuliéres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. l'éloquence de bossuet & de bourdaloue, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de cicéron. si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que pelisson composa pour fouquet. ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de cicéron un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'un éloquence touchante.

Nous avons eû des historiens; mais point de tite-live, le stile de la *conspiration de venise* est comparable à celui de saluste. on voit que l'abbé de saint-réal l'avait pris pour modéle; & peut-être l'a-t-il surpassé. tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une création nouvelle. c'est là surtout, ce qui distingue cet âge illustre: car pour des savans & des commentateurs, le seiziéme & le dix-septiéme siecle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encor développé.

Qui

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais éxisté, s'ils n'avaient été précédés par la poësie ! c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. platon & cicéron commencérent par faire des vers. on ne pouvait encor citèr un passage noble & sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa malherbe ; & il y a grande apparance, que sans pierre corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas dévelopé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modéles. quand il commença à donner des tragédies. ce qui devait encor lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modéles étaient estimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût, il récompensait de méprisables écrivains, qui d'ordinaire sont rampans, & par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec

quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincérement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siécle, ses rivaux & le cardinal de richelieu. je ne rêpéterai point ici ce qui a été écrit sur le *cid.* je remarquerai seulement, que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre corneille & scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de richelieu, en condannant l'amour de *chiméne.* aimer le meurtrier de son pére & poursuivre la vangeance de ce meurtre, était une chose admirable. vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *cid* ne fut pas le seul ouvrage de corneille, que le cardinal de richelieu voulut rabaisser. l'abbé d'aubignac nous apprend, que ce ministre désapprouva *polieucte.*

Le *cid*, après tout, était une imitation très embellie de *guillain de castro*, & en plusieurs endroits, une traduction. *cinna*, qui le suivit, était unique. j'ai connu un ancien domestique de la maison de condé,

condé, qui disait, que le grand condé à l'âge de vingt ans, étant à la premiére représentation de *cinna*, versa des larmes à ces paroles d'auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. ô siécles! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soions amis, cinna ; c'est moi qui t'en convie.

c'étaient là des larmes de héros. le grand corneille faisant pleurer le grand condé d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'homére n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. c'est le privilége du vrai génie & surtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

Cor-

Corneille s'était formé tout seul; mais louis XIV, colbert, sophocle & euripide contribuérent tous à former racine. une ode, qu'il composa à l'âge de dix huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poësie. sa réputation s'est accrue de jour en jour; & celle des ouvrages de corneille a un peu diminué. la raison en est, que racine dans tous ses ouvrages depuis son *aléxandre*, est toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai; qu'il parle au cœur; & que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. racine passa de bien loin & les grecs & corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la poësie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. ces hommes enseignérent à la nation, à penser, à sentir & à s'exprimer. leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévéres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de personnes en france, du tems du cardinal de richelieu, capables de discerner les défauts du *cid*; & en 1702, quand *athalie*, le chef-d'œuvre de la scene fut représentée chez madame la duchesse de bourgogne, les

les courtisans se crurent assez habiles pour la condanner. le tems a vangé l'auteur; mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. un nombreux parti se piqua toûjours de ne pas rendre justice à racine. madame de sévigné, la premiére personne de son siécle pour le stile épistolaire & surtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *racine n'ira pas loin.* elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on se desabusera bientôt.* il faut du tems, pour que les réputations meurissent.

La singuliére destinée de ce siécle rendit moliére contemporain de corneille & de racine. il n'est pas vrai que moliére, quand il parut, eût trouvé le théatre absolument dénué de bonnes comédies. corneille lui-même avait donné le *menteur*, piéce de caractére & d'intrigue, prise du théatre espagnol; & moliére n'avait encor fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la *mére coquette* de quinaut; piéce à la fois de caractére & d'intrigue. & même modéle d'intrigue, elle est de 1664; c'est la premiére comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *marquis.* la plûpart des grands seigneurs de la cour de louis XIV voulaient imiter cet air de gran-

grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux & cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. moliére l'attaqua souvent ; & il contribua à défaire le public de ces importans subalternes, ainsi que de l'affectation des précieuses, du pédantisme des femmes savantes, de la robe & du latin des médecins. moliére fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. je ne parle ici que de ce service rendu à son siécle ; on sait assez ses autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de corneille & de racine, les personnages de moliére, les symphonies de lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des bossuet & des bourdalouë, se faisaient entendre à louis XIV, à *madame* si célébre par son goût, à un condé, à un turenne, à un colbert, & à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. ce tems ne se retrouvera plus, où un duc de la rochefoucault l'auteur des *maximes*, au sortir de la conversation d'un

d'un pascal & d'un arnauld, allait au théâtre de corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premiéres satires, car les regards de la postérité ne s'arréteront pas sur les *embarras de paris* & sur les noms des *cassaigne* & des *cotin*; mais il instruisait cette postérité, par ses belles épitres & surtout par son art poëtique, où corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La fontaine, bien moins châtié dans son stile, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïvété & dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presqu'à côté de ces hommes sublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. on sait, avec quelle injustice boileau voulut le décrier. il manquait à boileau d'avoir sacrifié aux graces. il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme, qui n'était connu que par elles. le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. on sait par cœur des scénes entiéres de quinaut; c'est un avantage qu'aucun opéra d'italie ne pourrait obtenir, la musique française est demeurée dans une simplicité

cité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans quinaut avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'europe, à ceux qui poſſédent notre langue & qui ont le goût cultivé. ſi on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *armide*, avec quelle idolâtrie il ſeroit reçû! mais quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de louis XIV, excepté la fontaine. ſon extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour, qu'il ne cherchait pas. mais le duc de bourgogne l'accueillit; & il reçût dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. le pére pujet ſe fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, commes il eût parlé à la brinvilliers & à la voiſin. ſes contes ne ſont que ceux du pogge, de l'arioſte & de la reine de navarre. ſi la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. on pourrait appliquer à la fontaine ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours; & un animal innocent eſt dé-

dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices & l'instruction des siécles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eû beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des poussin, des sueur & des le brun.

Cependant, vers la fin du régne de louis XIV, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eûrent beaucoup de réputation. l'un était la motte-houdart, homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poësie, & même de cette éxactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime, il donna d'abord de belles stances plustôt que de belles odes. son talent déclina bientôt après: mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous restent de lui en plus d'un genre, empécheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque chose au second rang.

L'autre était rousseau, qui avec moins d'es-

d'esprit, moins de finesse & de facilité que la motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers, il ne fit des odes qu'après la motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. il égala dans ses pseaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de racine. ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de marot. il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaïeté. ces deux caractéres lui manquaient. ainsi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le stile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages serieux, avait été imité. mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode passagére. quelques-unes de ses épitres sont des imitations un peu forcées de despréaux, & ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, & sur des vérités reconnuës: *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers; soit que l'âge & les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite consistant dans le choix

des mots & dans les tours heureux, mérite plus nécessaire & plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs, celui de n'avoir plus de critiques sévéres.

Ses longues infortunes eûrent leur source dans un amour propre trop indomptable, & trop mélé de jalousie & d'animosité. son éxemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens; mais on ne le considère ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres; & à peu-pres vers le tems de la mort de louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siécle, parce que personne n'y avait marché: elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battuë. les grands hommes du siécle passé ont enseigné à penser & à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. ceux qui leur succédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on sait. enfin, une espéce de dégoût est venu de la multitude des chefs-d'œuvre: & le siécle passé aiant été le précepteur du siécle présent, il est devenu si facile

le d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la littérature a eû autant de besoin d'être réprimée, qu'elle en avoit d'être encouragée au commencement du dix-septiéme siécle.

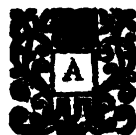


CHA-



Chapitre trentiéme.

Suite des Arts.



l'égard des arts qui ne dépendent pars uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecteur ; ils n'avaient fait que de faibles progrès en france, avant le tems qu'on nomme *le siécle de louis* XIV. la musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tourbe, la pluspart même composés en espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. lulli étonna par son goût & par sa science. il fut le premièr en france, qui fit des basses, des milieux

& des fugues. on avait d'abord quelque peine à éxécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples & si aisées, il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du tems de louis XIII. & l'art s'est perfectionné dans cette progression. il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics; & paris même alors n'en avait pas. vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la france.

Les connaissances, qui appartiennent à la musique & aux arts qui en dépendent, on fait tant de progrès, que, sur la fin du régne de louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse; desorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire, qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eû de très grands architectes, du tems de la régence de marie de médicis. elle fit élever le palais du luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. le même desbrosses, dont nous avons le portail de saint-gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. il s'en falut beaucoup, que le cardinal de richelieu eût avec autant de grandeur dans l'esprit, autant de goût qu'elle. le palais cardinal, qui est aujourd'hui le palais roial, en est la preuve. nous con-

çumes les plus grandes efpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, que nous voions aujourd'hui offufquée, avec douleur. beaucoup de citoiens ont conftruit des édifices magnifiques ; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût ; & qui fatisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embelliffent la ville.

Colbert, le mécêne de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. c'eft peu d'avoir des vitruves ; il faut que les auguftes les emploient.

Il faut auffi que les magiftrats municipaux foient animés par le zéle, & éclaires par le goût. s'il y avait eû deux où trois prévôts des marchands comme le préfident turgot, on ne reprocherait pas à la ville de paris cet hôtel de ville mal conftruit & mal fitué ; cette place fi petite & fi irréguliére, qui n'eft célébre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces ruës étroites dans les quartiers les plus fréquentés ; & enfin un refte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le fein de tous les arts.

La peinture commença fous louis XIII, avec *le pouffin*. il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. nous avons eû toûjours depuis lui de

grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'italie; mais sans nous arrêter à un *le sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le brun* qui égala les italiens dans le dessein & dans la composition; nous avons eû plus de trente peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche, les étrangers commencent à nous les enlever. j'ai vu chez un grand roi des galeries & des apartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. j'ai vu en france refuser douze-mille livres d'un tableau de *santerre*: il n'y a point dans l'europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *le moine* à versailles; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'europe. non seulement colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais en 1667, il engagea louis XIV à en établir une à rome. on acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. on y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'académie de paris. ils y sont conduits & entretenus aux frais du

du roi. ils y dessinent les antiques. ils étudient raphaël & michel-ange. c'est un noble hommage que rendit à rome ancienne & nouvelle le désir de l'imiter; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'italie amassées par le roi & par le duc d'orléans, & les chefs-d'œuvre de sculpture que la france a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la scupture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'apollon exposés aux injures de l'air dans les bosquets de versailles, le tombeau du cardinal de richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de sorbonne, la statuë équestre de louis xv faite à paris pour décorer bordeaux, le mercure dont louis xv a fait présent au roi de prusse, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il est à croire, que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les

médailles. varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du régne de louis XIII. c'est maintenant une chose admirable que ces poinçons & ces quartés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artistes. il y en a pour deux-millions, & dont la pluspart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moien des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature & de l'art, était encor très informa en france avant ce siécle. c'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. on le doit aux florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinziéme siécle; & il a été plus loin en france, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux ambassadeurs. la cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein & du goût, a été portée a la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après

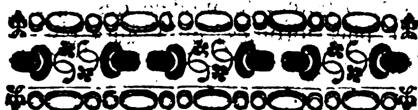
Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'état ; ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides & si célébres dans ce siécle, qu'on venait à paris des bouts de l'europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. non seulement il n'y avait guères d'excellens chirurgiens qu'en france ; mais c'était dans ce seul païs qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires : il en fournissait tous ses voisins ; & je tiens du célébre *chezelden*, le plus grand chirurgien de londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquèr à londres, en 1715, les instrumens de son art. la médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en france au dessus de ce qu'elle était en angleterre, & sous le fameux *bœrhave* en hollande ; mais il arriva à la médecine comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumiéres de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidéle des

progrès de l'esprit humain dans ce siécle. qui commença au tems du cardinal de richélieu & qui finit de nos jours. il sera difficile qu'il soit surpassé ; & s'il l'est, il restera le modéle des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-UNIÉME.

Affaires écclésiastiques : disputes mémorables.



Es trois ordres de l'état, le moins nombreux, qui est l'église, est celui qui a toûjours éxigé du souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. conservèr à la fois l'union avec le siége de rome, & soûtenir les libertés de l'église gallicane qui sont les droits de l'ancienne église ; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans touchèr aux droits de l'épiscopat ;

les soûmettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculiére, & les laisser juges en d'autres; les faire contribuèr aux besoins de l'état, & ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que louis XIV eut presque toûjours.

Le clergé en france fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchez comme le cardinal mazarin qui avait possédé l'évêché de metz n'étant pas même sous-diacre, & le duc de verneuil qui en avait aussi joui étant seculier.

Ce que païat au roi le clergé de france & des villes conquises, allait année commune * à environ deux-millions-cinq-cent-mille livres; & depuis, la valeur des espéces aiant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. ce mot & ce privi-

* Voiez l'état de la france & puffendorf.

privilége de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancien usage, où étaient tous les seigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. les évêques & les abbées, étant seigneurs de fiêfs, ne devaient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joind l'immunité toûjours reclamée par l'église, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'état, dont elle tien tout; car le roiaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre : mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; & louis XIV éxigea toûjours ces secours, de maniére à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'europe & en france, que le clergé paie si peu; on se figure, qu'il jouit du tiers du roiaume, s'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il

devrait païer le tiers des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il païe comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout, on dit que l'église posséde le tiers du roiaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans paris. si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évéchez, on verrait par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évéchez n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions ; & les abbaïes commandataires allaient à quatre millions-cinq-cent-mille livres. il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au dessous de la valeur ; & si on ajoûte encor l'augmentation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. c'est une grande libéralité du roi envèrs le saint-siége ; elle dépouille l'état dans l'espace d'un siécle de plus de quatre-cent mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des

des tems appauvrirait le roiaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui païent des annates à rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étendue actuelle du roiaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont éxaminé cette matiére avec des yeux aussi sévéres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'église gallicane séculiére & réguliére, au de-là de quatre-vingt-millions. ce n'est pas une somme éxorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille personnes religieuses & environ cent-soixante-mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. la somme, répartie sur chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monastére : il y a des moines abbées-réguliers, qui jouissent de deux-cent-mille livres de rentes. c'est cette énorme disproportion, qui frape & qui excite les murmures. on plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de

trois, de quatre ou cinq-cent livres, tandis qu'un religieux oîsif, devenu abbé & non moins oisif, possède une fortune immense, & qu'il reçoit des tîtres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. ces abus vont beaucoup plus loin en flandre, en espagne, & surtout dans les états catholiques d'allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre ; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des loix, où est l'état dont la forme subsistât entiére ? le clergé de france observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il païe au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. il l'emprunte ; & après en avoir païé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il païe deux fois. il eût été plus avantageux pour l'état & pour le clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. mais les hommes sont toûjours attachés à leurs anciens usages. c'est par le même esprit, que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eû, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. il est clair, qu'il eût

pu,

pu, en dépenſant moins, aider le roi davantage, & ſe bâtir dans paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de france n'étaient pas encor entiérement épurées, dans la minorité de louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. on avait vu, dans la jeuneſſe de louis XIII & dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers état & qui eſt le fond de l'état, demander en vain avec le parlement, qu'on poſât pour loi fondamentale ; „ qu'aucune puiſſance ſpiri-„ tuelle ne peut priver les rois de leurs „ droits ſacrés, qu'ils ne tiennent que de „ Dieu ſeul ; & que c'eſt un crime de „ léze-majeſteé au premier chef, d'enſei-„ ner qu'on peut déppoſer & tuer les „ rois. " c'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la nation. elle fut faite dans un tems, où le ſang de henri le grand fumait encore. cependant un évêque de france né en france, le cardinal du perron, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au tiers état à propoſer des loix, ſur ce qui peut concérner l'égliſe. que ne faiſait-il donc avec le clergé, ce que le tiers état voulait faire ? mais il en

était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire: „ que la puissance du pape était pleine, „ pléniffime, directe au spirituel, indi- „ recte au temporel; & qu'il avait charge „ du clergé de dire, qu'on excommu- „ nirait ceux qui avanceraient, que le pa- „ pe ne peut déposer les rois. " on ga- gna la noblesse; on fit taire les tiers é- tat. le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indé- pendante, & la personne des rois sacrée. la chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soûte- nir que la couronne était dépendante. c'était le même esprit, qui avait autre- fois déposé louis le débonnaire. cet es- prit prévalut au point, que la cour sub- juguée fut obligée de faire mettre en pri- son l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamen- tale*. c'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. de telles scénes ne se passaient point à vienne; c'est qu'alors la france craignait rome, & que rome craignait la maison d'aûtriche.

La cause, qui succomba, était telle- ment la cause de tous les rois, que jac- ques prémier, roi d'angleterre, écrivit contre le cardinal du perron; & c'est le

 meil-

meilleur ouvrage de ce monarque. c'était aussi la cause des peuples, dont le repos éxige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangére. peu-à-peu la raison a prévalu ; & louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison soûtenuë du poids de sa puissance.

Antonio pérès avait recommandé trois choses à henri quatre, *roma, consejo, pielago.* louis XIV eut les deux derniéres avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la premiére. il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction roiale. le clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois. car si d'un côté ces appels soûtiennent les droits de l'état contre l'autorité épiscopale, elles assûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'église gallicane contre les prétentions de la cour de rome : desorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires, & comme leurs défenseurs ; & le gouvernement eut soin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. il en est de la puissance des

corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. c'eſt un droit qu'ont les rois de france, de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un diocéſe pendant la vacance du ſiége, & d'économiſer à leur gré les revenus de l'évéché. cette prérogative eſt particuliére aux rois de france; mais chaque état à les ſiennes. les rois de portugal jouïſſent du tiers du revenu des évéchez de leur roiaume. l'empereur a le droit des premiéres priéres; il a toûjours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. les rois de naples & de ſicile ont de plus grands droits. ceux de rome ſont pour la pluspart fondés ſur l'uſage, pluſtôt que ſur des tîtres primitifs.

Les rois de la race de mérovée conféraient, de leur ſeule autorité, les évéchez & toutes les prélatures. il ſemblait juſte, qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu, & de nommèr à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne

ronne sous la troisiéme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les papes se déclarérent pour les évêques; & ces prétentions restérent toûjours envelopées d'un nuage. le parlement en 1608, sous henri quatre, déclara que la régale avait lieu dans tout le roiaume : le clergé se plaignit; & le prince, qui ménageait les évêques & rome, évoqua l'affaire à son conseil, & se garda bien de la décider.

Les cardinaux de richelieu & de mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient éxemts, étaient tenus de montrer leurs titres. tout resta indécis jusqu'en 1673; & le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice, dans presque tous les diocéses situés au-de-là de la loire, pendant la vacance d'un siége.

Enfin, en 1673 le chancelier michel le tellier scella un édit, par lequel tous les évéchez du roiaume étaient soûmis à la régale, deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du roiaume, refusérent opiniâtrément de se soûmettre, c'était *pavillon* évêque d'alet, & *caulet* de pamiers. ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles: on leur en opposa d'aussi fortes. quand des

des hommes éclairés difputent longtems, il y a grande apparence que la queftion n'eft pas claire. elle était très obfcure; mais il était évident, que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreffés à empêcher un roi, de faire dans deux diocéfes, ce qu'il faifait dans tous les autres. cependant les deux évêques furent inflexibles. ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiftrer fon ferment de fidélité; & le roi fe croiait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églifes.

Les deux prélats excommuniérent les pourvus en régale. tous deux étaient fufpects de janfénifme. ils avaient eû contre eux le pape innocent dix; mais, quand ils fe déclarérent contre les prétentions du roi, ils eûrent pour eux innocent onze, odescalchi: ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entiérement leur parti.

Le roi fe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. il montra plus de modération, que deux hommes qui fe piquaient de fainteté. on laiffa mourir paifiblement l'évêque d'alet, dont on refpectait la grande vieilleffe. l'évêque de pamiers reftait feul, & n'était point ébranlé. il redoubla fes excommunications, & perfifta de plus à ne

point

point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soûmet trop l'église à la monarchie. le roi saisit son temporel. le pape & les jansénistes le dédommagérent. il gagna à être privé de ses revenus; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soûtenu la cause de Dieu contre le roi. sa mort n'éteignit pas la querelle: des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession; des religieux, qui se prétendaient chanoines & grands-vicaires, les fonts sortir de l'eglise & les excommunient. le métropolitain montpésat archévêque de toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit. donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. ils en appellent à rome, selon l'usage de portèr à la cour de rome les causes ecclésiastiques jugées par les archévêques de france, usage qui contredit les libertés gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes sont des contradictions. le parlement donne des arrêts. un moine nommé cerle, qui étoit l'un de ces grands vicaires, casse & les sentences du métropolitain & les arrêts du parlement. ce tribunal le condanne par contumace à être traîné sur une claie, & à perdre la tête. on l'exécute en effigie. il insulte du fond de sa retraite,

retraite, à l'archévêque & au roi; & le pape le foûtient. ce pontife fait plus : perfuadé comme l'évêque de pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'églife, & que le roi n'a aucun droit dans pamiers, il caffe les ordonnances de l'archévêque de touloufe; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le roi convoque une affemblée du clergé, compofée de trent-cinq évêques, & d'autant de députés du fecond ordre. les janféniftes prenaient pour la premére fois le parti d'un pape; & ce pape, ennemi du roi, les favorifait fans les aimer. il fe fit toûjours un honneur de réfifter à ce monarque, dans toutes les occafions; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les allés contre le roi jacques, parce que louis XIV protégeait ce prince : deforte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'europe & de l'églife, il falait que le roi jacques fe fût huguenot, & le pape catholique.

Cependant l'affemblée du clérge de 1681 d'une voix unanime fe déclare pour le roi. il s'agiffait encor d'une autre petite querelle devenuë importante : l'élection d'un prieuré dans un faubourg de paris, commettait enfemble le roi

roi & le pape. le pontife romain avait cassé un ordonnance de l'archévêque de paris, & annulé sa nomination à ce prieuré. le parlement avait appelé comme d'abus. le pape avait ordonné par une bulle, que l'inquisition fût brûler l'arrêt du parlement, & le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son païs, & de la soûmission à une puissance étrangére.

L'assemblée du clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent cédèr avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le roiaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par un lettre dans laquelle on trouve un passage, qui seul devrait servir de régle éternelle dans toutes les disputes: c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* le roi, l'église gallicane, les parlemens,

furent

furent contens. les jansénistes écrivirent quelques libelles. le pape fut infléxible ; il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, & manda aux évêques de se rétracter. il y avait-là dequoi séparer à jamais l'église de france de celle de rome. on avait parlé, sous le cardinal de richelieu & sous mazarin, de faire un patriarche. le vœu de tous les magistrats était, qu'on ne paiât plus à rome le tribut des annates ; que rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de bretagne ; que des évêques de france ne s'appelassent plus évêques, *par la permission du saint-siége*. si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'assemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. rome eût tout perdu par l'infléxibilité d'un pontife vertueux, qui seul de tous les papes de se siécle ne savait pas s'accommoder au tems. mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remuë pas sans de violentes secousses. il falait de plus grands intérêts, de plus grandes passions & plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec rome ; & il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. on crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions

de la même assemblée du clergé en 1682, dont voici la substance.

1. Dieu n'a donné à *pierre* & à ses successeurs, aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. l'église gallicane approuve le concile de *constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. les régles, les usages, les pratiques reçuës dans le roiaume & dans l'église gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. les décisions du pape, en matiéres de foi, ne sont sures, qu'après que l'église les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregistrérent ces quatre propositions dans toute leur étenduë : & il fut défendu par un édit, de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les protestans de l'europe, comme un faible effort d'une église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatres maximes furent d'abord soûtenuës avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité.

 sur

ſur la fin du régne de louis XIV, elles commencérent à devinir problématiques; & le cardinal de fleuri les fit depuis déſavouèr en partie par une aſſemblée du clergé, ſans que ce déſaveu cauſât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le miniſtére du cardinal de fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cependant innocent onze s'aigrit plus que jamais: il refuſa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commandataires que le roi nomme; deſorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocéſes en france dépourvus d'évêques. ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus; mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. l'idée de créer un patriarche ſe renouvela. la querelle des franchiſes des ambaſſadeurs à rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le tems était venu, d'établir en france une égliſe *catholique-apoſtolique*, qui ne ſerait point *romaine*. le procureur-général de harlai & l'avocat-général talon le firent aſſez entendre, quand ils appelérent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclatérent contre l'opiniâtreté du pape, qui laiſſait tant d'égliſes ſans paſteurs. mais

ja-

jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'innocent onze devint cependant la cause du saint-siége. les quatre propositions du clergé de france attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à rome, mais qu'on y soûtient.) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. aléxandre huit & innocent douze suivirent les traces du fièr odescalchi, quoique d'une maniére moins dure : ils confirmérent la condannation portée contre l'assemblée du clergé : ils refusérent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que louis XIV n'en avait pas fait assez. les évêques, lassés de n'être que nommés, par le roi & de se voir sans fonctions, demandérent à la cour de france la permission d'appaiser la cour de rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. chacun d'eux écrivit séparément, qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée*; chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (innocent douze) plus conciliant qu'odescalchi, se contenta de cette démarche, les quatre propositions n'en fu-

rent pas moins enſeignées en france de tems en tems. mais ces armes ſe rouillérent, quand on ne combattit plus ; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive preſque toûjours, dans un état qui n'a pas ſur ces matiéres des principes invariables & reconnus, ainſi tantôt on s'éléve contre rome, tantôt on lui céde, ſuivant les conjonctures, & ſuivant les caractéres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démélé eccléſiaſtique avec rome, & n'eſſuia aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premiéres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal ; abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du régne de louis XIII, & ſurtout pendant la fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il méle toûjours à ſa re-

religion, il fut permis, malgré le parlement d'aix malgré les carmes, de savoir que le lazare & madelain n'étaient point venus en provence. les bénédictins ne peurent faire croire, que denys l'aréopagite eût gouverné l'église de paris, les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencérent à être décriés. la saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait partout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de châlons, gaston-louis de noailles frére du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlevèr en 1702 & faire jetter une relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'église de nôtre-dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. tout châlons murmura contre l'évêque. présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de france, marchands, notables, chanoines, curés, protestérent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, & alléguant la robe de Jesus-Christ conservée à argenteuil, son mouchoir à turin & à laon, un des clous de la croix à saint-denis, & son prépuce à rome; mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

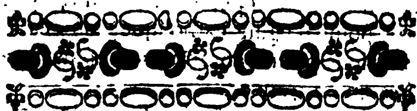
Quelques autres superstitions, atta-

chées à des ufages refpectables, ont fubfifté. les proteftans en ont triomphé. mais ils font obligés de convenir, qu'il n'y a point d'églife catholique, où ces abus foient moins communs & plus méprifés qu'en france.

L'efprit vraiment philofophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce fiécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de fon reffort. on va parler de ces diffentions, qui font la honte de la raifon humaine.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-DEUXIÉME.

Du calvinisme.



Il eſt affreux ſans doute, que l'égliſe chrétienne ait toûjours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiécles par des mains qui portaient le dieu de la paix. cette fureur fut inconnuë au paganiſme. il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arroſa guères que du ſang des animaux ; & ſi quelquefois chez les juifs & chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étaient, ne cauſérent point de guerres ci-

civiles. la religion des païens ne consistait que dans la morale & dans des fêtes. la morale qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. j'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes & les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. ne pourrait-on pas trouver peut être l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans l'esprit républicain qui anima les premiéres églises? les assemblées secrettes qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des empereurs romains, formérent peu-à-peu un état dans l'état. c'était une république cachée au milieu de l'empire. constantin la tire de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire, qui

qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens; souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. les anciennes opinions, renouvelées depuis par luther, par zwingle, par calvin, tendaient pour la pluspart à détruire l'autorité épiscopale & même la puissance monarchique. c'est une des principales causes secrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'allemagne, où l'on était las de la grandeur des papes, & où l'on craignait d'être asservi par les empereurs. ces opinions triomphérent en suéde & en danemarck, païs où les peuples étaient libres sous des rois.

Les anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptérent, les mitigérent, & en composérent une religion pour eux seuls. elles pénétrérent en pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. la suisse n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. elles furent sur le point d'être établies à venise par la même raison, & elles y eussent pris racine, si venise n'eût pas été voisine de rome, & peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, qui était le grand but

des prédicans. les hollandais ne prirent cette religion, que quand ils ſecouérent le joug de l'eſpagne. genéve devint un état populaire, en devenant calviniſte. toute la maiſon d'aûtriche écarta ces ſectes de ſes états, autant qu'il lui fut poſſible. elles n'approchérent presque point de l'eſpagne. on ne les vit point, ſous le régne de françois premier & de henri II princes abſolus, cauſer de grands troubles en france. mais, dèsque le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. les condé & les coligni, devenus calviniſtes parce que les guiſes étaient catholiques, bouleverſérent l'état à l'envi. la legéreté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthouſiaſme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette ſecte qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put malgré ſes victoires & ſes vertus, régner ſans abandonner le calviniſme: devenu catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des rois, mais auquel il devait ſa couronne; & s'il avait voulu diſſiper cette faction, il ne l'aurait pas pu. il la chérit, la protégea & la réprima.

Les huguenots en france faiſaient tout

au

au plus alors la douziéme partie de la nation. mais il y avait parmi eux des seigneurs puissans: des villes entiéres étaient protestantes: ils avaient fait la guerre aux rois: on avait été contraint de leur donner des places de sûreté: henri III leur en avait accordé quatorze, dans le seul dauphiné; montauban, nîmes, dans le languedoc; saumur, & surtout la rochelle, qui faisait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'angleterre pouvaient rendre puissante. enfin, henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célébre édit de nantes en 1598. cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestans de france avaient obtenus des rois précédens les armes à la main, & que henri le grand affermi sur le trône leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de nantes, que le nom de henri quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée: tout seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. l'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

 Les

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état ; & il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs & pairs les seigneurs de la trimouille & de rôni.

On créa une chambre exprès au parlement de paris, composée d'un président & de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des huguenots, non seulement dans le district immense du ressort de paris, mais dans celui de normandie & de bretagne. elle fut nommée la chambre de l'édit. il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul calviniste admis parmi les conseillers de cette jurisdiction. cependant, comme elle était destinée à empêcher les véxations dont le parti se plaignait, & que les hommes se piquent toûjours de remplir un devoir qui les distingue ; cette chambre composée de catholiques rendit toûjours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à castres, indépendant de celui de toulouse. il y eut à grenoble & à bordeaux des chambres mi-parties, catholi-

ques & calvinistes: leurs églises s'assemblaient en synodes, comme l'église gallicane; ces priviléges & beaucoup d'autres incorporérent ainsi les calvinistes au reste de la nation: c'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effraiante & déplorable de henri quatre, dans la faiblesse d'une minorité & sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, & que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restraindre. les huguenots avaient déja établi en france des *cercles*, à l'imitation de l'allemagne. les députés de ces cercles étaient souvent séditieux, & il y avait dans le parti, des seigneurs pleins d'ambition. le duc de bouillon, & surtout le duc de rohan le chef le plus accrédité des huguenots, précipitérent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, & le zéle aveugle des peuples. l'assemblée générale du parti osa dès 1615, présenter à la cour un caïer, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des hugue-

nots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtems dans le trouble. c'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompuës de même ; c'est ce qui faisait dire au célébre cardinal bentivoglio alors nonce en france, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises calvinistes de france offrirent à lesdiguiéres, cet homme de fortune devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. mais lesdiguiéres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. les huguenots s'adressérent ensuite au maréchal duc de bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnérent cette malheureuse place au duc de rohan, qui conjointement avec son frére soubise, osa faire la guerre au roi de france.

La même année, le connétable de luines mena louis XIII de province en province. il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance : mais il échoua devant

vant montauban; le roi eut l'affront de décamper. on assiégéa en vain la rochelle; elle résistait & par elle-même & par les secours de l'angleterre; & le duc de rohan, coupable du crime de léze-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable du luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la rochelle, toûjours liguée contre son souverain avec l'anglais & avec les calvinistes du roiaume. une femme (c'était la mére du duc de rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roiale, contre l'activité du cardinal de richelieu, & contre l'intrépidité de louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. la ville souffrit toutes les extrémités de la faim; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq cent piéds de long, que le cardinal de richelieu fit construire, à l'éxemple de celle qu'aléxandre fit autrefois élever devant tyr. elle fut commencée par un français nommé tiriot, & achevée par pompée targon. elle domta la mèr & les rochelois. le maîre guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruïnes de la rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraitre avec ses gardes

de-

devant le cardinal de richelieu. les maires des principales villes des huguenots en avaient. on ôta les fiefs à guiton, & les priviléges à la ville. le duc de rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toûjours la guerre contre son roi; & abandonné des anglais quoique protestans, il se liguait avec les espagnols quoique catholiques. mais la conduite ferme du cardinal de richlieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soûmettre.

Tous les édits, qu'on leur avait accordés jusqu'alors, avaient été des traités avec les rois. richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'édit de grace.* le roi y parla en souverain qui pardonne. on ôta l'exercice de la nouvelle religion, à la rochelle, à l'île de ré, à oleron, à privas, à pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de nantes, que les calvinistes regardérent toûjours comme leur loi fondamentale.

Il parait étrange que le cardinal de richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vuë, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étenduë de son ambition & à la hauteur de ses pensées. il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croiait capable

par

par ses lumiéres, par sa puissance & par sa politique. son projet était de gagner des ministres, de leur faire d'abord avouër que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les menèr ensuite par degrez, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de rome ne leur avoir rien accordé. il comptait éblouïr une partie des réformés, séduire l'autre par les présens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'église, laissant au tems à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. le fameux pére joseph d'un côté, & deux ministres gagnés de l'autre, entamérent cette négociation. mais il parut que le cardinal de richelieu avait trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues sur l'océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. d'autres soins l'en empéchérent. il avait à combattre à la fois les grands du roiaume, la maison roiale, toute la maison d'aûtriche, & souvent louis XIII lui-même. il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prémature. il laissa tous ses desseins encor

cor imparfaits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la prise de la rochelle & l'édit de grace, les guerres cessérent; & il n'y eut plus que des disputes. on imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. le clergé & surtout les jésuites cherchaient à convertir des huguenots. les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiére que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. les huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de rohan cessa de l'être, & que la maison de bouillon n'eut plus sedan. ils se firent même un mérite de rester tranquilles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens & des évêqués excitérent, lorsqu'ils prétendirent servir le roi contre le cardinal mazarin.

Il ne fut presque point question de religion

ligion pendant la vie de ce ministre. il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un huguenot de race anglaise, nommé hervard. tous les huguenots entrérent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, emploia beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; & la gloire qui environna cinquante ans louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme & vigoureux, ôtérent au parti calviniste, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de résistance. les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. à mesure que le bon goût se perfectionnait, les pseaumes de marot & de béze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. ces pseaumes, qui avaient charmé la cour de françois second, n'étaient plus faits que pour la populace sous louis XIV. la saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siécle à percer un peu dans le monde,

de-

devait encor dégouter à la longue les honnêtes-gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquilité de l'état. car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités; ils écrivaient à la fois contre les jésuites & contre les huguenots; ceux-ci répondaient aux jansénistes & aux jésuites; les luthériens de la province d'alsace écrivaient contre eux-tous. une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'état était occupé de grandes choses & que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les religionaires, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de rome, & enfin par le chancelier le tellier & louvois son-fils, tous deux ennemis de colbert, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que colbert les protégeait comme des sujets utiles. louis

XIV

XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soûmis avec peine. il s'appliqua d'abord à miner par degrez de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un séxe, que la cour pourtant connaissait si bien. les intendans & les évêques tâchaient, par les moiens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. on les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. le roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. on défendit par des arrêts toute violence contre eux. on méla les insinuations aux sévérités ; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

On emploia surtout un moien assez efficace de conversion : ce fut l'argent, mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. pélisson fut chargé de ce ministére secret. c'est ce même pélisson longtems calviniste, si connu par ses ouvrages,

ges, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de maîtres des requêtes. le roi lui confia le revenu des abbaïes de saint-germain des prez & de cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des œconomats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. le cardinal le camus, évêque de grenoble, s'était déja servi de cette méthode. pélisson, chargé de ce département, envoiait l'argent dans les provinces. on tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. de petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que pélisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eut rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; & à l'appui de cet-

te déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le tellier & de louvois son fils, qui fit d'abord désertèr en 1681 beaucoup de familles du poitou, de la saintonge & des provinces voisines. les étrangers se hâtérent d'en profiter.

Les rois d'angleterre & de danemarck, & surtout la ville d'amsterdam, invitérent les calvinistes de france à se réfugier dans leurs états, & leur assûrérent une subsistance. amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. on sentait combien nécessaires étaient les artisans dans un païs où le commerce fleurissait, & les gens de mèr dans un tems où l'on établissait une puissante marine. on ordonna la peine des galéres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. aussitôt parut une déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les ven-

vendeurs fortifiérent dans un an du róiaume. alors la févérité redoubla contre les ministres. on interdisait leurs temples fur la plus legére contravention. toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du roïaume.

On défendit aux maîtres d'écoles calvinistes de recevoir des pensionnaires. on mit les ministres à la taille. on ôta la noblesse aux maires protestans. les officiers de la maison du roi, les secretaires du roi, qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. on n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, ni parmi les procureurs & les avocats.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélites; & il était defendu aux ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de france. c'était après tout les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame hervard veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zéle de réligion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoiait

au-

autant d'argent pour empêcher les conversions, que pelisson pour en faire.

Enfin les huguenots osérent désobéir en quelques endroits. ils s'assemblérent dans le vivarès & dans le dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. on les attaqua; ils se défendirent. ce n'était qu'une très legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. deux ou trois-cent malheureux, sans chéf, sans places & même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure. les supplices suivirent leur défaite. l'intendant du dauphiné fit rouër le petit-fils du ministre chamier qui avait dressé l'édit de nantés. il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; & ce nom de chamier a été longtems en vénération chez les protestans.

L'intendant bâville, en languedoc fit rouër vif le ministre chomel. on condanna trois autres au même supplice, & dix à être pendus: la fuite qu'ils avaient prise les sauva; & ils ne furent éxécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. on sait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi,

qu'après avoir envoié des missionnaires dans toutes les provinces, il falait y envoier des dragons. ces violences parurent faites à contretems; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de lous XIV. on ne songeait pas, que les huguenots n'étaient plus ceux de jarnac, de moncontour & de coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un tems chez les hommes; que si les péres avaient été rebelles sous louis XIII. les enfans étaient soûmis sous louis XIV. on voiait en angleterre, en hollande, en allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siécle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. tout prouvait, qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. les luthériens d'alsace en étaient un témoignage autentique.

Louis XIV, qui en se saisissant de strasbourg en 1681 y protégeait le lutheranisme, pouvait tolérer dans ses états le calvinisme que le tems aurait aboli, comme il diminuë chaque jour le nombre des luthériens en alsace. pouvait-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets

ſujets on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible perſécution ? pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom chèr & précieux, auquel & proteſtans & catholiques & français & étrangers avaient alors joint celui de *grand?* la politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la cour de rome. c'était en ce tems-là même, que le roi avait ouvertement rompu avec innocent XI, ennemi de la france. mais louis XIV, conciliant les intérêts de ſa religion & ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, & écraſer le calviniſme de l'autre.

Il enviſageait dans ces deux entrepriſes cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choſes. les évêques, pluſieurs intendans, tout le conſeil, lui perſuadérent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, acheveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. il crut n'uſer que d'autorité ; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe, uſérent d'une extréme rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que louis XIV,

toûjours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoiées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de protestans ; & comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette éxécution *la dragonade.*

Les frontiéres étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'église. c'était une espéce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un subdélegué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. on assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croiait les plus faciles. elles renonçaient à leur religion au nom des autres : & les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. les enfans des réfugiés dans les païs étrangers jettent encor des cris sur cette persécution de leurs péres. ils la comparent aux plus violentes, que souffrit l'église dans les premiers tems.

C'était un étrange contraste, que du sein

ſein d'une cour voluptueuſe où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoiables. le marquis de louvois porta dans cette affaire l'infléxibilité de ſon caractére ; & on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſevelir la hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le palatinat en cendres. il y a encor des lettres de ſa main de cette année 1685, conçuës en ces termes :
„ ſa majeſté veut, qu'on faſſe éprouver
„ les derniéres rigueurs à ceux qui ne
„ voudront pas ſe faire de ſa religion ;
„ & ceux qui auront la ſotte gloire de
„ vouloir demeurer les derniers, doi-
„ vent être pouſſés juſqu'à la derniére
„ extrémité.

Paris ne fut point expoſé à ces véxations : les cris ſe ſeraient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de nantes fut enfin caſſé au mois d'octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été ſupprimée. il fut ordonné aux conſeillers calviniſtes du parlement, de ſe défaire de

leurs charges, une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. celui qui paraissait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre, contre lequel la nature reclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas éxécuté.

Mais dans ce celébre édit qui revoqua celui de nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. on voulait la réunion des calvinistes à l'église, dans le roiaume. gourville homme très judicieux, consulté par louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des pensions secrettes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du roiaume dans quinze jours. c'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs une grande partie du troupeau ne suivrait pas. c'était bien présumer de sa puissance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par

par l'idée du martyre, surtout dans les païs méridionaux de la france, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur éxil, parmi tant de nations envieuses de louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : *nunc dimittis servum tuum, domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la france.

Louvois son fils se trompait encore, en croiant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontiéres & toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. l'industrie occupée à tromper la loi, est toûjours plus forte que l'autorité. il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. prés de cinquante-mille familles en trois ans de tems sortirent du roiaume, & furent après suivies par d'autres. elles allérent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. presque tout le nord de l'allemagne, païs encor agreste & dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. elles peuplérent des villes entiéres. les é-

toffes les galons, les chapeaux, les bas qu'on achetait auparavant de la france, furent fabriqués par eux. un faubourg entier de londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portérent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en france. on trouve encor très communément dans l'allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. ainsi la france perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuse d'espéces, & surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. la hollande y gagna d'excellens officiers & des soldats. le prince d'orange eut des régimens entiers de réfugiés. il y en eut qui s'établirent jusques vers le cap de bonne-espérance. le neveu du célébre du quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons & les galéres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? comment laisser aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes? on en fit embarquer quelques centaines pour l'amérique. enfin le conseil imagina, que quand la sortie du roiaume ne serait plus défenduë, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de dé-

désobéir, il y aurait moins de désertions, on se trompa encor ; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. il en restait près de quatre-cent-mille dans le roiaume. ils étaient obligés d'allèr à la messe & de communier. quelques-uns, qui rejettèrent l'hostie après l'avoir reçuë, furent condannés à être brulés vifs. les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens à la mort, étaient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. les calvinistes s'assemblérent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les assemblées. il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le roiaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompense pour qui les dénoncerait. il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la rouë.

La secte subsista en paraissant écrasée. elle espéra en vain dans la guerre de

 1689,

1689, que le roi guillaume, qui avait détrôné son beau-pere catholique, soûtiendrait en france le calvinisme. mais dans la guerre de 1701 la rébellion & le fanatisme éclatérent en languedoc.

Il y avait déja long-tems, que dans les montagnes des cévennes & du vivarès il s'élevait des inspirés & des prophétes. un vieil huguenot, nommé *de serres*, avait tenu école de prophétie. il montrait aux enfans les paroles de l'écriture, qui disent : „ quand trois ou quatre sont assemblés en „ mon nom, mon esprit est parmi eux ; & „ avec un grain de foi on transportera des „ montagnes ". ensuite il recevait l'esprit : il était hors de lui-même : il avait des convulsions : il changeait de voix : il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, & selon ces régles de démence transmises de siécle en siécle. les enfans recevaient ainsi le don de prophétie ; & s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, & pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude brousson d'une famille de nîmes considérée, homme éloquent & plein de zéle, très estimé chez les étrangers, retourne précher dans sa patrie en 1698 : il y est convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministére malgré les édits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'état. l'intendant bâville le condanne à la rouë. il meurt comme mouraient les premiers martyrs. toute la secte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'état, & ne voïent en lui qu'un saint, qui a scélé sa foi de son sang.

Alors les prophétes se multiplient, & l'esprit de fureur redouble. il arrive malheureusement, qu'en 1703 un abbé de la maison du chailat, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentil-homme, nouveau converti. au lieu de les conduire au couvent, il les méne d'abord dans son château. les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles & quelques autres prisonniers. les séditieux saisissent l'abbé du chailat ; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. il la refuse. un prophéte lui crie : *meurs donc, l'esprit te condanne, ton péché est contre toi* ; & il est tué à coups de fusil. aussitôt

après ils saisissent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. de-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. on les poursuit: ils se retirent au milieu des bois & des rochers. leur nombre s'accroît. leurs prophêtes & leurs prophêtesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de jérusalem & la chûte de babylone. un abbé de la bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de guiscard sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du roiaume. le fils était bien indigne d'un tel pére. réfugié en hollande pour un crime, il va exciter les cévennes à la révolte. on le vit quelque-tems après passer à londres, où il fut arrété pour avoir trahi le ministére anglais, après avoir trahi son païs. amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frapa le grand trésorier harlay, & on le conduisit en prison chargé de fers. il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. ce fut donc cet homme, qui au nom des anglais, des hollandais & du duc de savoie, vint encourager les fanatiques

ques, & leur promettre de puissans secours.

Une grande partie du païs les favorisait secrettement. leur cri de guerre était : *point d'impôts & liberté de conscience.* ce cri séduit partout la populace. ces fureurs justifiaient le dessein qu'avait eu louis XIV, d'extirper le calvinisme. mais sans la révocation de l'édit de nantes, on n'aurait pas eû à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de mont-revel avec quelques troupes. il fit la guerre à ces misérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. on roue, on brûle les prisonniers. mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoier contre eux que peu de troupes. il était difficile de les surprendre, dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non fraiés, & dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. ils défirent même dans un combat réglé le régiment de la marine. on emploïa contre eux successivement trois maréchaux de france. au maréchal de mont-revel succéda en 1704 le maréchal de villars.

Comme il lui était plus difficile encor de les trouver que de les battre, le maréchal de villars, après s'être fait craindre, leur fit propofer une amniftie. quelques-uns d'entre eux y confentirent, détrompés des promeffes d'être fecourus par la favoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le feul qui mérite d'être nommé, était *cavalier*. je l'ai vu depuis en hollande & en angleterre. c'était un petit homme blond, d'une phyfionomie douce & agréable. on l'appelait *david* dans fon parti. de garçon boulanger, il était devenu chef d'une affez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par fon courage & à l'aide d'une prophéteffe qui le fit reconnaître fur un ordre exprès du faint-efprit. on le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propofa l'amniftie. il demanda des ôtages: on lui en donna. il vint fuivi d'un des chefs à nîmes, où il traita avec le maréchal de villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ferviraient le roi fous quatre colonels, dont il ferait le premier & dont il nomma les trois autres. ces régimens devaient avoir l'éxercice libre de leur religion, comme les troupes étrangéres à la folde de france. mais cet éxer-

exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de hollande vinrent en empécher l'effet avec de l'argent & des promeſſes. ils détachérent de *cavalier* les principaux fanatiques. mais aiant donné ſa parole au maréchal de villars, il la voulut tenir. il accepta le brévet de colonel, & commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eû tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. il répondit, que quand on lui déſobéiſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande-marie*, était ſur le champ inſpirée, & condannait à mort les réfractaires qu'on tuait ſans raiſonner. * aiant fait depuis la même queſtion à *cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette

* Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de villars. le premier tome eſt certainement de lui : il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu : les deux autres ſont d'une main étrangére & bien différente.

Cette négociation ſinguliére ſe faiſait après la bataille de hochſtet. louis XIV, qui avait proſcrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger ; & le maréchal de villars lui préſenta le brévet de colonel & celui d'une penſion de douze-cent livres.

Le nouveau colonel alla à verſailles, & reçut les ordres du miniſtre de la guerre. le roi le vit, & hauſſa les épaules. *cavalier*, obſervé par le miniſtére, craignit & ſe retira en piémont. de-là il paſſa en hollande & en angleterre. il fit la guerre en eſpagne, & y commanda un régiment. il eſt mort officier général & gouverneur de l'île de garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'aiant de ſes premiéres fureurs conſervé que le courage, & aiant peu-à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoûtenu par l'éxemple.

Le maréchal de villars, rappelé du languedoc, fut remplacé par le maréchal de barvick. les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du languedoc, qui eſpéraient les ſecours du ciel & en recevaient des alliés. on leur faiſait toucher de l'argent par la voie de genéve. ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoiés de hollande & d'an-

d'angleterre. ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formérent, de ſaiſir dans nîmes le duc de barvick & l'intendant bâville, de faire révolter le languedoc & le dauphiné, & d'y introduire les ennemis. le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. l'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. plus de deux-cent perſonnes périrent dans les ſupplices. le maréchal de barvick fit exterminer par le fèr & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. les uns moururent les armes à la main ; les autres ſur les rouës ou dans les flammes. quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvérent moien d'allèr en hollande. les réfugiés français les y reçurent comme des envoiés céleſtes, ils allérent au devant d'eux, chantant des pſeaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. ces prophétes allérent enſuite en angleterre. mais trouvant que l'égliſe épiſcopale tenait trop de l'égliſe romaine, ils voulurent faire dominer la leur. leur perſuaſion était ſi pleine. que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles. ils offrirent de reſſuscitèr un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. partout le peuple

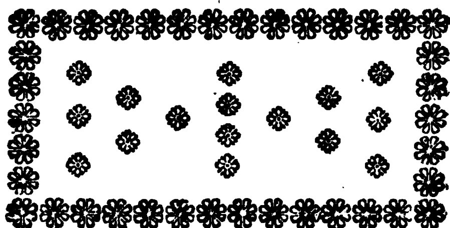
eſt

eſt peuple ; & les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. le miniſtére anglais prit le parti qu'on aurait dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. on leur permit de déterrèr un mort dans le cimetiére de l'égliſe cathédrale. la place fût entourée de gardes. tout ſe paſſe juridiquement. la ſcéne finit par mettre au pilori les prophétes.

Cependant en france, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrés de la raiſon ont rendu les calviniſtes tranquiles : leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiasme.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-TROISIE'ME.

DU JANSENISME.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des états. le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les réformateurs du quinziéme siécle aiant déchiré tous les liens par qui l'église romaine tenait les hommes, aiant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, aiant ouvert les portes de ses cloîtres, & remis

remis fes tréfors dans les mains des féculiers ; il falait qu'un des deux partis périt par l'autre. il n'y a point de païs en effet, où la religion de calvin & de luther ait paru, fans faire couler le fang.

Mais les janféniftes n'attaquant point l'églife, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant fur des queftions abftraites, tantôt contre les calviniftes, tantôt contre les catholiques & contre les conftitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; & ils ont fini par voir leur fecte méprifée, quoiqu'elle ait eû plufieurs partifans très refpectables par leurs talens & par leurs moeurs.

Dans le tems même où les huguenots attiraient une attention férieufe, le janfénisme inquiéta la france plus qu'il ne la troubla. ces difputes étaient venuës d'ailleurs comme bien d'autres. d'abord un certain docteur de louvain nommé michel bay, qu'on appelait *baïus* felon la coûtume du pédantisme de ces tems-là, s'avifa de foûtenir, vers l'an 1552, quelques propofitions fur la grace & fur la prédeftination. cet queftion, ainfi que prefque toute la métaphyfique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eft égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduife. L'e-

L'eſprit de curioſité donnée de Dieu à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au de-là du but, comme tous les autres reſſorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi, on a diſputé ſur tout ce qu'on connaît & ſur tout ce qu'on ne connaît pas. mais les diſputes des anciens philoſophes furent toûjours paiſibles; & celles des théologiens, ſouvent ſanglantes & toûjours turbulentes.

Les cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que michel baïus, crûrent le libre arbitre renverſé & la doctrine de *ſcot* en danger. fâchés d'ailleurs contre baïus au ſujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférérent ſoixante & ſeize propoſitions de baïus au pape pie v. ce fut ſixte-quint, alors général des cordeliers, qui dreſſa la bulle de condannation en 1567. c'eſt, je croi, la premiére bulle, dans laquelle on ait cenſuré des opinions en général, ſans les ſpécifiér en particulier.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'examiner de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des théſes de louvain, on condanna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros,

gros, comme hérétiques, sentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes. les docteurs de louvain furent trés empéchés en recevant la bulle. il y avait ſurtout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condannait ou tolérait quelques opinions de michel baïus. l'univerſité députa à rome, pour ſavoir du ſaint-pére où il falait mettre la virgule. la cour de rome, qui avait d'autres affaires, envoia pour toute réponſe à ces flamans un éxemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. on le dépoſa dans les archives. le grand vicaire nommé morillon dit, qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs.* ce morillon avait raiſon en politique; car aſſûrément il vaut mieux recevoir cent bulles erronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. baïus crut morillon & ſe retracta paiſiblement.

Quelques années après, l'eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en bons écrivains, produiſit molina, le jéſuite qui crut avoir découvert préciſement, comment Dieu agit ſur les créatures & comment les créatures lui réſiſtent. il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre

dre furnaturel, la prédeftination à la grace & la prédeftination à la gloire, la grace prevenante & la coopérante. il fut l'inventeur du concours concomitant, de la fcience moienne & du congruisme. cette fcience moienne & ce congruisme étaient furtout des idées rares. Dieu par fa fcience moienne confulte habilement la volunté de l'homme, pour favoir ce que l'homme fera quand il aura eû fa grace ; & enfuite, felon l'ufage qu'il devine que fera le libre arbitre. il prend fes arrangemens en conféquence pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens font le *congruisme*.

Les dominicains efpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jéfuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de molina *était le précurfeur de l'antéchrift*.

La cour de rome évoqua la difpute, qui était déja entre les mains des grands-inquifiteurs ; & ordonna avec beaucoup de fageffe, le filence aux deux partis, qui ne le gardérent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida férieufement devant clément huit ; & à la honte de l'efprit humain, tout rome prit parti dans le procès. un jéfuite, nomme *achilles gaillard*, affûra le pape, qu'il avait un moien fûr de rendre la paix à l'églife, il propofa gravement d'accepter la prédeftination gratui-

gratuité, à condition que les dominicains admettraient la science moienne ; & qu'on ajusterait ces deux systémes comme on pourrait. les dominicains refusérent l'accommodement d'achilles gaillard. leur célébre *lemos* soûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. les congrégations se multipliérent, sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un sens clair. paul V reprit le procès. mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encor *de auxiliis*. on leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, & qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moienne & leur congruisme, *corneille jansenius*, évêque d'ypres, renouvelait quelques idées de baïus dans un gros livre sur saint augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort ; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter.

douter. presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. mais du verger de haurane abbé de saint-cyran, ami de jansénius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à paris & persuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. les jésuites demandérent à rome la condannation du livre de jansénius comme une suite de celle de baïus, & l'obtinrent en 1641. mais à paris la faculté de théologie, & tout ce qui se mélait de raisonner, fut partagé. il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec jansénius que Dieu commande des choses impossibles. cela n'est ni philosophique ni consolant. mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine contre les jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude d'esprit, formérent une secte.

La faculté condanna cinq propositions de jansénius à la pluralité des voix. ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidélement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. soixante docteurs appelérent au parlement comme d'abus ; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. mais d'un côté, un docteur nommé ha-

bert soulevait les esprits contre jansénius; de l'autre, le fameux arnauld, disciple de saint-cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. il haïssait les jésuites encor plus qu'il n'aimait la grace efficace, & il était encor plus haï d'eux, comme né d'un pére qui, s'étant donné au barreau avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminérent à la guerre de plume & à se faire chef de parti, espéce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. il combattit contre les jésuites & contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. on a de lui cent-quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siécle de louis XIV & qui sont la bibliothéque des nations. tous ces ouvrages eurent une grande vogue de son tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. cette chaleur s'est attiédie; les livres ont été oubliés. il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, ausquelles il eut beaucoup de part. personne n'était né

avec

avec un esprit plus philosophique; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. quatre-vingt-huit evêques de france écrivirent en corps à innocent x pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. innocent x jugea; il condanna chacune des cinq propositions à part, mais toûjours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les suivait.

Cette ômission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la sorbonne & par les jansénistes & par les jésuites & par le souverain pontife. le fond des cinq propositions condannées, est évidemment dans jansénius. il n'y a qu'à ouvrir le troisiéme tome à la page 138, édition de paris 1641; on y lira mot-à-mot: „ tout cela demontre pleinement „ & évidemment, qu'il n'est rien de plus „ certain & de plus fundamental dans „ la doctrine de saint-augustin, qu'il y

„ a certains commandemens impossibles,
„ non seulement aux infidéles, aux a-
„ veugles, aux endurcis ; mais aux fi-
„ déles & aux justes, malgré leurs vo-
„ lontés & leurs efforts, selon les forces
„ qu'ils ont ; & que la grace, qui peut
„ rendre ces commandemens possibles,
„ leur manque. " on peut aussi, à la page 165, lire que, „ Jésus-Christ n'est
„ pas, selon saint-augustin, mort pour
„ tous les hommes. "

Le cardinal mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes, & il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait renduë à l'église de france : mais les jansénistes écrivirent tant de lettres ; on cita tant saint-augustin ; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de saint-sulpice s'avisa de refuser l'absolution à monsieur de liancourt, parce qu'on disait qu'il ne croiait pas que les cinq propositions fussent dans jansénius, & qu'il avait dans sa maison des hérétiques. ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. le docteur arnauld se signala ; & dans une nouvelle lettre à un duc &

pair

pair ou réel ou imaginaire, il soûtint que les propositions de jansénius condannées n'étaient pas dans jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint-augustin & dans plusieurs péres. il ajoûta, que *saint-pierre était un juste, à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il est vrai, que saint-augustin & saint-jean chrysostôme avaient dit la même chose; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent arnauld coupable. on disait, qu'il falait mettre de l'eau dans le vin des saints-péres; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toûjours pour les autres un sujet de plaisanterie. la faculté s'assembla; le chancelier séguier y vint même de la part du roi. arnauld fut condanné & exclus de la sorbonne en 1654. la présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; & le soin qu'on eut de garnir la sale d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à pascal dans ses provinciales, *qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.*

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruïsme, la science moienne, la grace versatile de molina:

mais ils soûtenaient une grace suffisante, à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une grace efficace à laquelle on peut résister & à laquelle on ne résiste pas, & ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grace dans le sens divisé & non pas dans le sens composé.

Si ses choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'arnaud & des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. c'était précisément le fond de la querelle des gomaristes & des arminiens. elle divisa la hollande, comme le jansénisme divisa la france ; mais elle devint en hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs ; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire barnewelt. elle ne produisit en france que des mandemens, des bulles, des letters de cachet & des brochures. parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. cette petite persécution lui attira une foule d'amis ; mais lui & les jansénistes eurent toûjours contre eux l'église & le pape. une des premiéres démarches d'aléxandre VII, successeur d'innocent X, fut de renouveler les cen-

sures

ſures contre les cinq propoſitions. les é-vêques de france, qui avaient déja dreſſé un formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin était conçuë en ces termes : „ je condanne de cœur & de „ bouche la doctrine des cinq propoſi-„ tions contenuës dans le livre de cor-„ nélius janſénius, laquelle doctrine n'eſt „ point celle de ſaint-auguſtin, que jan-„ ſénius a mal expliquée. " il falut depuis ſouscrire cette formule ; & les évêques la préſentérent dans leurs diocéſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. on la voulut faire ſignér aux religieuſes de port-roial de paris & de port-roial des champs. ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du janſéniſme. ſaint-cyran & arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtére de port-roial des champs, une maiſon ou s'étaient retirées pluſieurs ſavans vertueux, mais entétés, liés enſemble par la conformité des ſentimens. ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. c'eſt de cette école, qu'eſt ſorti *racine*, le plus pur & le plus éloquent des poëtes. paſcal le premier des ſatiriques, car despréaux ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. on préſenta le formulaire à ſignèr aux filles de port-roial de paris & de port-roial des champs ; elles ré-

répondirent, qu'elles ne pouvaient en conscience avouer après le pape & les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de jansénius, qu'elles n'avaient pas lû ; qu'assûrément on n'avait pas pris sa pensée ; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que jansénius n'avoit pas tort.

Un tel entétement irrita la cour. le lieutenant-civil d'aubrai (il n'y avait point encor de lieutenant de police) alla à port-roial des champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. on menaça de détruire les deux monastéres : un miracle les sauva.

Mademoiselle perrier pensionnaire de port-royal de paris, niéce du célébre pascal, avait mal à un œuil. on fit à port-roial la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jésus-Christ. cette épine était depuis long-tems à port-roial. il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été conservée & transportée de jérusalem au faubourg saint-jacques. la malade la baisa ; elle fut guérie quelque tems après. on ne manqua pas d'affirmer & d'attester, qu'elle avait été guérie en un clin d'œuil d'une fistule lacrimale déséspérée. cette fille n'est morte qu'en 1728. des person-

nes,

nes, qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont assûré que sa guérison avait été fort longue ; & c'est ce qui est bien vraisemblable. mais ce qui ne l'est guères, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à nôtre religion les trois quarts de la terre à qui cette religion est ou inconnuë ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier un douzaine de religieuses, qui prétendaient que cornélius jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuë, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle fit un si grand éclat, que les jésuites n'osérent le nier. ils prirent le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. ils firent encor quelques années après un autre miracle. il y eut à port-roial une sœur gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. ce prodige-là n'eut point de succés : le tems était passé ; & sœur gertrude n'avait point un pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entiérement décriés dans l'esprit des peuples. on re-

nouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de henry le grand, médité par *barriere*, éxécuté par *châtel* leur écolier; le supplice du pére guignard; leur bannissement de france & de venise. on tentait toutes les voies de les rendre odieux. pascal fit plus: il les rendit ridicules. ses *lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modéle d'éloquence & de plaisanterie. les meilleures comédies de moliére n'ont pas plus de sel que les premiéres lettres provinciales. bossuet n'a rien de plus sublime que les derniéres.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. on attribuait adroitement à toute la société, des opinions extravagantes de quelques jésuites espagnols & flamans. on les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains & franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. on tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les hommes; dessein qu'aucune secte, aucune société, n'a jamais eû & ne peut avoir. mais il ne s'agissait pas d'avoir raison; il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit

crit qui eût encor paru en france. mais il leur arriva dans leurs querelles le même chose à-peu-près qu'au cardinal mazarin. les blots, les marigni & les barbançon avaient fait rire toute la france à ses dépens ; & il fut le maître de la france.

On enleva les principales religieuses de l'abbaïe de port-roial de paris avec deux-cent-gardes, & on les dispersa dans d'autres couvens : on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. la dispersion de ces religieuses intéressa tout paris. sœur perdreau & sœur passart, qui signérent & en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries & des chansons, dont la ville fut inondée par cette espéce d'hommes oisifs, qui ne voit jamais dans les choses que le côte plaisant, & qui se divertit toûjours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution. quatre prélats, *arnauld* évêque d'angers frére du docteur, *buzenval* de beauvais, *pavillon* d'alet, & *caulet* de pamiers le même qui depuis résista à louis XIV sur la régale, se déclarérent contre le formulaire. c'était un nouveau formulaire composé par le pape aléxandre VII lui-même,

me, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en france par les évêques & même par le parlement. aléxandre VII indigné nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats refractaires. alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu, pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans jansénius, rospigliosi, devenu pape sous le nom de clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. il engagea les quatre évêques à signer *sincérement* le formulaire, au lieu de *purement & simplement.* ainsi il sembla permis de croire, en condannant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de jansénius. les quatre évêques donnérent quelques petites explications. l'accortise italienne calma la vivacité française. un mot substitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de clément neuf* & même la *paix de l'église*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. il paraît que depuis le tems de *baïus* les papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. rien n'était

plus

plus raisonnable, mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la bastille, & entre autres *saci* auteur de la version du testament. on fit revenir les religieuses exilées ; elles signérent *sincérement*, & crurent triompher par ce mot. arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, & fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pére de l'église ; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il falait qu'il fît la guerre. ce tems de tranquilité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par nicole ; & ce fut le sujet de la grande controverse entre eux & *claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de clément neuf, aiant été donnée à des esprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve passagére. les cabales sourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuérent des deux côtés.

La duchesse de longueville sœur du grand condé, si connuë par les guerres civiles & par ses amours, devenuë vieille & sans occupation se fit dévote ; & comme elle haïssait la cour, & qu'il lui falait

de l'intrigue, elle se fit janséniste. elle bâtit un corps de logis à port-rojal des champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires, ce fut leur tems le plus florissant. les arnauld, les nicole, les le maître, les herman, les saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'assemblaient chez elle. ils substituaient au bel esprit, que la duchesse de longueville tenait de l'hôtel de rambouillet, leurs conversations solides & ce tour d'esprit mâle, vigoureux & animé, qui faisait le caractére de leurs livres & de leurs entretiens. ils ne contribuérent pas peu à répandre en france le bon goût & la vraie éloquence. mais malheureusement ils étaient encor plus jaloux d'y répandre leurs opinions. ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce systéme de la fatalité, qu'on leur reprochait. on eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chiméres, tandis qu'ils pouvaient jouïr de la plus grande considération & de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des jésuites toûjours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. madame de longueville, ne

pou-

pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. il ſe tenait des aſſemblées à paris, tantôt chez elle, tantôt chez arnauld. le roi, qui avait déja réſolu d'extirper le calvéniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. il menaça ; & enfin arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de longueville que la mort enleva, prit le parti de quiter pour jamais la france, & d'aller vivre dans les païs-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques ; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'état ; lui, qui aurait pu être cardinal. le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connuë à ſes ſeuls amis, toûjours écrivant, toûjours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toûjours perſécuté dans les païs-bas catholiques, païs qu'on nomme *d'obedience*, & où les bulles des papes ſont des loix ſouveraines. il le fut encor plus en france.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans janſenius*, était toûjours

jours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. la distinction du *fait* & du *droit* occupait les esprits, on proposa enfin en 1701 un probléme théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence*, ,, pouvait-on donner les sacremens ,, à un homme qui aurait signé le formu- ,, laire, en croiant dans le fond de son ,, cœur, que le pape & même l'église ,, peut se tromper sur les faits?" quarante docteurs signérent, qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. le pape & les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. l'archévêque de paris, noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. les autres, & même l'archévêque de cambrai fénelon qui n'était pas content de monsieur de noailles, éxigérent la foi divine pour le fait. il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape clément XI donna une bulle en 1705, la bulle *vineam domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'église, de faire signer des bulles à des filles. on fit encor cet honneur aux religieu-

ligieuſes de port-roïal des champs, le cardinal de noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. elles ſignérent, ſans déroger à la paix de clément neuf, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtére. le cardinal de noailles les priva des ſacremens. leur avocat fut mis à la baſtille. toutes les religieuſes furent enlevées & miſes chacune dans un couvent moins déſobéïſſant. le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maiſon de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe & dans le cimetiére, pour les transporter ailleurs. les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtére. les janſéniſtes voulaient toûjours cabaler, & les jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pére quênel prêtre de l'oratoire, ami du célébre arnauld & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé

un

un livre de réfléxions pieuses sur le texte du nouveau testament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confonduës dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. plusieurs évêques lui donnérent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmérent quand le livre eut reçu encor par l'auteur sa derniére perfection. je sai même que l'abbé renaudot, l'un des plus savans hommes de france, étant à rome la premiére année du pontificat de clément onze, allant un jour chez ce pape qui aimait les savans & qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du pére quênel. *voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. nous n'avons personne à rome, qui soit capable d'écrire ainsi. je voudrais attirer l'auteur auprès de moi*. c'est le même pape, qui depuis condanna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de clément onze & les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. on peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condanner ensuite les défauts

défauts cachés. un de prélats, qui avait donné en france l'approbation la plus autentique & la plus sincére au livre de quênel, était le cardinal de noailles archévêque de paris. il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de châlons ; & le livre lui était dédié. ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, & aimait peu les jésuites sans leur nuire & sans les craindre.

Ces péres commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le pére *de la chaise*, gouvernant la conscience de louis XIV, était en effet à la tête de l'église gallicane. le pére quênel, qui les craignait, était retiré à bruxelles avec le savant bénédictin gerberon, un prêtre nommé brigode & plusieurs autres du même parti. il en était devenu le chef après la mort du fameux arnauld, & jouissait comme lui de cette gloire flatteuse, de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. les jésuites, plus répandus que sa faction & plus puissans, déterrérent bientôt quênel dans sa solitude. ils le persécutérent auprès de philippe v, qui était encor maître des païs-

bas,

bas, comme ils avaient pourſuivi arnauld ſon maître auprès de louis XIV. ils obtinrent un ordre du roi d'eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. quênel fut mis dans les priſons de l'archevéché de malines. un gentil-homme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader quênel qui ſe retira à amſterdam, où il eſt mort en 1719, dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en hollande quelques égliſes de janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers; & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. il y avait une copie d'un ancien contrât fait par les janſéniſtes avec antoinette bourignon, célèbre viſionnaire, femme riche & qui avait acheté, ſous le nom de ſon directeur, l'île de nordſtrand près du holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette bourignon avait imprimé à ſes fraix dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélites. elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuié les perſécutions attachées à toute

toute innovation. enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revenduë aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuscrits de quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. louis XIV aiant envoié en hollande en 1684 le comte d'avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom *des disciples de saint-augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtems. cette idée chimérique était demeurée sans éxécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de france, avaient été rédigées par écrit. il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; & c'en était assez pour être criminels. on fit aisément croire à louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit, pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. c'était leur donnèr un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matiéres d'état. il ne fut

fut pas difficile de faire regarder le livre du pére quênel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. les jésuites engagérent le roi lui-même à faire demander à rome la condannation du livre. c'était en effet faire condanner le cardinal de noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. on se flattait avec raison, que le pape clément onze mortifierait l'archévêque de paris. il faut savoir, que quand clément onze était le cardinal albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de sfrondate, & que monsieur de noailles avait été le dénonciateur de ce livre. il était naturel de penser, qu'albani devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à quênel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à sfrondate.

On ne se trompa pas : le pape clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de quênel. mais alors les affaires temporelles empéchérent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. la cour était mécontente de clément onze, qui avait reconnu l'archiduc charles pour roi d'espagne après avoir reconnu philippe v. on trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en france ; & les querelles furent

assoupies jusqu'à la mort du pére de la chaise confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toûjours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de noailles l'allié de madame de maintenon.

Les jésuites étaient en possession de donnèr un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. plus louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministére considérable. ce poste fut donné au pére *le tellier* fils d'un procureur de vire en basse normandie, homme sombre, ardent, impétueux & infléxible, qui avait à vanger ses injures particuliéres. les jansénistes avaient fait condannèr à rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. il était mal personnellement avec le cardinal de noailles; & il ne savait rien ménager. il remua toute l'église de france. il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient signer. ces manoeuvres furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité

rité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. envain le cardinal de noailles lui demanda justice de *ces mistéres d'iniquité.* le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines ; & comme en effet il défendait l'autorité du pape, celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. le cardinal s'addressa au dauphin duc de bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de cambrai. la faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. fénelon n'était pas encor assez philosophe, pour oublier que le cardinal de noailles avait contribué à le faire condanner ; & quênel paiait alors pour madame guion.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de maintenon. cette seule affaire pourrait faire connaître le caractére de cette dame, qui n'avait guéres de sentimens à elle, & qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. trois lignes de sa main au cardinal de noailles dévelopent tout ce qu'il faut penser & d'elle & de l'intrigue du pére le tellier, & des idées du roi & de la conjoncture. ,, vous me connaissez assez, ,, pour savoir ce que je pense sur la dé- ,, couverte nouvelle ; mais bien des rai- ,, sons

„ sons doivent me retenir de parler. ce „ n'est point à moi à juger & à condan„ ner; je n'ai qu'à me taire & à prier pour „ l'église, pour le roi & pour vous. j'ai „ donné votre lettre au roi. elle a été „ luë. c'est tout ce que je puis vous en „ dire, étant abattuë de tristesse.

Le cardinal archévêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. sa place lui donnait le droit dangereux d'empécher le tellier de confesser le roi. mais il n'osa pas irriter à ce point son souverain, & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. „ je crains, écrivit-il à madame de main„ tenon, de marquer au roi trop de sou„ mission en donnant les pouvoirs à celui „ qui les mérite le moins. je prie Dieu „ de lui faire connaître le péril qu'il court, „ en confiant son ame à un homme de „ ce caractére.

On voit dans plusieurs mémoires, que le pére le tellier dit, qu'il fallait qu'il perdît sa place ou le cardinal la sienne. il est très vraisemblable qu'il le pensa, & peu qu'il l'ait dit. quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes.

Des partisans du pére le tellier, des

 évê-

évêques qui espéraient le chapeau, emploiérent l'autorité roiale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. au lieu d'imiter rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de reprimèr un religieux, & de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duëls, & de réduire tous les prêtres comme tous les seigneurs à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accablèr enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soûtenuë par la raison & par tous les magistrats; louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuse constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le pére le tellier & son parti envoiérent à rome cent trois propositions à condanner. le saint-office en proscrivit cent & une. la bulle fut donnée au mois de septembre 1713. elle vint, & soûleva contre elle presque toute la france. le roi l'avait demandée, pour prévenir un schisme; & elle fut prête d'en causèr un. la clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avait, qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent. une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée

voquée à paris. quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même tems des explications, pour calmer les scrupules du public. l'acceptation pure & simple fut envoiée au pape ; & les modifications furent pour les peuples. ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. mais le cardinal de noailles & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. ils écrivirent au pape, pour demander ces correctifs même à sa sainteté. c'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. le roi ne le souffrit pas : il empécha que la lettre ne parût, renvoïa les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. la persécution donna à cet archévêque une nouvelle considération dans le public. sept autres évêques se joignirent encor à lui. c'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. tout le monde avouait, qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme ; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique,
 com-

comme, dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent emploiés pour faire accepter la constitution par la sorbonne. la pluralité des suffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregistrée. le ministére avait peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoiaient en prison ou en éxil les opposans.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des évêques ; mais le cri public perçait toûjours à travers l'obéissance. le cardinal de bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à genéve qu'à paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite le tellier. rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puissant. son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. le tellier osa présumer de son crédit, jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de noailles, dans un concile national. ainsi un religieux faisait servir à sa vangeance son roi, son pénitent & sa religion ; & avec tout cela,

j'ai de très fortes raisons de croire, qu'il était dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zéle.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de paris & de la france, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractére, & plus encor par la persécution ; on détermina louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. le chancelier *voisin* secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avait dressé cet édit. le procureur-général d'aguesseau, plus versé que le chancelier voisin dans les loix du roiaume, & aiant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piece. le premier président en remontra au roi les conséquences. on traîna l'affaire en longueur. le roi était mourant. ces malheureuses disputes troublérent & avancérent ses derniers momens. son impitoiable confesseur fatiguait sa faiblesse, par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage, qui ne devait pas faire

 chérir

chérir sa mémoire. les domestiques du roi indignés lui refusérent deux fois l'entrée de la chambre ; & enfin ils le conjurérent de ne point parler au roi de constitution. ce prince mourut ; & tout changea.

Le duc d'orléans régent du roiaume, aiant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de louis XIV & aiant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de noailles fut le président. on exila le pére le tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confréres.

Les évêques opposés à la bulle appelérent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. la sorbonne, les curés du diocése de paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; & enfin le cardinal de noailles fit le sien en 1717. mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. on l'imprima malgré lui. l'église de france resta divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*. les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous louis XIV avec les jésuites & les capucins. les refusans étaient quinze évêques & toute la nation. les acceptans se prévalaient de rome ; les autres, des universités, des parlemens & du peuple.

on imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. on se traitait réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archévêque de rheims du nom de mailly, grand & heureux partisan de rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. l'archévêque, l'aiant su, fit chantèr un *te deum*, pour remercièr Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa; & il fut cardinal. un évêque de soissons aiant essuié le même traitement du parlement, & aiant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèze majesté*, il fut condamné à dix-mille livres d'amende. mais le régent ne voulut pas qu'il les paiât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches: on se consumait en négociations; on appelait, on réappelait; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogenaire, qui vivait d'aumônes à amsterdam.

La folie du systéme des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui

parlérent encor de jansénisme & de bulles, ne trouvérent personne qui les écoutât. nous n'y pensions pas plus, qu'à la guerre, qui se faisait sur les frontiéres d'espagne. les fortunes rapides & incroiables qu'on faisait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, imposérent silence aux disputes ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'église de france. sa politique y était intéressée. il craignait des tems, où il aurait eû contre lui rome, l'espagne & cent évêques.

Il falait engager le cardinal de noailles, non seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à retracter son appel qu'il regardait comme légitime. il falait obtenir de lui plus que louis XIV son bienfaicteur ne lui avait en vain demandé. le duc d'orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait éxilé à pontoise ; cependant il vint à bout de tout. on composa un *corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. on tira parole du cardinal, qu'enfin il accepterait. le duc d'orléans alla lui-même au grand-conseil avec les princes & les pairs, faire enregistrer un

édit,

édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de pontoise à blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est à dire, le maintien des libertés de l'église gallicane & des loix du roiaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se retracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha son mandement de retractation le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de cambrai *du bois*, fils d'un apoticaire de brive la gaillarde, depuis cardinal & premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de louis XIV avait échoué. personne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penser, les moeurs de ce ministre. le licencieux du-bois subjugua le pieux noailles.

On se souvient, avec quel mépris le duc d'orléans & son ministre parlaient des querelles qu'ils appaisérent; quel ridicule ils jettérent sur cette guerre de controverse.

Ce mépris & ce ridicule ne servirent pas peu à la paix. on se lasse enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en france jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. quelques évêques appelans restèrent opiniatrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministère du cardinal de fleuri, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des prélats des plus obstinés. on choisit, pour faire un exemple, le vieux *soanin* évêque de la petite ville de sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il fut condanné par le petit concile provincial d'ambrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre, & éxilé par la cour en auvergne à l'âge de plus de quatre-vingt ans. cette rigueur excita quelques vaines plaintes. il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la française, qui obéisse mieux, & qui oublie plus vite.

Un reste de fanatisme subsista dans une petite partie du peuple de paris. des enthousiastes s'imaginèrent, qu'un diacre nommé *pâris* frère d'un conseiller au parlement,

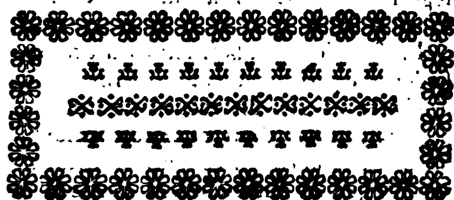
ment, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiére de saint-médard, devait faire des miracles, quelques personnes du parti, qui allérent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappées, que leurs organes ébranlés leur donnérent de legéres convulsions. aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y pressait jour & nuit. ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps de secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. on priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; & il falut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. alors les mêmes enthousiastes allerent faire leurs miracles dans les maisons. ce tombeau du diacre *pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes-gens. ces farces auraient eû des suites sérieuses dans des tems moins éclairés. il semblait que ceux qui les pro-

tégeaient, ignoraſſent à quel ſiécle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un conſeiller du parlement eut la démence de préſenter au roi un recueil de tous ces prodiges, muni d'un nombre conſidérable d'atteſtations. ſi ce livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en france les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoûtenuë par des arnauld, des paſcal & des nicole, & n'aiant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement.





Chapitre trente-quatrième.

Du Quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme & des querelles du jansénisme, il y eut encor une division en france sur le quiétisme. c'était un suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siécle de louis xiv, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plustôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encor assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit & de ces subtili-

tés théologiques, qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. une femme, sans nom, sans crédit, sans véritable esprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'église. son nom était *bouvières de la motte*. sa famille était originaire de montargis. elle avait épousé le fils de l'entrepreneur du canal de briare. devenuë veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. un barnabite du païs de genéve, nommé *la-combe*, fut son directeur. cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions & de religion & qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans les rêveries mystiques, dont elle était déja atteinte. l'envie d'être une sainte-thérése en france, ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que sainte-thérése. l'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de son cœur.

Elle alla avec son directeur dans le petit

au païs où l'évêque titulaire de genéve fait sa résidence. elle s'y donna de l'autorité par sa profusion en aumônes. elle tint des conférences. elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres & fléxibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croiaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles; la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. elle fit des prosélites, & fut chassée par l'évêque elle & son directeur. ils s'en allérent à grenoble. elle y répandit un petit livre intitulé *le moien court*, & un autre sous le nom des *torrens*, écrits du stile dont elle parlait; & fut encor obligée de sortir de grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, & elle prophétisa. elle envoia sa prophétie au pére la combe. *tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jésus-Christ dans les ames. la tem-*

tempête sera telle, qu'il ne restera pas pierre sur pierre ; & il me sembla, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renversement. la femme sera enceinte de l'esprit intérieur, & le dragon se tiendra debout devant elle.

La prophétie se trouva très vraie ; car étant revenuë à paris conduite par son directeur, & l'un & l'autre aiant dogmatisé en 1687, l'archévêque de harlai de chanvallon obtint un ordre du roi, pour faire enfermer la-combe comme un séducteur & pour mettre dans un coûvent madame guion comme un esprit aliéné qu'il falait guérir ; mais madame guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent ; elle avait dans la maison de saint-cyr, encor naissante, une cousine nommée madame *de la maison-fort* favorite de madame de maintenon. elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de chevreuse & de beauvilliers. toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'archévêque de harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme, qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de madame de maintenon imposa silence à l'archévêque de paris, & rendit la liberté à madame guion. elle alla à versailles, s'introduisit

dans

dans saint-cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de fénelon, après avoir diné en tiers avec madame de maintenon. la princesse d'harcourt, les duchesses de chevreuse, de beauvilliers & de charôt étaient de ces mystéres.

L'abbé de fénelon, alors précepteur des enfans de france, était l'homme de la cour le plus séduisant. né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. avec tout cela, il avait je ne sai quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les réveries de madame guion, mais un goût de spiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs passions. sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. il ne vit dans madame guion, qu'une aime pure éprise du même goût que lui, & se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fut séduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui suffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de déla-

cer,

cer, qui se vuidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. mais fénelon, dans l'amitié & dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour; il excusait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avaient charmé.

Madame guion, assurée & fière d'un tel disciple qu'elle appelait son fils, & comptant même sur madame de maintenon, répandit dans saint-cyr toutes ses idées. l'évêque de chartres *godet*, dans le diocèse duquel est saint cyr, s'en alarma & s'en plaignit. l'archevêque de paris menaça encor de recommencer ses premières poursuites.

Madame de maintenon, qui ne pensait qu'à faire de saint-cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte, & qui enfin n'avait en vuë que son crédit & son repos, rompit tout commerce avec madame guion & lui défendit le séjour de saint-cyr.

L'abbé de fénelon voiait un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspirait. il conseilla à son amie

amie de se mettre elle-même dans les mains du célébre bossuet évêque de meaux, regardé comme un pére de l'église. elle se soûmit aux décisions de ce prélat, communia de sa main & lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de châlons qui fut depuis le cardinal de noailles, & l'abbé *tronson* supérieur de saint-sulpice. ils s'assemblérent secrettement au village d'issi, près de paris. l'archévêque de paris chanvallon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocése, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. madame guion se retira dans la ville de meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque bossuet voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Cependant fénelon fut élevé à l'archevêché de cambrai en 1695, & sacré par l'évêque de meaux. il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eû jusques-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. mais madame guion, accusée de dogmatiser toûjours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi dans la même année 1695 & mise en prison à vincennes, comme si elle eût été une personne dan-

dangereuse dans l'état. elle ne pouvait l'être : & ses pieuses réveries ne méritaient pas l'attention du souverain. elle composa à vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encor que sa prose, elle parodiait les vers des opéra. elle chantait souvent :

L'amour pur & parfait va plus loin
qu'on ne pense :
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour. . .
Mon cœur n'aurait connu vincennes ni
souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonstances. tandis qu'on tenait en prison madame guion, qui avait épousé Jesus-Christ dans une de ses extases, & qui depuis ce tems-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques ; dans ce tems-là, dis-je, on poursuivait à rome la canonisation de *marie d'agréda*, qui avait eû plus de visions & de révélations que tous les mystiques ensemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on pour-
sui-

fuivait en forbonne cette même d'agréda, qu'on voulait faire fainte en efpagne.

Boffuet qui s'était longtems regardé comme le pére & le maître de fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de fon difciple, & voulant toûjours conferver cet afcendant qu'il avait pris fur tous fes confréres, éxigea que le nouvel archévêque de cambrai condannât madame guion avec lui & fouscrivît à fes inftructions paftorales. fénelon ne voulut lui facrifier ni fes fentimens ni fon amie. on propofa des tempéramens. on donna des promeffes. on fe plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. l'archévêque de cambrai, en partant pour fon diocéfe, fit imprimer à paris fon livre *des maximes des faints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à fon amie, & déveloper les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au deffus des fens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'afpirent guères. monfieur de meaux & fes amis fe foûlevérent contre le livre. on le dénonça au roi, comme s'il eût été auffi dangereux qu'il était peu intelligible. le roi en parla à boffuet, dont il refpectait la réputation & les lumiéres. celui-ci, fe jettant aux genoux

genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plustôt de la fatale hérésie de monsieur de cambrai. aussitôt le roi & madame de maintenon consultent le père de la chaise; le confesseur répond, que le livre de l'archévêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y avait que les jansénistes qui le désapprouvassent. l'évêque de meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. les jésuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent divisées; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes.

Bossuet écrivit contre fénelon. tous deux envoiérent leurs ouvrages au pape innocent douze, & s'en remirent à sa décision. les circonstances ne paraissaient pas favorables à fénelon; on avait depuis peu condanné violemment à rome, dans la personne de l'espagnol *molinos*, le quiétisme dont on accusait l'archévêque de cambrai. c'était le cardinal d'étrées, ambassadeur de france à rome, qui avait poursuivi molinos. ce cardinal d'étrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de théologie, avait persécuté molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheu-

reux

reux prêtre; il avait même engagé le roi à sollicitèr à rome la condannation, qu'il obtint aisément. de sorte que louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déja proscrit. monsieur de cambrai avait pour lui les jésuites, & le cardinal de bouillon depuis peu ambassadeur de france à rome. monsieur de meaux avait son grand nom & l'adhésion des principaux prélats de france. il porta au roi les signatures de plusieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des saints*.

Telle était l'autorité de monsieur de meaux, que le pére de la chaise n'osa soûtenir monsieur de cambrai auprès du roi son pénitent, & que madame de maintenon abandonna absolument son ami. le roi écrivit au pape innocent douze, qu'on lui avait déferé le livre de l'archévêque de cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait & on disait même pu-

bliquement à rome, c'est un bruit qui a encor des partisans, que l'archevêque de cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi & de madame de maintenon. les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette dame avait engagé le pére de la chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de fénelon; & que ce précepteur des enfans de france avait préféré l'honneur de la france & de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jetté aux piés de louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Ce conte se retrouve encor dans l'histoire de louis XIV imprimée à avignon. ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de maintenon, savent à quel point tout cela est absurde. mais il est très vrai, que fénelon aiant continué l'éducation du duc be bourgogne depuis sa nomination à l'archévêché de cambrai, le roi dans cet intervale avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame guion & avec madame de la maison-fort: il crut d'ailleurs qu'il inspi-

rait au duc de bourgogne des maximes un peu auſtères, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres legérement entrepriſes, de ce goût pour les fêtes & pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon régne.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel archévêque ſur ſes notions de politique. fénelon, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au roi une partie des principes, qu'il dévelopa enſuite dens les endroits du télémaque, où il traite du gouvernement ; principes plus approchans de la république de platon, que de la maniére dont il faut gouverner les hommes. le roi après la converſation dit, qu'il avait entretenu le plus bel eſprit & le plus chimérique de ſon roiaume. le duc de bourgogne fut inſtruit de ces paroles du roi. il les redit quelque tems après à monſieur de maléfieux, qui lui enſeignait la géométrie. c'eſt ce que je tiens de monſieur de maléfieux, & ce que le cardinal de fleuri m'a confirmé.

Il eſt certain, que depuis cette converſation le roi crut aiſément, que fénelon était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du saint-office nomma pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin; c'est ce qu'on appelle à rome les consulteurs. les cardinaux & les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie, pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinérent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugérent erronées à la pluralité des voix; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condanna par un bref, qui fut publié & affiché dans rome le 13 mars 1699.

L'évêque de meaux triompha; mais l'archevêque de cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. il se soûmit sans restriction & sans réserve. il monta lui-même en chaire à cambrai, pour condanner son propre livre. il empécha ses amis de le défendre. cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité, lui gagnérent tous les cœurs & firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. il vécut toûjours depuis dans son diocése en digne archevê-

que, en homme de lettres. la douceur de ses moeurs, répanduë dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. la persécution & son *télémaque* lui attirèrent la vénération de l'europe. les anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocése, s'empressaient à lui témoigner leur respect. le duc de marleborough prenait soin qu'on épargnât ses terres. il fut toûjours chèr au duc de bourgogne qu'il avait élevé ; & il aurait eû part au gouvernement, si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique & honorable, on voiait combien il est difficile de se détacher de la cour. il en parlait toûjours avec un goût & un interêt, qui perçait au travers de sa résignation. plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. le duc d'orléans, depuis régent du roiaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, & ausquels peu d'hommes pensent. il demandait, si on peut démontrer l'existence d'un dieu ; si ce dieu veut un culte ; quel est le culte qu'il approuve ; si l'on peut l'offenser en choisissant mal. il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe

qui cherchait à s'instruire; & l'archévêque répondit en philosophe & en théologien.

Après avoir été vaincu sur des disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne se mêlât point des querelles du jansénisme; cependant il y entra. le cardinal de noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort: l'archévêque de cambrai en usa de même. il espéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y serait consulté; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand un fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits; & même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes; semblable en cela seul à l'évêque d'avranches huet, l'un des plus savans hommes de l'europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la pluspart des sciences, & celle de l'esprit humain. l'archévêque de cambrai (qui le croirait!) parodia ainsi un air de lulli:

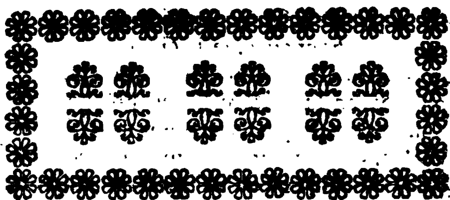
Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir;
Je ne veux en partage
Que badinage,

Et

Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le marquis de fénelon, depuis ambassadeur à la haie. c'est de lui que je les tiens. je garantis la certitude de ce fait. il serait peu important par lui-même, s'il ne pourvait à quel point nous voions souvent avec des regards différens dans la triste tranquilité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand & si intéressant dans l'âge, où l'esprit plus actif est le jouët de ses désirs & de ses illusions.





CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

Disputes sur les cérémonies chinoises.

Ce n'était pas assez pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept-cent ans sur des points de notre religion; il falut encor que celle des chinois entrât dans nos querelles. cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens; mais elle caractérisa plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le jésuite *matthieu ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avait été un des premiers missionnaires de la chine. les chinois étaient & sont encor en philosophie & en littérature à-peu-prés ce que nous étions il y a deux-cent ans. le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. le progrès dans les sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore ; il est arrivé que les chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrérent dans ce vaste empire ; & à la faveur des sciences de l'europe, ils parvinrent à jetter secrettement quelques semences de la religion chrétienne, parmi les enfans de peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. des dominicains, qui partageaient la mission, accusérent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. la question était délicate, ainsi que la conduite qu'il falait tenir à la chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les péres. à ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs prémiers maîtres de morale & surtout à *con-fu-tzé* nommé par nous *confucius*, ancien sage, qui cinq-cent ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer con-fu-tzé. on se prosterne, suivant leur maniére de saluer les supérieurs, ce qui dans toute l'asie s'appelait autrefois *adorer*. on brûle des bougies & des pastilles. des colao, que les espagnols ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénére con-fu-tzé, des animaux dont on fait ensuite des repas. ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses péres & con-fu-tzé pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique, dont quelques chinois superstitieux abusent? c'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démelèr à la chine, & ce qu'on ne pouvait décidèr en europe.

Les

Les dominicains déférérent les usages de la chine à l'inquisition de rome en 1645. le saint-office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soûtinrent la cause des chinois & de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. ils représentérent leurs raisons. l'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer con-fu-tzé & aux enfans chinois d'honorer leurs péres, en protestant contre la superstition, s'il y en avait.

L'affaire étant indécise & les missionnaires toûjours divisés, le procés fut sollicité à rome de tems en tems; & cependant les jésuites qui étaient à pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *camhi* en qualité de mathématiciens, que ce prince, célébre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires & d'enseigner publiquement le christianisme. il n'est pas inutile d'observer, que cet empereur si despotique & petit-fils du conquérant de la chine, était cependant soumis par l'usage aux loix de l'empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme,

& qu'il falut s'adresser à un tribunal ; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites, enfin en 1692 le christianisme fut permis à la chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a, dans paris une maison établie pour les missions étrangéres. quelques prêtres de cette maison étaient alors à la chine. le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infidéles*, choisit un prêtre de cette maison de paris, nommé *maigrot*, pour aller présider en qualité de vicaire à la mission de la chine ; & lui donna l'évéché de conon, petite province chinoise dans le fokien. ce français, évêque à la chine, déclara non seulement les rits observés pour les morts, superstitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. ainsi les jésuites eurent plus alors à combattre les missionnaires leurs confréres, que les mandarins & le peuple. ils représentérent à rome, qu'il paraissait assez incompatible que les chinois fussent à la fois athées & idolâtres. on reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiére ; en ce cas il était difficile, qu'ils invoquassent les âmes de leurs péres & celle de con-fu-tzé.

un

un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour déméler ce contradictoire. le procés de l'empire de la chine dura long-tems en cour de rome. cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le pére *le compte*, avait écrit dans ses mémoires de la chine, „ que ce peuple a „ conservé pendant deux-mille ans, la „ connaissance du vrai Dieu ; qu'il a sacrifié au créateur dans le plus ancien „ temple de l'univers ; que la chine a „ pratiqué les plus pures leçons de la „ morale, tandis que l'europe était dans „ l'erreur & dans la corruption.

Il n'était pas impossible que le pére le comte eût raison. en effet, si cette nation remonte, par une histoire autentique & par une suite de trente-six éclipses vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connaissance d'un être supréme & unique, plus long-tems que d'autres peuples. cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque

idée qui choque un peu les idées reçuës, on les attaqua en sorbonne. l'abbé boileau frére de despréaux, non moins critique que son frére & plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des chinois comme un blasphéme. l'abbé boileau était un esprit vif & singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses & hardies. il est l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette espéce. il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; & despréaux son frére disait de lui, *s'il n'avait été docteur de sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* il déclama violemment contre les jésuites & les chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avoit ebranlé son cerveau chrétien.* les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. il y eut quelques débats. un docteur nommé *le sage* opina, qu'on envoiât sur les lieux douze de ses confréres des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. la scène fut violente; mais enfin la sorbonne déclara les louanges des chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies, & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies; & enfin le pape clément onze envoia l'année d'après

un légat à la chine. il choisit thomas maillard de tournon, patriarche titulaire d'antioche. le patriarche ne put arriver qu'en 1705. la cour de pékin avait ignoré jusques là, qu'on la jugeait à rome & à paris. l'empereur camhi reçut d'abord le patriarche de tournon avec beaucoup de bonté. mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprêtes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de pékin n'avait jamais entendu parler. le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condannaient les anciens usages de l'empire; & qu'on soupçonnait même sa majesté chinoise & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. il ajouta qu'il y avait un savant évêque de conon, qui lui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. la surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voiant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son païs, &

contre lui-même. l'évêque de conon fut admis à son audiance. il savait très peu de chinois. l'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractéres peints en or au dessus de son trône. maigrot n'en put lire que deux ; mais il soûtint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas : *adorez le seigneur du ciel.* l'empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était précisément le sens de ces mots. il daigna entrer dans un long éxamen. il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. l'évêque fut infléxible. on peut croire, que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. l'empereur, qui par les loix pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. il ordonna, que tous les européans, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, & subir un éxamen.

Pour le légat de tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. dès qu'il fut à nankin, il y donna un mandement, qui condamnait absolument les rits de la chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le dieu du ciel.*

Alors

Alors le légat fut relégué à macao, dont les chinois sont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux portugais d'y avoir un gouverneur. tandis que le légat était confiné à macao, le pape lui envoiait la barette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. il finit sa vie en 1710. les ennemis des jésuites leur imputérent sa mort. ils pouvaient se contenter de leur imputer son éxil.

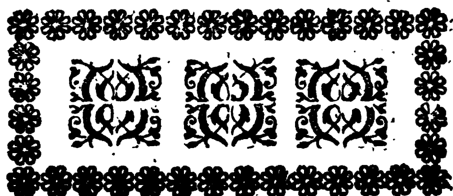
Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditérent la religion qu'ils annonçaient. elle fut encor plus décriée, lorsque la cour, aiant apporté plus d'attention à connaître les européans, sut que non seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à canton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur camhi ne se refroidit pas pour les jésuites, mais beaucoup pour le christianisme. son successeur chassa tous les missionnaires, & proscrivit la religion chrétienne. ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardiesse, avec laquelle des étrangers prétendaient savoir mieux que l'empereur & les magistrats, dans quel esprit les chinois révérent

leurs ancêtres. ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté & de l'inquiétude, se sont évanouies. on s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animosités ; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assûrer la tranquilité publique.



En



Enfans *de* LOUIS XIV.

Il épousa marie-thérése d'aûtriche, née en 1638. fille unique de philippe IV, de son premier mariage avec élisabeth de france, & sœur de charles deux & de marguerite-thérése, que philippe IV eut de son second mariage avec marie-anne d'aûtriche. les nôces de louis XIV furent célébrées le 9 juin 1660. & marie-thérese mourut en 1683.

Il eût d'elle,

Louis dauphin, *monseigneur*, mort à meudon le 14 avril 1711. qui eut de marie-anne-christine-victoire de baviére, morte le 20 avril 1690,

1.) Louis

1) Louis, duc de bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de marie-adélaïde de savoie, morte le 12 février 1712. N. duc de bretagne, mort en 1705. Louis, duc de bretagne, mort en 1712. & Louis XV né le 15 février 1710.

2) Philippe, duc d'anjou, roi d'espagne, mort le 9 juillet 1746.

3) Charles, duc de berri, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV eut encore deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut de madame la duchesse de la valliére, laquelle s'étant rendue religieuse carmelite le 2 juin 1674, fit profession le 4 juin 1675, & mourut le 6 juin 1710, agée de 65 ans,

Louis de bourbon, comte de vermandois, mort en 1683

Marie-anne, dite *mademoiselle de blois*, mariée à louis-armand prince de conti, morte en 1739

Au-

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de bourbon, duc du maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, comte de véxin, abbé de saint-denis & de saint-germain des prés, mort en 1683

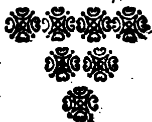
LOUIS-ALEXANDRE de bourbon, comte de toulouse, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE dite *mademoiselle de nantes*, mariée à louis III duc de bourbon condé, morte en 1743

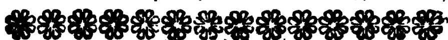
LOUISE-MARIE de bourbon, dite *mademoiselle de tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de bourbon, dite *mademoiselle de blois*, mariée à philippe II. duc d'orléans régent de france, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.



Sou-



Souverains contemporains.

PAPES.

Urbain VIII. mort en	1644
ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'éminence.	
Innocent X.	1655
Aléxandre VII.	1667
Clément IX.	1669
Clément X.	1676
Innocent XI.	1689
Aléxandre VIII.	1691
Innocent XII.	1700
Clément XI.	1721



Maison Ottomane.

Ibrahim, mort en	1655
Mahomet IV..	1687
Soliman III.	1691
Achmet II.	1695
Mustapha II.	1703
Achmet III. déposé.	1730

Empe-



Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Léopold I.	1705
Joseph I.	1711
Charles VI.	1740



Rois d'Espagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746



Rois de Portugal.

Jean IV, duc de bragance. mort en	1656
Alphonse-henri, détrôné en mort en 1683.	1667
Pierre II.	1706
Jean V.	1750

Rois



Rois d'angleterre, d'écosse & d'irlande.

Charles I.	mort en	1649
Charles II.		1685
Jacques II.	détrôné en	1688
mort en 1701.		
Guillaume III.		1702
Anne Stuart.		1714
George I.		1727



Rois de Danemarck.

Christian IV.	mort en	1648
Frédéric III.		1670
Christian V.		1699
Frédéric IV.		1730



Rois de Suéde.

Christine, morte en 1689.	abdiqua en	1654
Charles-Gustave.	mort en	1660
Charles XI.		1697
Charles XII.		1718



Rois de Pologne.

Ladislas Sigismond.	mort en	1648
Jean-Casimir. abd.		1667
Michel Wiesnowiski.	mort en	1673
Jean Sobieski.		1696
Fréderic-Auguste, électeur de saxe.		1733
Stanislas.		



Rois de Prusse.

Fréderic I.	mort en	1713
Fréderic-Guillaume		1740

※

Czars.

Michel-Fœderowitz,	mort en	1645
Alexis-Michælowitz.		1676
Fœdor-Alexiowitz.		1682
Iwan-Alexiowitz.		1688
Pierre-Alexiowitz		1725



Maréchaux de France.

	m. m
Nicolas de l'hôpital duc de vitri.	1644
Hon. d'albert de chaulnes	1649
Gasp. de coligni dit le maréchal de châtillon, petit-fils de l'amiral.	1646
Jacques nompar de caumont de la force	1652
François de bassompierre.	1646
François-annibal d'étrées.	1670
Th. d'épinai de saint-luc.	1644
Urbain de maillé de brézé.	1650
Charles de schomberg d'halluin.	1656
Charles de la porte de la meilleraie.	1664
Antoine de grammont.	1678
Jean bapt. budes de guébriant.	1643
Ph. de la motte houdancourt.	1657
Fr. de l'hôpital de rônay.	1660
Henri de la tour d'auvergne, vicomte de turenne.	1675
Jean de gassion.	1647
César de choiseul du plessis-prâlin.	1675
Josias de rantzau.	1650
Nic. neuville de villeroi, gouverneur de louis XIV.	1685

Antoi-

m. en

Antoine d'aumont. 1669
Jacques d'eſtampes. 1668
Charles de monchi d'hoquincourt. 1658
Henri de ſénecterre de la ferté. 1681
Jacques rouxel de grancei. 1680
Arm. nompar de caumont de la force. 1675
Louis foucault. 1659
Céſar phœbus d'albret. 1676
Ph. de clérambault. 1665
Jacq. de caſtelnau. 1658
Jean de ſchulemberg de mont de jeu. 1671
Abrah. de fabèr. 1662
Fr. de créqui. 1687
Bernardin de gigault de bellefons. 1694
Louis de crévant d'humiéres. 1694
Godefroi d'eſtrades. 1686
Ph. de montault benac de navailles. 1684
Frédéric de ſchomberg. 1690
Jacq. henri de durfort de duras. 1704
Louis victor de rochechouart nommé le duc de vivonne. 1688
François d'aubuſſon de la feuillade. 1691
François henri de montmorenci-luxembourg. 1695
H. louis d'alongni de rochefort. 1676
Guí aldonce de durfort de lorges. 1702
Jean d'étrées. 1707
Claude de choiſeul. 1711
Fr. de neuville de villeroi, gouverneur de louis XV. 1730

	m. en
J. armand de joyeuſe.	1710
L. fr. de bouflers.	1711
Anne hilarion de conſtantin de tourville.	1701
Anne jules de noailles.	1708
Nicolas de catinat.	1712
Louis hector de villars.	1734
Noël bouton de chamilli.	1715
Victor marie d'étrées.	1737
Fr. louis rouſſelet de chateau-renaud.	1716
Seb. le prêtre de vauban.	1707
Conrad de roſen.	1715
Nic. du blé d'uxelles.	1730
René froullai de teſſé.	1725
Nic. aug. de la baume de mont-revel.	1716
Camille d'hoſtun de tallard.	1728
Henri d'harcourt.	1718
Ferd. de marſin.	1706
Jacq. de fitzjames de barwick.	1734
Ch. aug. goyon de matignon.	1729
Jacq. baſin de bezons.	1733
Pierre de monteſquiou.	1725



Grands



Grands amiraux de france sous le régne de LOUIS XIV.

Armand de maillé marquis de brézé, grand-maître, chef & surintendant-général de la navigation & du commerce de france en 1643, tué sur mèr d'un coup de canon le 14 juin 1646.

Anne d'aûtriche reine régente, surintendante des mèrs de france en 1646. elle s'en démit en 1650.

César duc de vendôme & de beaufort, grand-maître & surintendant-général de la navigation & du commerce de france en 1650.

François de vendôme duc de beaufort, fils de *césar*, tué au combat de candie le 25 juin 1679.

Louis de bourbon comte de vermandois, légitimé de france, amiral au mois d'août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis aléxandre de bourbon, légitimé de france, comte de toulouse, amiral en 1683 & mort en 1737.

Généraux des galéres de france sous le régne de LOUIS XIV.

Armand jean du plessis duc de richelieu pair de france, en 1643 du vivant de *françois* son pére, & se démit de cette charge en 1661.

François marquis de créqui lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de france.

Louis victor de rochechouart comte puis duc de vivonne prince de tonnai-charente, en 1669.

Louis de rochechouart duc de mortemar, en survivance de son pére, mort le 3 avril 1688.

Louis auguste de bourbon, légitimé de france, prince de dombes duc du maine & d'aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

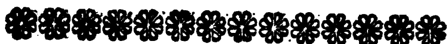
Louis joseph duc de vendôme, en 1694, mort en 1712.

René sire de froullai comte de tessé maréchal de france, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'orléans, en 1716, mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.



Chan-



Chanceliers.

Charles de l'aubépine de châteauneuf garde des ſceaux, mort en 1653
Pierre ſéguier. 1672
Mathieu molé, g. d. ſ. 1656
Etienne d'aligre. 1677
Michel le tellier. 1685
Louis boncherat. 1699
Louis phélipeaux de pontchartrain meurt en 1727. éxerce juſqu'en 1714
Daniel-françois voiſin. 1717

Miniſtres.

Jules mazarin cardinal, premier miniſtre mort en 1661

Surintendans des finances.

Cl. bouthillier, mort en 1651

Abel fervien, mort en 1659.
Cl. de mefmes, comte d'avaux. 1650.
Nicolas bailleul. 1652.
Charles de la vieuville. 1653.
Emeri (fon nom était michel perticelli.)
René de longueil de maifons. 1677
Nicolas fouquet.* 1680

Sécretaires d'état.

Henri auguste de loménie de brienne, mort en 1666
Cl. bouthillier, furintendant. 1651
Louis phélipeaux de la vrilliére. 1681
Abel fervien, furintendant. 1659.
Leon bouthillier de chavigni. 1652.
Fr. fublet des noyers, furintendant des bâtimens. 1645
H. de guénegaud de planci. 1676
Michel le tellier, chancelier. 1685
Louis phélipeaux de la vrilliére, fe démet en 1669
Hugues de lionne. 1671

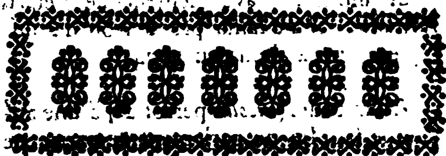
Hen-

* La charge de furintendant des finances fut fupprimée, lorfque *n.* fouquet fut arrété.

	m. en
Henri louis de loménie de brienne.	1683
Jean-bapt. colbert, controleur-général.	1683
Jean-bapt. colbert de seignelai.	1690
Fr. michel le tellier de louvois.	1691
Ch. colbert de croissi	1696
Sim. arnauld de pompone.	1699
Balt. phélipeaux de chateauneuf.	1700
Louis fr. marie le tellier de barbésieux.	1701
Louis phélipeaux de pontchartrain, chancelier.	1727
Dan. fr. voisin, chancelier.	1717
Louis phélipeaux de la vrilliére.	1725
Michel chamillard, controleur-général des finances..	1721
Jerôme phélipeaux de pontchartrain, se démet en 1715. m. en	1747
J. bapt. colbert de torci.	1746



ECRI-



ECRIVAINS, dont plusieurs ont illustré le siécle.

Abadie (*jacques*) né en béarn en 1658. célébre par son traité *de la religion chrétienne*; mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des sept sceaux.* mort en irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*jean*) né en guienne en 1610. jésuite, puis janséniste, puis protestant, voulut enfin faire une secte, & s'unir avec la bourignon, qui lui répondit que chacun avait son saint esprit, & que le sien était fort supérieur à celui d'abadie. on a de lui trente & un volume

me de fanatisme. on n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. il ne laissa pas d'avoir des disciples. m. à altena en 1674.

Ablancourt (*nicolas* perrot d') d'une ancienne famille du parlement de paris, né à vitri en 1606. traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle*. mort pauvre en 1664.

Achéri (*luc*. d') bénédictin, grand compilateur, né en 1609. m. en 1685.

Aléxandre (*noël*) né à rouen en 1639, dominicain. il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & a disputé beaucoup sur les usages de la chine contre les jésuites qui en revenaient. m. en 1724.

Amelot de la houssaie (*nicolas*) né à orléans en 1634. ses traductions avec des notes politiques & ses histoires sont fort recherchées; mais ses mémoires par ordre alphabétique sont très fautifs. m. en 1706.

Amelotte (*denis*) né en saintonge en 1606. de l'oratoire. il est principalement connu par une très bonne version du nouveau testament. m. en 1678.

Amontons (*guillaume*) né à paris en 1663. excellent mécanicien. m. en 1699.

Ancillon (*david*) né à metz en 1617. calviniste, & son fils charles mort à berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anselme, moine augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée & augmentée par *du fourni* auditeur des comptes. on a une notion très vague de ce qui constitue les grands officiers. on s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuïer, grand échanson. mais le connétable, les maréchaux, le chancelier, sont grands officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers. les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands officiers & ne sont pas comptés par le pére anselme. rien n'est décidé sur cette matiére, & il y a autant de confusion & d'incertitude sur tous les droits & sur tous les titres en france, qu'il y a d'ordre dans l'administration. m. en 1694.

Arnauld

Arnauld (*antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de sorbonne, né en 1612. rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition & ses disputes qui le rendirent si célébre & en même tems si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'éxil & dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis & une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. m. en 1694.

Arnauld-d'andilly (*robert*) frére aîné du précédent, né en 1588. l'un des grands écrivains de port-roial. il présenta à louis xiv, à l'âge de 85 ans, sa traduction de *josephe*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. il fut pére de *simon* arnauld, marquis de pompone, ministre d'état ; & ce ministre ne put empécher, ni les disputes, ni les disgraces de son oncle le docteur de sorbonne. m. en 1674.

Aubignac (*françois* d') né en 1604. il n'eut jamais de maître que lui-même. attaché au cardinal de richelieu, il était l'ennemi de corneille. sa *pratique des théatres* est encor luë ; mais il prouva par sa tragédie de *zénobie*, que les connaissances ne donnent pas les talens. m. en 1676.

Aubri (*antoine*) né en 1616. on a de lui les vies des cardinaux de richelieu & de mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

La comtesse d'Aunoi. son voiage & ses mémoires d'espagne, & quelques romans écrits avec legéreté lui firent quelque réputation. m. en 1705.

Baillet (*adrien*) né près de beauvais en 1649. critique célébre. m. en 1706.

Baluze (*étienne*) d'auvergne, né en 1631. c'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothéque de colbert. il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. on lui doit sept volumes d'anciens monumens. éxilé pour avoir soûtenu les prétentions du cardinal de bouillon, qui se croiait indépendant du roi. m. en 1718.

Balzac (*jean louis*) né en 1594. homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. il eut le brévet d'historiographe de france & de conseiller d'état, qu'il appelait de magnifiques bagatelles. m. en 1654.

Barbeirac (*jean*) né à béziers en 1674. calvi-

calviniste, professeur en droit & en histoire à lausane, traducteur & commentateur de puffendorf & de grotius. il semble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais servi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assûrer le droit d'aucun homme, soient une consolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. ils donnent l'idée de la justice, comme on a les portraits des personnes célébres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

Barbier dancourt (*jean*) connu chez les jésuites sous le nom de *l'avocat sacrus* & dans le monde par sa *critique des entretiens du pére bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la question. il fut longtems protégé par colbert, qui le fit controleur des bâtimens du roi ; mais aiant perdu son protecteur, il mourut dans la misére en 1694.

Barbier (*mademoiselle*) a fait quelques tragédies.

Basnage (*jacques*) né à rouen en 1653. calviniste. pasteur à la haie, plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse.

de tous ſes livres, ſon hiſtoire des juifs, des provinces unies & de l'égliſe ſont les plus eſtimés. les livres ſur les affaires du tems meurent avec les affaires ; les ouvrages d'une utilité générale ſubſiſtent. m. en 1723.

Basnage de beauval (*henri*) de rouen, miniſtre en hollande, mais miniſtre philoſophe, qui a écrit *de la tolérance des religions.* il était laborieux ; & nous avons de lui le dictionnaire de furetiére augmenté. m. en 1710.

Baudran (*michel*) né à paris en 1633. géographe, mais moins eſtimé que ſanſon. m. en 1700.

Bayle (*pierre*) né au carlat dans le comté de foix en 1647. retiré en hollande pluſtôt comme philoſophe que comme calviniſte, perſécuté pendant ſa vie par jurieux, & après ſa mort par les ennemis de la philoſophie. s'il avait prévu combien ſon *dictionnaire* ſerait recherché, il l'aurait rendu encor plus utile, en retranchant les noms obſcurs, & en y ajoûtant plus de noms illuſtres. il a vécu & il eſt mort en ſage. des-maiſeaux a écrit ſa vie en un gros volume. elle ne devait pas contenir ſix pages. la

vie

vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. m. en 1706.

Beaumont de péréfixe (*hardouin*) précepteur de louis XIV, archevêque de paris. son *histoire de henri quatre*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, & est propre à former un bon roi. il la composa pour son éléve. on crut que mézerai y avait eu part: en effet il s'y trouve beaucoup de ses maniéres de parler; mais mézerai n'avait pas ce stile touchant & digne en plusieurs endroits du prince dont péréfixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adressait. les excellens conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même, ne furent insérés que dans la seconde édition après la mort du cardinal mazarin. on apprend d'ailleurs à connaître henri quatre beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de daniel, écrite un peu séchement, & où il est trop parlé du pére coton, & trop peu des grandes qualités de henri quatre, & des particularités de la vie de ce bon roi. péréfixe émeut tout cœur né sensible, & fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faiblesses n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. m. en 1670.

Ben-

Benserade (*isaac* de) né en normandie en 1612. sa petite maison de gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vèrs, qui valaient bien ses autres ouvrages. c'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

Bergier (*nicolas*) a eu le tître d'historiographe de france, mais il est plus connu par sa curieuse *histoire des grands chemins de l'empire romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en solidité. son fils mit la derniére main à cet ouvrage utile. & le fit imprimer sous louis XIV. m. en 1623.

Bernard (*mademoiselle*) a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *bernard* de fontenelle.

Bernard (*jaques*) de dauphiné, né en 1658. savant littérateur ; ses journaux ont été estimés. m. en hollande en 1718.

Bernier (*françois*) surnommé *le mogol*, né à angers vèrs l'an 1625. il fut huit ans médecin de l'empereur des indes. ses *voiages* sont curieux. m. en 1688.

Bignon (*jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. il n'était pas encor du bon tems de la littérature. le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raison sa mémoire. m. en 1656.

Bochard (*samuel*) né à rouen en 1599. calviniste, un des plus savans hommes de l'europe dans les langues & dans l'histoire. il fut un de ceux qui allérent en suéde instruire & admirer la reine christine. m. en 1667.

Boileau despréaux (*nicolas*) né à paris en 1636. le plus correct de nos poëtes. on a tant commenté ses ouvrages, qu'un éloge est ici superflu. m. en 1711.

Boileau (*gilles*) né à paris en 1631. frére aîné du fameux boileau. il a fait quelques traductions qui valent mieux que ses vers. m. en 1669.

Boivin (*jean*) né en normandie en 1633. frére de *louis* boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs. m. en 1726.

l'abbé du Bos. son *histoire de la ligue de cambrai* est profonde, politique, intéres-

reſſante ; elle fait connaître les uſages & les mœurs du tems, & eſt un modéle en ce genre. tous les artiſtes liſent avec fruit ſes *réfléxions ſur la poëſie, la peinture & la muſique.* il ne ſavait pourtant pas la muſique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau. mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Boſſu (*rené* le) né à paris en 1631. chanoine régulier de ſainte geneviéve. il voulut concilièr ariſtote avec descartes ; il ne ſavait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. ſon *traité ſur le poëme épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poëtes. m. en 1680.

Boſſuet (*jaques bénigne*) de dijon, né en 1627, évêque de condom & enſuite de meaux, on a de lui 51 ouvrages ; mais ce ſont ſes *oraiſons funébres* & ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. m. en 1704.

Bouchenu de valbonnai (*jean pierre*) né à grenoble en 1651. il voiagea dans ſa jeuneſſe, & ſe trouva ſur la flote d'angleterre à la bataille de ſolbaye. il fut depuis premier préſident de la chambre des

des comptes du dauphiné. sa mémoire est chére à grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ses grandes recherches. ses *mémoires sur le dauphinè*, furent composés dans le tems qu'il était aveugle, & sur les lectures qu'on lui faisait. m. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vèrs naturels. il fit en mourant à 86 ans son épitaphe :

J'étais poëte, historien ;
Et maintenant je ne suis rien.

Bouhier, président du parlement de dijon. son érudition l'a rendu célébre. il a traduit en vèrs français quelques morceaux d'anciens poëtes latins. il pensait qu'on ne doit pas les traduire autrement ; mais il prouva combien c'est une entreprise difficile.

Bouhours (*dominique*) jésuite, né à paris en 1628. la langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit*. m. en 1702.

Bouillaud (*ismaël*) de loudon, né en

en 1605. ſavant dans l'hiſtoire & dans les mathématiques. m. en 1694.

le comte de Boulainvilliers de la maiſon de crouy. le plus ſavant gentilhomme du roiaume dans l'hiſtoire, & le plus capable d'écrire celle de france, s'il n'avait pas été trop ſiſtématique. il appelle le gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'eſprit humain.* il regrette les tems, où les peuples eſclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni induſtrie, ni commerce, ni propriété; & il croit qu'une centaine de ſeigneurs, oppreſſeurs de la terre & ennemis d'un roi, compoſaient le plus parfait des gouvernemens. malgré ce ſiſtême, il était excellent citoien; comme malgré ſon faible pour l'aſtrologie judiciaire, il était philoſophe, de cette philoſophie qui compte la vie pour peu de choſe, & qui mépriſe la mort. ſes écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds & utiles. on a imprimé à la fin de ſes ouvrages un gros mémoire *pour rendre le roi de france plus riche que tous les autres monarques enſemble.* il eſt évident que cette ouvrage n'eſt pas du comte de boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

Bourdaloue, né à bourges en 1632.

jéſui-

jésuite. le premier modéle des bons prédicateurs en europe. m. en 1704.

Bourseis (*amable*) né en auvergne 1606. auteur de plusieurs ouvrages de politique & de controverse. silhon & lui sont soupçonnés d'avoir composé le testament politique attribué au cardinal de richelieu, m. en 1672.

Boursaut (*edmond*) né en bourgogne en 1638. ses *lettres à babet* estimées de son tems sont devenuës, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. on jouë encor sa comédie d'*ésope*. m. en 1701.

Brébeuf (*guillaume*) né en normandie en 1638. il est connu par sa *traduction de la pharsale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le lucain travesti*. m. en 1661.

Breteuil, marquise du chastelet (*gabrielle émilie*) née en 1706. elle a éclairci leibnitz, traduit & commenté newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, & qui ont admiré la profondeur de son génie & son éloquence. de toutes les femmes qui ont illustré la france, c'est celle qui a eu le plus de vérita-

 ble

ble esprit, & qui a moins affecté le bel esprit. m. en 1749.

Brienne (*henri auguste* de loménie de) sécretaire d'état. il a laissé des *mémoires*. il serait utile que les ministres en écrivissent, mais tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du duc de sully. est m. en 1666.

la Bruiére (*jean*) né à dourdan en 1644. il est certain, qu'il peignit dans ses *caractéres* des personnes connuës & considérables. son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

Brumoi, jésuite. son *théatre des grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. il a prouvé qu'il est bien plus aisé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ses propres productions les grands modernes.

Brun (*pierre* le) né à aix en 1661. de l'oratoire. son livre critique *des pratiques superstitieuses* a été recherché; mais c'est un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. m. en 1729.

Buffier (*claude*) jésuite. sa mémoire artificielle est d'un grand secours pour ceux

ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'hiſtoire toûjours préſens à l'eſprit. il a fait ſervir les vèrs (je ne dis pas le poëſie) à leur premièr uſage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on voulait garder le ſouvenir.

Buſſy rabutin (*roger* comte de) né dans le nivernois en 1618. il écrivit avec pureté. on connait ſes malheurs & ſes ouvrages. m. à autún en 1693.

Calprenéde (*gautier* de la) né à cahors vèrs l'an 1612. gentilhomme ordinaire du roi. ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. m. en 1663.

Campiſtron (*jean*) né à toulouſe en 1656. éléve & imitateur de racine. le duc de vendôme dont il fut ſécretaire fit ſa fortune, & le comédien *baron* une partie de ſa réputation. il y a des choſes touchantes dans ſes piéces: elles ſont faiblement écrites; mais au moins le langage eſt aſſez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un ſtile entiérement barbare. c'eſt ce que boileau déplorait en mourant. m. en 1723.

du Cange (*charles du fresne*) né à amiens en 1610. on sait combien ses deux *glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du bas empire & des siécles suivans. il fut un de ceux que louis XIV récompensa. m. en 1688.

Cassini (*jean dominique*) né dans le comté de nice en 1625, appelé par colbert en 1666, il a été le premier des astronomes de son tems, mais il commença comme les autres par l'astrologie. m. en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. il a fait avec le pére rouillé vingt tomes de l'histoire romaine. ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la précision. m. en 1737.

du Cerceau, jésuite, a fait quelques poësies naturelles dans le genre médiocre. il s'y trouve des vers heureux. m. en 1730.

la Chambre (*marin cureau de*) né au mans en 1594. l'un des premiers académiciens. m. en 1669. lui & son fils ont eû de la réputation.

Chantereau (*louis le févre*) né en 1588. très

très savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de france; mains il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiéfs héréditaires n'ont commencé qu'après hugues capet. quand il n'y aurait que l'éxemple de la normandie, donnée ou plustôt extorquée à tître de fiéf héréditaire en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. il est d'ailleurs certain, que charlemagne institua en france des fiéfs avec proprieté, & que cette forme de gouvernement était connuë avant lui dans la lombardie & dans la germanie. m. en 1658.

Chapelain (*jean*) né en 1595. sans *la pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'iliade à homére. chapelain fut pourtant utile par sa littérature. m. en 1674.

la Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. il était un de ceux qui tâchaient d'imiter raciné, car racine forma sans le vouloir un école comme les grands peintres. on fut un raphaël qui ne fit point de jules ro-

romain : mais au moins les premiers disciples écrivirent avec quelque pureté de langage ; & dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des tragédies entiéres, où il n'y a pas quatre vers de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grossiéres. voilà d'où l'on est tombé, & à quels excès on est parvenu, après avoir eu de si grands modéles.

Chapelle (*claude l'huillier*) fils naturel de l'huillier maître des comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées ; d'Assouci s'en servait avant lui, & même avec quelque succès.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ah ! pour mon bonheur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chose. &c.

Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance stérile de rimes

mes à la penſée & au tour. ſa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribua encor à la célébrité de ſes petits ouvrages. on ſait qu'il y a dans ſon voiage de montpellier beaucoup de traits de bachaumont, fils du préſident le coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon tems. chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éléves de gaſſendi. m. en 1686.

Charleval (*jean faucon de ris*) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit ſans ſe livrer trop au public. la fameuſe converſation du maréchal d'hocquincourt & du pére canaye, imprimée dans les œuvres de ſaint-évremont, eſt de charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & ſur le moliniſme que ſaint-évremont y a ajoûtée. le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. feu monſieur de caumartin le conſeiller d'état avait l'écrit de charleval de la main de l'auteur. on trouve dans le moréri, que le préſident de ris, neveu de charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tâche dans ſa famille.* il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes;

& c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin (*jean*) né à paris en 1643. nul voïageur n'a laissé des mémoires plus curieux. m. à londres en 1713.

Charpentier (*français*) né à paris en 1620, académicien utile. on a de lui la traduction de *la cyropédie*. il soûtint vivement l'opinion, que les inscriptions des monumens publics de france doivent être en français. en effet c'est dégrader une langue qu'on parle dans toute l'europe, que de ne pas oser s'en servir ; & c'est aller contre son but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. m. en 1702.

la Châtre (*edme* marquis de) a laissé des mémoires. m. en 1645.

Chaulieu (*guillaume*) né en normandie en 1639. connu par ses poësies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuses qui s'y trouvent. m. en 1720.

Chéminais, jésuite. on l'appelait le racine des prédicateurs, & bourdalouë le corneille.

Cherron (*élisabeth*) née à paris en 1648. fille célébre par la musique, la peinture & les vèrs. m. en 1711.

Chévreau (*urbain*) né à loudun en 1613. savant & bel esprit qui eut beaucoup de réputation. m. en 1701.

Chifflet (*jean jacques*) né à besançon en 1588. on a de lui plusieurs recherches. m. en 1660. il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisi (*françois* de) né à rouen en 1644. envoïé à siam. on a sa relation. il a composé plusieurs histoires, une *traduction de l'imitation de Jesus-Christ*, dédiée à madame de maintenon avec cette épigraphe: *concupiscet rex decorem tuum*; & des *mémoires de la comtesse des barres*, aïant été lui-même cette comtesse.

Claude (*jean*) né en agenois en 1619. ministre calviniste en hollande. il fut l'oracle de son parti. & eut l'honneur de combattre les arnauld, les nicole & les bossuet. m. en 1687.

le Cointe (*charles*) né à troies en 1611. de l'oratoire. ses *annales ecclésiastiques* imprimées au louvre par ordre du roi, sont un monument utile. m. en 1681.

Collet (*philibert*) né à dombes en 1643. juris consulte & homme libre, excommunié par l'archévêque de lion pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication ; il combattit la clôture des religieuses, & dans son *traité de l'usure* il soûtint vivement l'usage autorisé en bresse de stipuler les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. il prétendit aussi que les dîmes, qu'on paie aux ecclésiastiques, ne sont pas de droit divin. m. en 1718.

Colomiez (*paul*) le tems de sa naissance est inconnu ; la pluspart de ses ouvrages commencent à l'être ; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. m. à londres en 1692.

Commire, jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers latins, & qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siècle d'auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

Cordemoi (*géraud*) né à paris. on lui doit le débrouillement du cahos des deux premières races des rois de france ; & on doit cette utile entreprise au duc de montausier, qui chargea cordemoi de

faire l'histoire de charlemagne, pour l'éducation de *monseigneur*, il ne trouva guères dans les anciens auteurs que des absurdités & des contradictions. la difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premières races. m. en 1684.

Corneille (*pierre*) né à rouen en 1606. quoiqu'on ne représente plus que quatre ou cinq piéces de trente-trois qu'il a composées, il sera toujours le pére du théatre. il est le premier qui ait élevé le génie de la nation. on dit que sa traduction de l'imitation de Jésus-Christ a été imprimée 32 fois: il est aussi difficile de le croire, que de la lire une seule. il reçut une gratification du roi dans sa dernière maladie. m. en 1684.

Corneille (*thomas*) né à rouen en 1625. homme qui aurait eû une grande réputation, s'il n'avait point eû de frére. on a de lui 34 piéces de théatre. m. en 1709.

Cousin (*louis*) né à paris en 1628. président à la cour des monoies. on lui doit beaucoup de traductions d'historiens grecs, que lui seul a fait connaître. m. en 1707.

Dacier (*andré*) né à castres en 1651,

calviniste comme sa femme, & devenu catholique comme elle. garde des livres du cabinet du roi à paris, charge qui ne subsiste plus. homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions & par ses notes. m. au louvre en 1722.

Danchet (*antoine*) a réussi à l'aide du musicien dans quelques *opéra* qui sont moins mauvais que ses tragédies.

Danet (*pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation. ses *dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du dauphin *monseigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce prince un savant homme, contribuèrent beaucoup à éclairer la france. m. en 1709.

Dangeau (*louis* abbé de) né en 1643, excellent académicien. m. en. 1723.

Daniel (*gabriel*) jésuite, historiographe de france, a rectifié les fautes de mezerai sur la première & la seconde race. on lui a reproché, que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son stile est trop faible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a

n'a pas assez approfondi les loix, les usages & les mœurs. mais d'ailleurs il est instruit, exact, sage & vrai; & s'il n'est pas au rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens; & l'on n'a point d'histoire de france préférable à la sienne. c'est en vain que le pére *daniel* prétend, que les premiers tems de l'histoire de france sont plus intéressans que ceux de rome, parce que clovis & dagobert avaient plus de terrain que romulus & tarquin. il ne s'est pas apperçu, que les faibles commencemens de tout ce qui est grand intéressent toûjours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la france n'est qu'une province, & qui étendit son empire jusqu'à l'elbe, l'euphrate & le nigèr. il faut avouër, que notre histoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme siécle de l'ére vulgaire jusqu'au quinziéme, n'est qu'un cahos d'aventures barbares, sous des noms barbares.

Dargonne (*noël*) né à paris en 1634. chartreux à gaillon. c'est le seul chartreux qui ait cultivé la littérature. ses *mélanges*, sous le nom de vigneul de marville, sont remplis d'anecdotes curieuses & hazardées. m. en 1704.

Descartes (*rené*) né en touraine en 1596, fils d'un conseilleur au parlement de bretagne, le plus grand mathématicien de son tems, mais le philosophe qui connût le moins la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. il passa presque toute sa vie hors de france pour philosopher en liberté, à l'exemple de saumaise qui avait pris ce parti. accusé d'athéisme, comme tant d'autres philosophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'existence d'un dieu. m. à stockholm en 1650.

Desmarets de saint-sorlin (*jean*) né à paris en 1595. il travailla beaucoup à la tragédie de *mirame* du cardinal de richelieu. sa comédie des *visionnaires* passa pour un chef-d'œuvre, mais c'est que moliére n'avait pas encor paru. il fut controleur-général de l'extraordinaire des guerres & secretaire de la marine du levant. sur la fin de sa vie il fut plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. m. en 1676.

Domat, célébre jurisconsulte. son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Douat (*jean*) né à toulouse en 1610, juris-

jurisconsulte & homme de lettres. il faisait tous les ans un enfant à sa femme & un livre. le journal des savans l'appelle grand homme; il ne faut pas prodiguer ce titre. m. en 1688.

Dubois (*gerard*) né à orléans en 1629. de l'oratoire. il a fait *l'histoire de l'église de paris*. mort en 1696.

Duché, valet de chambre de louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'exemple de racine, non avec le méme succès.

Duchêne (*andré*) né en touraine en 1584. historiographe du roi, auteur de beaucoup d'histoires & de recherches généalogiques. on l'appelait le père de l'histoire de france. m. en 1640.

Duffenoi (*charles*) né à paris en 1611. peintre & poete. son poème *de la peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du siècle d'auguste. m. en 1665.

Dufresni (*charles*) né à paris en 1648. il passait pour petit-fils de henri IV. & lui ressemblait. son pére avait été valet de garderobe de louis XIII, & le fils était



de louis XIV, qui lui fit toûjours du bien, malgré son dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. avec beaucoup d'esprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. on a de lui beaucoup de comedies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve des scénes jolies & singuliéres. m. en 1724.

Dupleix (*scipion*) de condom. quoique né en 1559, peut être compté dans le siécle de louis XIV, aiant encor vécu sous son régne. il est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son tems. on ne lit plus son histoire de france, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

Esprit (*jacques*) né à béziers en 1611. auteur du livre *de la fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du duc de la rochefoucault. le chancelier séguier, qui goûta sa littérature, lui fit avoir un brevet de conseiller d'état. m. en 1678.

le marquis de la Fare, connu par ses mémoires & par quelques vers agréables. son talent pour la poësie ne se dé-

ve-

velopa qu'à l'âge de près de soixante ans. ce fut madame de cailus, l'une des plus aimables personnes de ce siècle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vers, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la tristesse
Sans espérance & même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuïeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant, tircis ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de cailus.

mort en 1713.

la Faiette (*marie madelaine* de la ver-

gne comtesse de) sa *princesse de clèves* & sa *zaïde* furent les premiers romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grace. avant elle on écrivait d'un stile empoulé des choses incroiables. m. en 1693.

Félibien (*andré*) né à chartres en 1619. il est le premier qui dans les inscriptions de l'hôtel de ville ait donné à louis quatorze le nom de *grand.* ses *entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. il est élégant, profond, & il respire le goût. mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, & est absolument sans méthode. m. en 1695.

Fénelon (*françois* de salignac) archevêque de cambrai, né en périgord en 1651. on a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son *télémaque* l'inspire. il a été vainement blamé par gueudeville & par l'abbé faidit. m. à cambrai en 1715.

Ferrand, conseiller de la cour des aides. on a lui de très jolis vers.

Feuquières de pas. (le marquis de) né

à paris en 1648. officier consommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il est critique trop sévère. m. en 1711.

le Févre (*tannegui*) né à caën en 1615. calviniste, professeur à saumur, méprisant ceux de la secte & demeurant parmi eux, plus philosophe que huguenot, écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vers grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. la plus grande obligation que lui aïent les lettres, est d'avoir produit madame dacier. m. en 1678.

le Févre (*anne*) madame dacier, née calviniste à saumur en 1651. illustre par sa science. le duc de montausier la fit travaillèr à l'un de ces livres qu'on nomme *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. le *florus* avec des notes latines est d'elle. ses traductions de terence & d'homére lui font un honneur immortel. on ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. la motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au louvre.

Fléchier (*esprit*) du comtat d'avignon, né en 1632, évêque de lavaur &

& puis de nimes. poëte français & latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funébres. son histoire de théodose a été faite pour l'éducation de *monseigneur*. le duc de montausier avait engagé les meilleurs esprits de france, à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. m. en 1710.

Fleury (*claude*) né en 1640. sous-précepteur du duc de bourgogne & confesseur de louis XV son fils, vécut à la cour dans la solitude & dans le travail. son histoire de l'église est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaires encor au dessus de l'histoire. m. en 1723.

la Fontaine (*jean*) né à château-thiéri en 1621. le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique, négligé & inégal. il fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de louis XIV. il y avait droit par son mérite & par sa pauvreté. m. en 1695.

Forbin (*claude* chevalier de) chef d'escadre en france, grand-amiral du roi de siam. il a laissé de mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du gué-trouin.

la

la Fosse (*antoine*) né en 1658. *manlius* est sa meilleure piéce de théatre. m. en 1708.

Fraguier (*claude*) né à paris en 1666. bon littérateur & plein de goût. il n'a écrit que des vers latins & quelques dissertations. m. en 1728.

Furetiére (*antoine*) né en 1620. fameux par son dictionnaire & par sa querelle. m. en 1688.

Galant (*antoine*) né en picardie en 1646. il apprit à constantinople les langues orientales, & traduisit une partie des contes arabes, qu'on connait sous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

Gacon (*français*) né à lyon en 1667. mis par le pére nicéron dans le catalogue des hommes illustres, & qui n'a été fameux que par des mauvaises satires. il a eû grande part à ce recueil de grossiéres plaisanteries qu'on appelle brévets de la calotte. ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sai quelle association qu'on appelait le régiment des fous & de la calotte. ce n'est pas là assurément du bon goût. les honnétes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs auteurs,

qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. m. en 1725.

l'abbé Gallois (*jean*) né a paris en 1632. savant universel, fut le premier qui travailla au journal des savans avec le conseiller clerc sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. il enseigna depuis un peu de latin au ministre d'état colbert, qui malgré ses occupations crut avoir assez de tems pour apprendre cette langue ; il prenait surtout ses leçons en carosse dans ses voiages de versailles à paris. on disait avec vraisemblance, que c'était en vue d'être chancelier. on peut observer, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne savaient pas le latin, louis xiv & monsieur colbert. m. en 1707.

Gassendi (*pierre*) né en provence en 1592. restaurateur d'une partie de la physique d'épicure. il sentit la nécessité des atomes & du vuide. newton & d'autres ont démontré depuis ce que gassendi avait affirmé. il eut moins de réputation que descartes, parce qu'il était plus raisonnable, & qu'il n'était pas inventeur ; mais on l'accusa comme descartes d'athéisme. quelques-uns crurent, que celui qui admettait le vuide comme épicure

cure niait un dieu comme lui. c'est ainsi que raisonnent les calomniateurs. gassendi en provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le saint prêtre; à paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. m. en 1656.

Gédouin, chanoine de la sainte-chapelle à paris, auteur d'une excellente traduction de quintilien, &c.

l'abbé Genest, né en 1635. prêtre, aumonier de la duchesse d'orléans femme du régent, il a fait plusieurs tragédies. sa *pénélope* eut beaucoup de succès. m. en 1719.

le Gendre (*louis*) né à rouen en 1655. a fait une histoire de france. pour bien faire cette histoire, il faudrait la plume & la liberté du président de thou; & il serait encor très difficile de rendre les premiers siécles intéressans. m. en 1733.

l'abbé Girard. son livre des synonimes est très utile.

Godeau (*antoine*) l'un de ceux qui servirent à l'établissement de l'académie française, poëte, orateur & historien. on sait que pour faire un jeu de mots le

car-

cardinal de richelieu lui donna l'évêché de grasse, pour le *bénédicite* mis en vers. son histoire ecclésiastique en prose fut plus estimée que son poëme sur les fastes de l'église. il se trompa en croiant égaler les fastes d'ovide ; ni son sujet ni son génie n'y pouvaient suffire. c'est une grande erreur de penser, que les sujets chrétiens puissent convenir à la poësie comme ceux du paganisme, dont la mythologie aussi agréable que fausse animait toute la nature. m. en 1672.

Godefroi (*théodore*) fils de denys godefroi parisien. homme savant, né à genéve en 1580. historiographe de france sous louis XIII & louis XIV. il s'appliqua surtout aux titres & au cérémonial. m. en 1649.

Godefroi (*denys*) son fils, né à paris en 1615. historiographe de france comme son pére. m. en 1681.

Gomberville (*marin*) né à paris en 1600. l'un des premiers académiciens. il écrivit de grands romans avant le tems du bon goût. m. en 1674.

Gondi (*Jean françois*) cardinal de retz, né en 1613. qui vécut en *catilina* dans la jeu-

jeunesse, & en *atticus* dans sa vieillesse. plusieurs endroits de ses mémoires sont dignes de salluste; mais tout n'est pas égal. m. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la rochefoucault, devenu son ami & même celui du grand condé, dans le même tems pendu à paris en effigie, & envoïé du roi en allemagne; ensuite proposé pour succéder au grand colbert dans le ministére. nous avons de lui des mémoires de sa vie, écrits avec naïveté, dans lesquels il parle de sa naissance & de sa fortune avec indifférence.

le Grand (*joachim*) né en normandie en 1653. éléve du pére le cointe, il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'histoire. m. en 1732.

Guerret (*gabriel*) né à paris en 1641. connu dans son tems par son parnasse réformé & par la guerre des auteurs. il avait du goût; mais son discours, *si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. il a fait le journal du palais conjointement avec blondeau: ce journal du palais est un recueil des arrêts des parlemens de france, jugemens souvent dif-

fé-

férens dans des causes semblables. rien ne fait mieux voir combien la jurisprudence a besoin d'être réformée, que ce besoin qu'on a de recueillir des arrêts. m. en 1688.

du Guet (*Jacques Joseph*) né en forez en 1649. l'une des meilleures plumes du parti jansénifte. son livre de l'*éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de sardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

du Gué-trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales. l'un des plus grands hommes en son genre, a donné des mémoires écrits du stile d'un soldat, & propres à exciter l'émulation chez ses compatriotes.

du Hamel (*jean baptiste*) de normandie, né en 1624. sécretaire de l'académie des sciences. quoique philosophe il était théologien. la philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages; mais son nom a subsisté. m. en 1706.

le comte de Hamilton (*antoine*) né à caen. on a de lui quelques jolies poésies; & il est le premier, qui ait fait des romans dans un goût plaisant, qui n'est pas le burlesque de scarron. Har-

Hardouin (*jean*) jesuite, profond dans l'histoire & chimérique dans les sentimens.

Hénaut, connu par le sonnet de l'avorton, par d'autres piéces, & qui aurait une très grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de lucréce, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. au reste la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure histoire de france, & peut-être la seule maniére dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires. car la multiplicité des faits & des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires. mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choses en paraissant les effleurer.

d'Herbelot (*barthelemi*) né à paris en 1625. le premier parmi les français, qui connut bien les langues & les histoires orientales, peu célébre d'abord dans sa patrie, reçu par le grand duc de toscane ferdinand second avec une distinction qui

apprit à la france à connaître son mérite. rappelé ensuite & encouragé par colbert qui encourageait tout. sa *bibliothéque orientale* est aussi curieuse que profonde. m. en 1695.

Hermant (*godefroi*) né à beauvais en 1617. il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. m. en 1690.

la Hire (*philippe*) né à paris en 1640. fils d'un bon peintre. il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de france. m. en 1718.

l'Hôpital (*françois* marquis de) né en 1662. le premier qui ait écrit en france sur le calcul inventé par newton, qu'il appela les infiniment petits : c'était alors un prodige. m. en 1704.

d'Hosier (*pierre*) né à marseille en 1592. fils d'un avocat. il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. louis XIII le fit gentilhomme servant, maître d'hôtel & gentilhomme ordinaire de sa chambre. louis XIV lui donna un brévet de conseiller d'état. de véritablement grands hommes ont été bien

bien moins récompensés. leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. m. en 1660.

des Houlières (*antoinette* de la garde) de toutes les dames françaises qui ont cultivé la poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. m. en 1694.

Huet (*pierre daniel*) né à caën en 1630. savant universel, & qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. appelé auprès de la reine christine à stockolm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuérent à l'éducation du dauphin. jamais prince n'eut de pareils maîtres. huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évêché d'avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. de tous ses livres *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des romans*, sont le plus d'usage. son *traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *demonstration évangelique*. m. en 1721.

Jacquelot (*isaac*) né en champagne en 1647. calviniste, pasteur à la haie & à ber-

berlin. il a fait quelques ouvrages sur la religion. m. en 1708.

Joli, (*gui*) conseiller au châtelet, sécretaire du cardinal de retz, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du cardinal, ce qu'est le domestique au maître ; mais il y a des particularités curieuses.

de l'Isle (*guillaume*) né à paris en 1675. il a réformé la géographie, qui aura longtems besoin d'être perfectionnée. c'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphere en longitude. il a enseigné à louis XV la géographie, & n'a point fait de meilleur éléve. ce monarque a composé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. guillaume de l'isle est le premier qui ait eû le titre de premier géographe du roi. m. en 1726.

Labbe (*philippe*) né à bourges en 1607. jésuite, il a rendu de grands services à l'histoire. on a de lui soixante & seize ouvrages. m. en 1667.

le Laboureur (*jean*) né à montmorenci en 1623. il a beaucoup éclairci l'histoire. c'est dommage qu'il ait fait le poëme de *charlemagne*. m. en 1675.

Lai-

Lainé ou Lainez (*aléxandre*) né dans le haynault en 1650. poëte singulier, dont on a recueilli quelques vèrs très heureux, mais en petit nombre. m. en 1710.

Lambert (*anne thérèse* de marguenat de courcelles, marquise de) née en 1647. dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une morale utile & d'un stile agréable. son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. le nombre des dames, qui ont illustré ce beau siécle, est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain.

Le donne son venute in eccellenza
Di ciascun'arte ove hanno posto cura. Ariost.

m. à paris en 1733.

Lami. (*bernard*) né au mans en 1640. de l'oratoire. savant dans plus d'un genre, il composa ses élémens de mathématiques dans un voiage qu'il fit à pied de grenoble à paris. m. en 1715.

Lancelot (*claude*) né à paris en 1615. il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les solitaires de port-roial pour l'éducation de la jeunesse. m. en 1695.

de Larrey (*isaac*) né en normandie en 1638. son histoire d'angleterre fut estimée avant celle de rapin de thoiras; & son histoire de louis XIV ne le fut jamais. m. à berlin en 1719.

Launai (*françois*) né à angers en 1612. jurisconsulte & homme de lettres. il fut le premier qui enseigna le droit français à paris. m. en 1693.

Launoy (*jean*) né en normandie en 1603. docteur en théologie. savant laborieux & critique intrépide. il détrompa de plusieurs erreurs, & surtout sur des saints, dont il nia l'existence. on peut juger s'il eut des ennemis. on sait qu'un curé de saint-roch disait: *je lui fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint-roch*. m. en 1678.

Laurière (*eusebe*) né à paris en 1659. avocat. personne n'a plus approfondi la jurisprudence & l'origine des loix. c'est lui, qui dressa le plan du recueil des ordonnances; ouvrage immense, qui signale le régne de louis XV. m. en 1728.

Lémery (*nicolas*) né à rouen en 1645. fut le premier chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée universelle. m. en 1715.

Lenfant (*jacques*) né en beausse en 1661. calviniste. son *histoire du concile de constance* est son meilleur ouvrage. m. à berlin en 1728.

des

des Lions (*jean*) né à pontoise en 1615. docteur de sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des rois sont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. m. en 1700.

le Long (*jacques*) né à paris en 1655. de l'oratoire, sa *bibliothéque historique de france* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

de Longueruë (*louis du four*) né à charleville en 1652. abbé du jard. il savait, outre les langues savantes, toutes celles de l'europe & l'histoire universelle. on prétend qu'il composa de mémoire la description historique & géographique de la france ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

Longueval (*jacques*) né en 1681. jésuite. il a fait huit volumes de l'histoire de l'église gallicane, continuée par le pére fontenay. m. en 1735.

de la Loubére (*simon*) né à toulouse en 1642, & envoié à siam en 1687. on a de lui des mémoires de ce païs. meil-

leurs que ses sonnets & ses odes. m. en 1729.

Mabillon (*jean*) né en champagne en 1632. bénédictin. c'est lui, qui étant chargé de montrer le trésor de saint-denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à mêler la fable avec la vérité. il a fait de profondes recherches. colbert l'employa à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

Maignan (*émanuël*) né à toulouse en 1601. minime. l'un de ceux qui ont appris les mathématiques sans maître. professeur de mathématique à rome, où il y a toujours eû depuis un professeur minime français. m. à toulouse en 1676.

Malebranche (*nicolas*) né à paris en 1638. de l'oratoire. l'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. animé de cette imagination forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut de son tems. il y avait des malebranchistes. il a montré admirablement les erreurs des sens & de l'imagination; & quand il a voulu sonder la nature de l'ame, il s'est perdu dans cet abime comme les autres. il est, ainsi que descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de chose. m. en 1715. Ma-

Maléziux (*nicolas*) né à paris en 1650. les élémens de géométrie du duc de bourgogne, sont les leçons qu'il donna à ce prince. il se fit une réputation par sa profonde littérature. madame la duchesse du maine fit sa fortune. m. en 1727.

de Marca (*pierre*) né en 1594. étant veuf & ayant plusieurs enfans, il entra dans l'église & fut nommé à l'archevêché de paris. son livre *de la concorde de l'empire & du sacerdoce* est estimé. m. en 1662.

de Maroles (*michel*) né en touraine en 1600. fils du célèbre claude de maroles capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'henri IV contre marivaux. michel, abbé de villelóin, composa 69 ouvrages, dont plusieurs sont des traductions utiles dans leur tems. m. en 1681.

Marsollier (*jacques*) né à paris en 1657. chanoine régulier de sainte-génevieve. connu par plusieurs histoires bien écrites. m. en 1724.

Martignac (*étienne*) né en 1628. le premier qui donna une traduction suppor-

table en prose, de virgile, d'horace, &c. je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers. ce ne serait pas assez d'avoir leur génie, la différence des langues est un obstacle presque invincible. m. en 1698.

la Marre (*nicolas*) né à paris en 1641. commissaire au châtelet. il a fait un ouvrage qui était de son ressort, *l'histoire de la police*: il n'est bon, que pour les parisiens, & meilleur à consulter qu'à lire. il eut pour récompense un part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais: il aurait autant valu assignèr aux comédiens une pension sur les gages du guet.

Mascaron (*jules*) de marseille, né en 1634. évêque de tulles, & puis d'agen. ses oraisons funébres balancérent d'abord celles de bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien bossuet était un grand homme. m. en 1703.

Massillon, né en provence en 1663, de l'oratoire, évêque de clermont. le prédicateur qui a le mieux connu le monde, plus fleuri que bourdalouë, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, & l'homme d'esprit; d'ail-

leurs philosophe modéré & tolérant. m. en 1742.

Maucroix (*françois*) né à noyon en 1619. historien, poëte & litterateur. m. en 1708.

Ménage (*gilles*) d'angers. né en 1613. il a prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs en italien qu'en français. ses vèrs italiens sont estimés même en italie ; & notre langue doit beaucoup à ses recherches. il était savant en plus d'un genre. m. en 1692.

Ménétrier (*claude françois*) né en 1631. a beaucoup servi à la science du blazon, des emblêmes & des devises. m. en 1705.

Méri (*jean*) né en berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illustré la chirurgie. il a laissé des observations utiles. m. en 1722.

Mézerai (*françois*) né à argentan en normandie en 1610. son histoire de france est très connue ; ses autres écrits le sont moins. il perdit ses pensions, pour avoir dit ce qu'il croiait la vérité. d'ailleurs plus hardi qu'exact, & inégal dans son stile. m. en 1683.

le Moine (*pierre*) jésuite, né en 1602. sa *dévotion aisée* le rendit ridicule. mais il eût pu se faire un grand nom par sa *louisiade*. il avait une prodigieuse imagination. pourquoi donc ne réussit-il pas? c'est qu'il n'avait ni goût ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis sévéres. m. en 1671.

Moliére (*jean baptiste*) né à paris en 1620. le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. la difficulté qu'on fit de l'enterrer, est un reproche à la france. cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. il faut avouër, que si on compare l'art & la régularité de notre théatre avec ces scénes décousues des anciens, ces intrigues faibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouër, dis-je, que moliére a tiré la comédie du cahos, ainsi que corneille en a tiré la tragédie; & que les français ont été supérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

Mongaut, précepteur du duc d'orleans fils du régent. sa traduction des lettres de cicéron & ses notes sont très estimées.

la

la Monnoye (*bernard*) né en 1641. excellent littérateur. m. en 1732.

Montfaucon (*bernard*) né en 1655. bénédictin. l'un des plus savans antiquaires de l'europe. m. en 1741.

Montpensier (*anne marie louise* d'orléans) connuë sous le nom de *mademoiselle*; fille de gaston d'orléans, née à paris en 1627. ses *mémoires*, sont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une princesse témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choses très curieuses. m. en 1693.

Moréri (*louis*) né en provence en 1643. on ne s'attendait pas que l'auteur du *pais d'amour*, & le traducteur de *rodrigues* entreprît dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits, qu'on eut encor vû. ce grand travail lui coûta la vie. l'ouvrage réformé & très augmenté porte encor son nom, & n'est plus de lui. c'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. m. en 1680.

Morin (*michel jean baptiste*) né en beaujolois en 1583. médecin, mathématicien, & par les préjugés du tems astro-

logne. il tira l'horoscope de louis XIV. malgré cette charlatanerie il était savant. m. en 1656.

Morin (*jean*) né à blois en 1591. très savant dans les langues orientales & dans la critique. mort à l'oratoire en 1659.

Morin (*simon*) né en normandie en 1623. on ne parle ici de lui, que pour déplorer sa fatale folie, & celle de saint-sorlin-desmarets, son accusateur. saint-sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. morin, qui ne méritait que les petites-maisons, fut brulé vif en 1663, avant que philosophie eût fait assez de progrès pour empêcher les savans de dogmatiser, & les juges d'être si cruels.

la Motte-houdart (*antoine*) né à paris en 1672. célébre par ses ouvrages, & aimable par ses mœurs. il avait beaucoup d'amis, c'est à dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne auprès de son lit en 1731.

de Motteville (*françoise bertaut*) née en 1615 en normandie. cette dame a écrit des *mémoires*, qui regardent particu-

liére-

lièrement la reine anne mère de louis XIV. on y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de sincérité. m. en 1689.

le Nain de tillemont (*sébastien*) fils de *jean* le nain maître des requêtes, né à paris en 1637, élève de nicole, & l'un des plus savans écrivains de port-royal; son histoire des empereurs, & ses seize volumes de l'histoire ecclésiastique sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'imprimerie étant peu contredite, était peu exacte. m. en 1698.

Naudé (*gabriel*) né à paris en 1600. médecin, & plus philosophe que médecin. attaché d'abord au cardinal barberin à rome, puis au cardinal de richelieu, au cardinal mazarin, & ensuite à la reine christine dont il alla quelquetems grossir la cour savante; retiré enfin à abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre, de tous ses livres, son *apologie des grands hommes accusés de magie*, est presque le seul qui soit demeuré. on ferait un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis socrate.

Populus nam solos credit habendos
Esse deos quos ipse colit.

m. en 1653.

Nemours (*marie* de longueville duchesse de) née en 1625. on a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la fronde. m. en 1707.

Nevers (*philippe* duc de) on a de lui des piéces de poësie d'un goût très singulier. son esprit & ses talens se sont perfectionnés dans son petit-fils. m. en 1707.

Niceron (*jean pierre*), de l'oratoire, né à paris en 1685. auteur des *mémoires sur les hommes illustres dans les lettres.* tous ne sont pas illustres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfévre grand homme. il mérite d'avoir place parmi les savans utiles. m. en 1738.

Nicole (*pierre*) né à chartres en 1625. un des meilleurs écrivains de port-roial. ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guéres lu aujourd'hui; & ses *essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. le chapitre surtout des moiens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'abbé de saint-pierre. m. en 1695.

d'Or-

d'Orléans (*joseph*) jésuite, le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. celles d'angleterre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent ; mais depuis le régne de henri huit il est plus disert que fidéle. m. en 1698.

Ozanan (*jacques*) juif d'origine, né près de dombes en 1640. il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. il est le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques*. ses *récréations mathématiques* ont toujours un grand débit. m. en 1717.

Pagi (*antoine*) provençal. né en 1624. franciscain. il a corrigé baronius, & a eû pension du clergé pour cet ouvrage. m. en 1699.

Papin (*isaac*) né à blois en 1657. calviniste. aiant changé de religion il écrivit contre elle. m. en 1709.

Pardies (*ignace gaston*) jésuite, né à pô en 1638. connu par ses *élémens de géométrie*, & par son livre *sur l'ame des bêtes*. m. en 1673.

Parent (*antoine*) né à paris en 1666

bon mathématicien. il est encor un de ceux qui apprirent la géométrie sans maître. c'est qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtems à paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. m. en 1716.

Pascal (blaise) fils du premier intendant qu'il y eût à rouen, né en 1623. génie prématuré. il voulut se servir de la supériorité de ce génie, comme le rois de leur puissance ; il crut tout soumettre & tout abaisser par sa force. la langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. m. en 1662.

Patin (gui) né à houdan en 1601. médecin, plus fameux par ses lettres médisantes que par sa médecine. son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles anecdotes que tout le monde aime, & des satires qu'on aime d'avantage. il sert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidéles pour l'histoire. ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité ; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guéres précieuse qu'aux petits esprits. m. en 1672.

Patin. (*charles*) né à paris en 1633. fils de *gui* patin. ses ouvrages sont lus des savans, & les lettres de son pére le sont des gens oisifs. charles patin très savant antiquaire quitta la france, & mourut professeur en médecine à padoue en 1693.

Patru (*olivier*) né à paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. il reçut dans sa derniére maladie une gratification de louis XIV. à qui on dit qu'il n'était pas riche. m. en 1681.

Pavillon (*étienne*) né à paris en 1632. avocat-général au parlement de metz, connu par quelques poësies écrites naturellement. m. en 1705.

Pélisson-fontanier. (*paul*) né à béziers en 1624. poëte médiocre, & homme très éloquent & très savant. premier commis du surintendant fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes & chargé d'emploier le revenu des œconomats à faire quitter aux huguenots leur religion, qu'il avait quittée lui-même. on a de lui beaucoup d'ouvrages, des priéres pendant la messe, un traité sur l'eucharistie, un recueil de piéces galantes, mais ce qui lui a fait le plus d'hon-

neur

neur, ce sont ses discours pour monsieur fouquet, & son histoire de la conquête de la franche-comté. les protestans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont soûtenu le contraire. m. en 1693.

Perrault (*claude*) né à paris en 1613. il fut médecin; mais il n'exerça la médecine que pour ses amis. il devint, sans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au dessein & dans les mécaniques. bon physicien, grand architecte. il encouragea les arts sous la protection de colbert, & eut de la réputation malgré boileau. m. en 1688.

Perrault (*charles*) né en 1626. frère de *claude*, controleur-général des bâtimens sous colbert, donna la forme aux académies de peinture, de sculpture & d'architecture. utile aux gens de lettres, qui le recherchérent pendant la vie de son protecteur, & qui l'abandonnérent ensuite. on lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais sa grande faute est de les avoir critiqués maladroitement. m. en 1703.

Pétau (*denis*) né à orléans en 1583. jésuite. il a réformé la chronologie. on

a

a de lui foixante & dix ouvrages. m. en 1652.

Pétis de la croix (*françois*) l'un de ceux, dont le grand ministre colbert encouragea & récompensa le mérite. louis XIV l'envoia en turquie & en perse à l'âge de seize ans, pour apprendre les langues orientales. qui croirait qu'il a composé une partie de la vie de louis XIV en arabe, & que ce livre est estimé dans l'orient? on a de lui *l'histoire de gengiskam & de tamerlan, tirée des anciens auteurs arabes*, & plusieurs livres utiles; mais sa *traduction des mille & un jour*, est ce qu'on lit le plus.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

m. en 1713.

Petit (*pierre*) né à paris en 1617. philosophe & savant, il n'a écrit qu'en latin. m. en 1687.

Pezron (*paul*) de l'ordre de citeaux. né en bretagne en 1639. grand antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la langue des goths. m. en. 1706.

du Pin (*louis*) né en 1657. auteur de

de sorbonne. sa *bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. m. en 1719.

la Placette (*jean*) de béarn, né en 1639, ministre protestant à copenhague & en hollande. estimé pour ses divers ouvrages. m. à utrecht en 1718.

de Polignac (*melchior*) cardinal, né au vélay en 1662. aussi bon poëte latin qu'on peut l'être dans une langue morte ; très éloquent dans la sienne. l'un de ceux qui ont prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vers latins que des vers français. m. en 1741.

Porée (*charles*) né en normandie en 1675. jésuite. du petit nombre des professeurs qui ont eû de la célébrité chez les gens du monde. éloquent dans le goût de sénéque. poëte très bel esprit. son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ses disciples. m. en 1741.

de Puy-ségur (le maréchal) il nous a laissé *l'art de la guerre* comme boileau a donné l'art poëtique.

Quênel (*pâquier*) né en 1634. de l'ora-

ratoire. il a été malheureux en ce qu'il s'est vu le sujet d'une grande division parmi ses compatriotes. d'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'exil: ses mœurs étaient sévères, comme celles de tous ceux qui ne se sont occupés que de disputes. trente pages changées ou adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie; mais il eût été moins célébré. m. en 1719.

le Quien (*michel*), né en 1661. dominicain. homme très savant, il a beaucoup travaillé sur les églises d'orient & sur celle d'angleterre. il a surtout écrit contre *le courayer* sur la validité des ordinations des évêques anglicans. mais les anglais ne font pas plus de cas de ces disputes, que les turcs n'en font des dissertations sur l'église grecque. m. en 1703.

Quinault (*philippe*) né à paris en 1635. auditeur des comptes, célèbre par ses poësies lyriques & par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de boileau. il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna louis XIV. m. en 1688.

la Quintinie (*jean*) né à poitiers en 1626.

1626. il a créé l'art de la culture des jardins & de la transplantation des arbres. ses préceptes ont été suivis de toute l'europe, & ses talens récompensés magnifiquement par louis XIV.

le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'histoire militaire de louis XIV. il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. ces détails pourraient fournir des exemples, s'il y avait des cas pareils; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. les ressemblances sont toujours imparfaites, les différences toujours grandes. la conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage; & les jours d'action sont des jeux de hazard.

Racine (*jean*) né à la ferté-milon en 1639, élivé à port-roial. il portrait encor l'habit ecclésiastique quand il fit la tragédie de *théagéne* qu'il présenta à moliére, & celles des *fréres ennemis*, dont moliére lui donna le sujet. il est intitulé prieur de l'épinai dans le privilége de l'*andromaque*. louis XIV fut sensible à son extréme mérite. il lui donna une charge de gen-

gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voïages de marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, & le combla de gratifications. cependant racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. il n'était pas aussi philosophe que grand poëte. on lui a rendu justice fort tard. „ nous avons été touchés, dit saint-évremont, de *mariamne*, de *sophonisbe*, d'*alcionée*, d'*andromaque*, & de *britannicus*. " c'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise *sophonisbe* de corneille, mais encor les impertinentes pièces d'*alcionée* & de *mariamne*, à côté de ces chefs d'œuvre immortels. l'or est confondu avec la bouë pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. m. en 1699.

Rancé (*jean* de bouthillier) né en 1626, commença par traduire *anacréon*, & institua la réforme effraïante de la trappe en 1664. il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. il écrivit avec éloquence. m. en 1700.

Rapin (*rené*) né à tours en 1621. jésuite, connu par le poëme des jardins en latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. m. en 1687.

Ra-

Rapin de Thoiras (*Paul*), né à Castres en 1661, réfugié en angleterre, & depuis officier. l'angleterre lui doit la meilleure histoire qu'on ait de ce royaume, & la seule impartiale dans un païs où l'on n'écrit guère que par esprit de parti. mort à vésel en 1725.

Régis (*Silvain*) né en agénois en 1632. son système de philosophie a été plus de cas depuis les grandes découvertes qu'on a faites en ce tems.

Regnard (*françois*) né à paris en 1647. il eût été célèbre par ses voyages; c'est le premier français qui alla jusqu'en laponie. il grava sur un rocher en vers. *Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* pris sur la mèr de provence par des corsaires, esclave à alger, racheté, établi en france, dans les charges de trésorier de france & de lieutenant des eaux & forêts. il vécut en voluptueux & en philosophe. né avec un génie vif, gai & vraiment comique. sa comédie du joueur est mise à côté de celles de molière. il faut se connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penser qu'il ait dérobé cette pièce à dufréni. il dédia sa comédie des ménechmes à despréaux, & se brouilla ensuite avec lui, parce que boi-

[illegible] justice. [illegible] chagrin à 52 ans [illegible] ses jours. m. en 1699.

[illegible] (*[illegible]*) né à paris en 1632. il a rendu de grands services à la langue; est auteur de quelques poésies [illegible] pièces italiennes pour être de pétrarque. il n'eût pas fait passer ses vers français pour être d'un grand poëte. m. en 1713.

Renaudot (*théophraste*) médecin, mais savant en plus d'un genre. le premier auteur des gazettes en france. m. en 1679.

Renaudot (*eusèbe*) né en 1646. très savant dans l'histoire & dans les langues de l'orient. on peut lui reprocher d'avoir empêché que le dictionnaire de bayle ne fût imprimé en france. m. en 1720.

Richelet (*césar pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique, exemple plus dangereux qu'utile.

du Rier (*pierre*) né à paris en 1605. secrétaire du roi, historiographe de france [illegible] ses charges. il fit

dix-neuf pièces de théâtre, & treize traductions qui furent toutes bien reçues du [illegible] ... m. en 165[illegible]

la Rochefoucault (*françois* duc de) né en 1613. ses mémoires sont lus; & on fait par cœur ses pensées. m. en 1680.

Rohaut (*jacques*) né à amiens en 1620. [illegible] & il exposa avec clarté & méthode la philosophie de descartes. mais aujourd'hui cette philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

Rolin (*charles*) né à paris en 1661. recteur de l'université. le premier de ce corps qui a écrit en français avec pureté & avec noblesse. quoique les derniers tomes de son histoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'est encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquens & que rolin l'était. m. en 1741.

Rotrou (*jean*) né en 1609. le fondateur du théatre. la première scéne & une partie du quatrième acte de *venceslas* sont des chefs d'œuvre. corneille l'appe-

pelait son pére. on sait combien le pére fut surpassé par le fils. *venceslas* ne fut composé qu'aprés le *cid*. m. vèrs 1650.

Roussеau (*jean baptiste*) né à paris en 1669. de très beaux vèrs, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcérent contre lui. ce n'est pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puissent commettre unanimement de très violentes injustices, quand l'esprit de parti domine. il y avait un parti furieux acharné contre rousseau. peu d'hommes ont autant excité & senti la haine. il mourut très malheureux à bruxelles, en 1740.

de la Ruë (*charles*) né en 1643, jésuite. poëte latin, poëte français & prédicateur. l'un de ceux qui travaillérent à ces livres nommés *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

de la Sabliére (*antoine de rambouillet*) ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

Sacy le maître (*louis isaac*) né en 1613.

l'un des bons écrivains de port-roial. c'est de lui qu'est la *bible de royaumont*, & une *traduction des comédies de térence*. m. en 1684.

le Sage, né en 1667. son roman de *gilblas* est demeuré, parcequ'il y a du naturel. m. en 1747.

Saint-aulaire (*françois joseph* de beaupoil marquis de) c'est une chose très singuliére, que les plus jolis vèrs qu'on ait de lui, aient été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire. il ne cultiva guères le talent de la poësie qu'à l'âge de plus de soixante ans; comme le marquis de la fare. dans les premiers vèrs qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la fare.

O muse legére & facile,
Qui sur le côteau d'hélicon
Vintes offrir au veil anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce & tranquile
La plus incommode saison;
Vous qui de tant de fleurs sur le parnasse écloses
Orniez à ses côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses.
&c.

ce

ce fut sur cette pièce, qu'il fut reçu à l'académie ; & boileau alléguait cette même pièce pour lui refuser son suffrage. il est mort en 1742, à près de cent ans, d'autres disent à cent-deux. un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupait avec madame la duchesse du maine. elle l'appelait apollon, & lui demandait je ne sais quel secret. il lui répondit :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais apollon ne serait point ma muse :
Elle serait thétis & le jour finirait.

anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choses. si les grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encor plus vains, & nous leur applaudirions ajourd'hui avec encor plus de raison.

Sainte-marthe. cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savans. le premier *gaucher de sainte-marthe*, eut *charles*, qui fut éloquent pour son tems. m. en 1555.

Scévole, neveu de *charles*, se distingua dans les lettres & dans les affaires. ce fut lui qui réduisit poitiers sous l'obéissance de henri IV. il mourut à loudun en 1623. & le fameux urbain grandier prononça son oraison funébre.

Abel de sainte-marthe son fils cultiva les lettres comme son pére & mourut en 1652. son fils nommé *abel* comme lui, marcha sur ses traces. m. en 1706.

Scevole & *louis* de sainte-marthe, fréres jumeaux, fils du premier *scevole*, enterrés tous deux à paris dans le même tombeau à saint-séverin, furent illustres par leur savoir. ils composérent ensemble le *gallia christiana*.

Denis de saint-marthe, leur frére, acheva cet ouvrage. m. à paris en 1725.

Pierre scevole de sainte-marthe, frére ainé du dernier scevole, fut historiographe de france. m. en 1690.

Saint-pierre (l'abbé de) a contribué par ses écrits à faire établir la taille proportionnelle. ses idées politiques n'ont pas toûjours été des réves.

Saint-évremont (*charles*) né en normandie en 1613. une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde, des vers médiocres qu'on appelle des vers de *société* faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la réputation de ses ouvrages. un nommé *desmaizeaux* les a fait imprimer avec une vie de l'auteur,

teur, qui contient seul un gros volume ; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéressantes. il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de saint évremont ; c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. c'est par de tels artifices qu'on a trouvé le secret de multiplier les livres à l'infini sans multiplier les connaissances. on connait son exil, sa philosophie & ses ouvrages. quand on lui demanda à sa mort s'il voulait se réconcilier, il répondit : „ je voudrais me réconcilier avec l'appétit. „ il est enterré à westminster avec les rois & les hommes illustres d'angleterre. m. en 1703.

Saint-pavin (denis sanguin de) il était au nombre des hommes de mérite, que despréaux confondit dans ses satires avec les mauvais écrivains. le peu qu'on a de lui, passe pour être d'un goût délicat. on peut connaître son mérite personnel par cette épitaphe, que fit pour lui fieubet le maître des requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siècle.

Sous ce tombeau gît saint-pavin :
Donne des larmes à sa fin,
Tu fus de ses amis peut-être ?
Pleure ton sort & le sien :

Tu n'en fus pas? pleure le rien
Passant, d'avoir manqué d'en être.

m. en 1670.

Sallo (*denis*) né en 1626. conseiller du parlement de paris; inventeur des journaux. bayle perfectionna ce genre, déshonoré ensuite par quelques journaux, que publiérent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infidèles, d'inepties & de mensonges. rien n'a plus nui à la littérature, plus répandu le mauvais goût, & plus confondu le vrai avec le faux. m. en 1669.

Sandras, de courtils, né à montargis en 1644. on ne place ici son nom, que pour avertir les français & surtout les étrangers, combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en hollande. courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. il inonda l'europe de fictions, sous le nom d'histoires. il était bien honteux, qu'un capitaine du régiment de champagne allât en hollande vendre des mensonges aux libraires. lui & ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de se vanger, & contre les citoiens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique

que. Il a composé *la conduite de la france depuis la paix de nimégue*, & *la réponse* au même livre. *l'état de la france sous louis xiii & sous louis xiv. la conduite de mars dans les guerres de hollande. les conquêtes amoureuses du grand alcandre. les intrigues amoureuses de la france. la vie de turenne. celle de l'amiral coligni. les mémoires de rochefort, d'artagnan, de monbrun, de vordac, de la marquise du frêne. le testament politique de colbert*, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits faibles. m. à paris en 1712.

Sanson (*nicolas*) né à abbeville en 1600. le pére de la géographie avant guillaume de l'isle. m. en 1667. ses deux fils hérittérent de son mérite.

Santeuil (*jean bapt.*) né à paris en 1600, excellent poëte latin, si on peut l'être, & qui ne pouvait faire de vèrs français. ses hymnes sont chantés dans l'église. m. en 1697.

Sarrasin (*jean françois*) né près de caën en 1605. a écrit agréablement en prose & en vèrs. m. en 1655.

Saumaise (*claude*) né en bourgogne en 1588, retiré à leide pour être libre. homme d'une érudition connuë. m. en 1653.

Sauveur (*joseph*) né à la fléche en 1653; il

il apprit sans maître les élémens de la géométrie. il est un des premiers, qui ait calculé les avantages & les désavantages des jeux de hazard. il disait, que tout ce que peut un homme en mathématique un autre le peut aussi, cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. m. en 1716.

Scaron (*paul*) fils d'un conseiller de la grand-chambre né en 1598. ses comédies sont plus burlesques que comiques. son *virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. son *roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore. c'est ce que boileau avait prédit. m. en 1660.

Scudéri (*george* de) né au havre de grace en 1603. favorisé du cardinal de richelieu, il balança quelque tems la réputation de corneille. son nom est plus connu que ses ouvrages. m. en 1667.

Scudéri (*magdelaine*) sœur de *george* née au havre en 1607. plus connue aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de *la clélie* & du *cyrus*. louis XIV lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. m. en 1701.

Sé-

Segrais (*Jean*) né à caen en 1625. *mademoiselle* l'appelle *une maniére de bel esprit*; mais c'était en effet un très bel esprit, & un véritable homme de lettres. il fut obligé de quitter le service de cette princesse, pour s'être opposé à son mariage avec le comte de lausun. ses églogues & sa traduction de virgile furent estimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. il est remarquable qu'on a retenu des vers de la pharsale de brébeuf, & aucun de l'énéide de ségrais. cependant boileau loue ségrais & dénigre brébeuf. m. en 1701.

Seneçai, premier valet de chambre de marie thérése, poëte d'une imagination singuliére. son conte du *kaimac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. c'est un éxemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniére que la fontaine. on peut observer que cette piéce, la seule bonne qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil.

Sévigné (*marie* de rabutin) née en 1626. ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un stile qui peint & anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, & encor plus de ces lettres supposées dans lesquelles on [illegible]

mier le stile épistolaire, en étalant de faux sentimens & de fausses aventures à des correspondans imaginaires. m. en 1696.

Simon (richard) né en 1638. de l'oratoire: excellent critique. son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques, son histoire critique du vieux testament &c. sont lues de tous les savans. m. à dieppe en 1712.

Sorbières (samuel) né en dauphiné en 1610. l'un de ceux qui ont porté le titre d'historiographe de france. ami du pape clément neuf avant son éxaltation, ne recevant que de faibles marques de la générosité de ce pontife il lui écrivit: „ saint père, vous envoïez des manchet-„ tes à celui qui n'a point de chemise. " Il effleura beaucoup de genres de science. m. en 1670.

de la Suze (la comtesse henriette de coligni) célèbre dans son tems par son esprit & par ses élégies. c'est elle qui se fit catholique parce que son mari était huguenot, & qui s'en sépara afin, (disait la reine christine) de ne voir son mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. m. en 1673.

Tallemant (françois) né à la rochelle en afsen. second traducteur des plutarque. m. en 1693.

Tal-

Tallemant (*paul*) né à paris en 1642, quoiqu'il fut petit-fils du riche montoron, & fils d'un maître de requêtes qui avait eu deux-cent-mille livres de rente de nôtre monnoie d'aujourdhui, il se trouva presque sans fortune. colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres: il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles. m. en 1712.

Talon (*omer*) avocat-général du parlement de paris, a laissé des mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat & d'un bon citoien. m. en 1652.

Tarteron, jésuite. il a traduit les satires d'horace, de perse & de juvenal; & a supprimé les obscénités grossiéres dont il est étrange que juvenal & surtout horace aïent souillé leurs ouvrages. il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croiait travailler, mais sa traduction n'est pas assez litterale pour elle; le sens est rendu mais non pas la valeur des mots.

Terrasson (l'abbé) philosophe pendant sa vie & à sa mort. il y a de beaux morceaux dans son *setos*. sa traduction de diodore est utile, son examen d'homère sans aucun goût. m. en 1750.

Thiers (*jean-baptiste*) né à chartres en 1641.

1641. on a de lui beaucoup de dissertations c'est lui qui écrivit contre l'inscription du couvent des cordeliers de rheims, *à Dieu & à saint françois tous deux crucifiés.* m. en 1703.

Thomassin (*louis*) de l'oratoire, né en provence en 1619. homme d'une érudition profonde. il fit le premier des conférences sur les péres, sur les conciles & sur l'histoire, il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avait sçû, & ne se souvint plus d'avoir écrit. m. en 1695.

Thoynard (*nicolas*) né à orleans en 1629. on prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal norris sur les époques syriennes. sa concordance des quatre évangélistes en grec passe pour un ouvrage curieux. il n'était que savant, mais il l'était profondément. m. en 1706.

Toureil (*jacques*) né à toulouse en 1656. célébre par sa traduction de démosthéne. m. en 1715.

Tournefort (*joseph* pitton de) né en provence en 1656. le plus grand botaniste de son tems. il fut envoié par louis XIV en espagne, en angleterre, en hollande, en gréce & en asie pour perfectionner l'histoire naturelle. il rapporta 1356 nouvelles espéces de plantes, & il nous apprit à connaître les nôtres. m. en 1708.

le Tourneux, né en 1640. son *année chrétienne* est dans beaucoup de mains, quoique mise à rome à l'index des livres prohibés, ou plustôt parce qu'elle y est mise. m. en 1686.

Tristan l'hermite, gentilhomme de gaston d'orléans frére de louis XIII. le prodigieux & long succès qu'eut sa tragédie de *mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors. on n'avait pas mieux ; & quand la réputation de cette piéce fut établie, il fallut plus d'une tragédie de corneille pour la faire oublier. il y a encor des nations chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. on ignore communément que tristan ait mis en vèrs l'office de la vierge, & il n'est pas étrange qu'on l'ignore. m. en 1655.

Vaillant (*jean foy*) né à beauvais en 1632. le public lui doit la science des médailles, & le roi la moitié de son cabinet. le ministre colbert le fit voiagèr en italie, en gréce, en égypte, en turquie, en perse. des corsaires d'algèr le prirent en 1674 avec l'architecte desgodets. le roi les racheta tous deux. jamais savant n'essuia plus de dangers. m. en 1706.

Vail-

Vaillant (*jean françois*) né à rome en 1665 pendant les voiages de son pére. antiquaire comme lui. m. en 1708.

Valincourt (*jean baptiste henri* du trousset de) né en picardie en 1653. une épitre que despréaux lui a adressée fait sa plus grande réputation. on a de lui quelques petits ouvrages. il était bon littérateur. il fit une assez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. m. en 1730.

Varignon (*pierre*) né à caën en 1654. mathématicien célèbre. m. en 1722.

Varillas (*antoine*) né dans la marche en 1624. historien plus agréable qu'exact. m. en 1696.

le Vassor (*michel*) de l'oratoire. réfugié en angleterre. son histoire de louis XIII, diffuse, pesante & satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

Vauban (le maréchal de) né en 1633. sa dixme réelle n'a pu être exécutée & est en effet impraticable. on a de lui plusieurs mémoires dignes d'un si bon citoyen. m. en 1707.

Vaugelas (*claude favre* de) né à chamberi en 1585. c'est un des premiers qui ont epuré & réglé la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vers italiens sans

en

en pouvoir faire de français. il retoucha pendant trente ans sa traduction de quinte-curce. tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. m. en 1650.

Vavasseur, né dans le charolois en 1605, jésuite, grand littérateur. il fit voir le premier, que les grecs & les romains n'ont jamais connu le stile burlesque qui n'est qu'un reste de barbarie. m. en 1681.

le Vayer (*françois*) né à paris en 1588. précepteur de *monsieur* frére de louis XIV, & qui enseigna le roi un an. historiographe de france, conseiller d'état. grand pirrhonien & connu pour tel. son pirrhonisme n'empécha pas qu'on ne lui confiât une éducation si prétieuse. on trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. m. en 1672.

Vergier (*jacques*) né à paris en 1675. il est à l'égard de la fontaine ce que campistron est à racine. imitateur faible mais naturel. mort assassiné à paris par des voleurs en 1720. on laisse entendre dans le moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puissant qui le fit tuer. ce conte est faux & absurde.

Vertot (*réne aubert*) né en normandie, en 1655. historien agréable & élégant. m. en 1735.

Vichart de saint-réal (*césar*) né à cham-

chamberi ; mais élevé en france. son histoire de la conjuration de venise est un chéf-d'œuvre. sa vie de Jésus-Christ est bien différente. m. en 1692.

Villars de monfaucon (l'abbé de) né en 1635. célébre par le *comte de gabalis*. c'est une partie de l'ancienne mythologie des perses. l'auteur fut tué en 1673 d'un coup de pistolet. on dit que les silphes l'avaient assassiné pour avoir révélé leurs mistéres.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. le premier tome des mémoires qui portent son nom est entiérement de lui. m. en 1734.

Villedieu (madame de) ses romans lui firent de la réputation. au reste on est bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans dont la france a été & est encor inondée ; ils ont presque tous été, excepté *zaïde*, des productions d'esprits faibles, qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être luës par des esprits solides ; ils sont même pour la pluspart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. m. en 1683.

Voiture (*vincent*) né à amiens en 1598. c'est

c'est le premier qui fut en france ce qu'on appelle un bel esprit. il n'eut guères que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut guères se former le goût, mais ce mérite était alors très rare. on a de lui de très jolis vèrs mais en petit nombre. ceux qu'il fit pour la reine anne d'aûtriche, & qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante que régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs lassérent la douceur & la bonté.

. . . .

. . . .

Je pensais si le cardinal,
J'entends celui de la valette,
Pouvait voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous êtes, *
J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'estime guère,
Cela soit dit sans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majesté.

il fit aussi des vèrs italiens & espagnols avec succès. m. en 1648.

AR-

* Alors on était dans l'usage de retrancher dans les vèrs les lettres finales qui incommodaient, *vous ête* pour *vous êtes.* c'est ainsi qu'en usent les italiens & les anglais. la poësie française est trop génée & très souvent trop prosaïque.



ARTISTES CELEBRES.

Musiciens.

La musique française, du moins la vocale, n'est du goût d'aucune autre nation; elle ne peut l'être, parce que la prosodie française est différente de toutes celles de l'europe: nous appuions toûjours sur la derniére syllabe; & toutes les autres nations pésent sur la pénultiéme, ou sur l'antépénultiéme, ainsi que les italiens: notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, & le sont d'une maniére uniforme, *glai-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... voilà ce qui rend la plus-part de nos airs & notre récitatif insuppor-

portable à quiconque n'y est pas accoutumé. le climat refuse encor aux voix la legéreté que donne celui d'italie. nous n'avons point l'habitude, qu'on a chez le pape & dans les autres cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la musique française propre pour les seuls français.

Malgré toutes ces raisons, les étrangers, qui ont été longtems en france, conviennent que nos musiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée est souvent une expression admirable; mais elle ne l'est que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une exécution parfaite.

La musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, & surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nations. on les exécute dans beaucoup d'*opéra* italiens; il n'y en a presque jamais d'autres chez un roi qui a un des meilleurs *opéra* de l'europe, & qui dans la foule de

ses

ses autres talens singuliers a daigné encor cultiver avec un très grand soin celui de la musique.

Jean baptiste LULLI né à florence en 1633, amené en france à l'âge de 14 ans, & ne sachant encor que jouer du violon, fut le pére de la vraie musique en france. il sut accommoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moien de réussir. il est à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble simplicité que nous admirons dans les récitatifs de *lulli*.

Après lui tous les musiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin il est venu un homme, qui s'est élevé au dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, & qui a fait de la musique un art nouveau.

A l'égard des musiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait plusieurs célèbres en france, leurs ouvrages n'ont point encor été exécutés ailleurs.

Des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, &c.

Il n'en est pas de la PEINTURE comme

me de la musique. une nation peut avoir un chant qui ne plaise qu'à elle, parce que le génie de sa langue n'en admettra pas d'autres ; mais les peintres doivent représenter la nature qui est la même dans tous les païs, & qui est vuë avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juste réputation, que ses ouvrages aient un prix chez les étrangers. ce n'est pas assez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui resserre quelquefois les talens des peintres, est ce qui semblerait devoir les étendre. c'est le goût académique, c'est la maniére qu'ils prennent d'après ceux qui président. les académies sont sans doute très utiles pour former des éléves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais si le chef a le goût petit, si sa maniére est aride & léchée, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme les éventails ; les éléves subjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. il y a une fatalité sur les académies. aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de

génie. donnez moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la maniére de ses confréres, ses productions seront compassées & contraintes. donnez moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. presque tous les artistes sublimes, où ont fleuri avant les établissemens des académies, qui ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces sociétés.

Corneille, racine, despréaux, le moine, non seulement prirent une route différente de leurs confréres, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux andelis en normandie en 1599, fut l'éléve de son génie; il se perfectionna à rome. on l'appelle le peintre des gens d'esprit; on pourrait aussi l'appeler celui des gens de goût. il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. il était dans son tems le plus grand peintre de l'europe. rappelé de rome à paris, il y céda à l'envie & aux cabales; il se retira. c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. le *poussin* retourna à rome, où il vécut pauvre mais content. sa philosophie le mit au dessus de la fortune. m. en 1665.

Eustache LE SUEUR, né à paris en 1617. n'aiant eu que *vouet* pour maître, devint

devint cependant un peintre excellent. il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célébres. trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de saint-pierre de rome, sont du *poussin*, du *bourdon* & du *valentin*.

Charles LE BRUN né à paris en 1619. à peine eût-il dévelopé son talent, que le surintendant fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. il est à remarquer que son tableau *de la famille de darius*, qui est à versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de *paul véronese* qu'on voit vis-à-vis, & le surpasse beaucoup par le dessein, la composition, la dignité, l'expression & la fidélité du *costume*. les estampes de ses tableaux des *batailles d'aléxandre* sont encor plus recherchées que les *batailles de constantin* par *raphaël* & par *jules romain*. m. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à troies en champagne en 1610, fut le rival de *le brun* pendant quelquetems; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. m. en 1695.

Joſeph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre, & ſurpaſſé par ſon fils. m. en 1704.

Jean JOUVENET, né à rouen en 1644. éléve de *le brun*, inférieur à ſon maître quoique bon peintre. il a peint preſque tous les objets d'une couleur jaune. il les voiait de cette couleur par une ſinguliére conformation d'organes. m. en 1717.

Jean baptiſte SANTERRE. il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. ſon tableau *d'adam & d'éve* eſt un des plus beaux qu'il y ait en europe.

LA FOSSE s'eſt diſtingué par un mérite à-peu-près ſemblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en eſt que ſes tableaux ſont vendus fort chèr.

Louis BOULOGNE. ſes tableaux qui ne ſont pas ſans mérite ſont moins recherchés que ceux de ſon frére.

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réuſſi, il a égalé le rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a repréſentée le cardinal de bouïllon ouvrant l'année ſainte, eſt un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *rubens*.

DE

DE TROIE a travaillé dans le goût de *rigaut.*

VATEAU a été dans le gracieux à-peu-près ce que *ténières* a été dans le grotesque. il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition *du salon d'hercule* à versailles. cette apothéose d'hercule était une flatterie pour le cardinal hercule de fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'hercule de la fable. il eût mieux valu dans le salon d'un roi de france, représenter l'apothéose de henri quatre. *le moine* envié de ses confréres, & se croiant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réussi dans la mignature; plusieurs dans le portrait. quelques peintres se distinguent aujourd'hui dans le plus grands genres; & il est à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE a été poussée à sa perfection sous louis XIV, & se soûtient dans sa force sous louis XV.

Jacques SARRASIN, né en 1598. fit des chefs-d'œuvre à rome pour le pape clément VIII. il travailla à paris avec le même succès. m. en 1660.

Pierre PUGET, né en 1662. architecte, ſculpteur & peintre: célébre principalement par *l'andromède* & par le *milon crotoniate*. m. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'apollon & par le tombeau du cardinal de richelieu. m. en 1715.

Les COISEVAUX & les COUSTOUX ſe ſont très diſtingués, & ſont encor ſurpaſſés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos ſculpteurs.

CHAVEAU, MANTEUÏL, MELAN, AUDRAN, HEDELINC, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART, DUCHANGE & d'autres ont réuſſi dans les tailles douces, & leurs eſtampes ornent dans l'europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De ſimples orfévres, tels que BALLIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artiſtes par la beauté de leur deſſein, & par l'élégance de leur exécution.

Il n'eſt pas auſſi facile à un génie né avec le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ſes talens, qu'à tout autre artiſte. il ne peut élever de grands

[illegible] mo

monumens que quand des princes les ordonnent. plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'europe. le château ou plustôt le palais de *maisons* auprès de saint-germain est un chéf-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiére de se livrer à son génie.

Jules hardouin MANSARD son neveu fit une fortune immense sous louis XIV, & fut surintendant des bâtimens.

On connait assez les ouvrages élevés sur les desseins de PERRAULT, de LE-VAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractéres pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nüancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût si rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

 On

On a commencé à faire de la *porcelaine* à saint-cloud, avant que l'on en fit dans le reste de l'europe.

Enfin le siécle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps, & de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences & de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller ; & c'est à quoi travaille aujourd'hui une société de savans, remplis d'esprit & de lumiéres. cet ouvrage immense & immortel semble accuser la briéveté de la vie des hommes.

F I N.



TA-

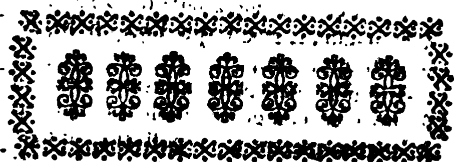


TABLE DES PRINCIPALES MATIERES.

A

Ba-

Boi-

roi

Duché

Guis-

La-

Mon-

Sa

Vos-



73744495

